

Thém@doc

Citoyenneté et défense

Ce dossier présente dans la collection Thém@doc un ensemble de documents multimédias, de références, et de pistes de travail, pour répondre aux besoins des programmes de collège et de lycée concernant l'éducation à la défense et à la paix, thème étudié dans le cadre des enseignements généraux mais surtout en éducation civique au collège, en éducation civique juridique et sociale au lycée.



AUTEUR(S)	Costa-Lascoux, Jacqueline ; Sourbier-Pinter, Line
NIVEAU(X)	Collège ; Classe de 4e ; Classe de 3e ; Classe de 1re ; Classe de 2de ; Lycée professionnel ; Lycée d'enseignement général et technologique ; Classe de Terminale
DISCIPLINE(S)	Éducation civique ; Histoire ; Éducation à la citoyenneté ; Éducation à la défense et à la paix ; Éducation civique, juridique et sociale
MOTBIS	politique de défense ; civisme ; protection civile ; démocratie ; ONU : 1945- ; droits de l'homme ; solidarité ; dissuasion nucléaire

Citoyenneté et défense

PRÉSENTATION

REPÈRES

La défense et la démocratie	4
---------------------------------------	---

POINT DOC

Sélection documentaire	12
Sur le Web	17
Textes en stock	21

EN PRATIQUE

Pistes de réflexion	24
Défense du territoire et des libertés	25
Responsabilité, engagement, non-engagement	28
Les lieux de mémoire	31
Maintien de la paix et de la sécurité	34
Coopération internationale	38
Cas : défense civile	41
Assistance	41
Responsabilité	45
Cas : défense militaire	48
Complexité de l'engagement	48
Solidarité internationale	55
Respect de l'état de droit	57
Les Glières : Vivre libre ou mourir	58
Le sens des symboles identitaires de la Nation	60

DOCUMENTS

Une histoire de citoyenneté	64
La défense européenne	74
De la culture de l'obéissance au devoir d'insoumission	77
Les militaires ne pensent pas, ils obéissent	80
Poèmes de légionnaires	83
Pourquoi la défense ?	85
Devoirs du citoyen, devoirs des militaires	87
L'obéissance hiérarchique, entre devoirs et responsabi- lités	90
Le code du soldat de l'armée de terre	92
La pédagogie de l'application	93
Retranscription de l'intervention du général Bachelet et du colonel Lecointre	97



Paul Klee, L'OEil, 1938

©ADAGP, Paris, 2003

Avec la réforme du service national (**Loi du 28 octobre 1997**) <http://droit.org/jo/> l'Éducation nationale a reçu la mission d'assurer, dans le cadre des programmes des établissements scolaires du second degré, une formation aux principes et à l'organisation de la défense nationale et européenne.

Cet enseignement, obligatoire, a pour objet notamment de renforcer le lien armée-Nation et de sensibiliser la jeunesse à son devoir citoyen de défense.

Sans constituer une discipline à part entière, l'éducation à la défense doit s'intégrer dans le cadre des enseignements généraux, notamment ceux d'histoire et de géographie. Elle figure spécifiquement parmi les thèmes liés à l'étude de la notion de citoyenneté dans les programmes d'éducation civique au collège, d'éducation civique juridique et sociale au lycée.

Ce dossier a pour but de fournir aux enseignants :

un point de vue éclairé sur l'éducation à la défense, son champ d'études, ses difficultés, mais aussi l'ouverture sur le monde qu'elle peut apporter aux enseignements disciplinaires ;

un ensemble de références et de documents, textes de lois, programmes officiels, documents de formation propres à l'institution militaire ;

un éventail de cas historiques et contemporains, puisés dans la pratique de la défense civile et militaire. Ils permettent de mettre en lumière les aspects multiples et complexes de la notion de défense, son évolution à travers l'histoire, ses implications actuelles, qui pourront faire l'objet d'une étude en classe, de débats avec les élèves ainsi que de recherches documentaires au CDI, sur Internet, ou dans la presse.

La défense et la démocratie

Avec la suspension de la conscription et la professionnalisation des armées, les liens qui existaient entre la Nation et l'armée, et qui reliaient les générations entre elles, ont été rompus. Toute une génération de jeunes gens « ne fait plus ses classes », c'est désormais l'école qui éduque à la défense. Cet enseignement initie les élèves à la compréhension des enjeux géopolitiques, aux exigences et aux contraintes de la défense militaire et de la défense civile, aux principes qui régissent la prévention des conflits armés et aux modalités de leur résolution. La défense et la paix sont désormais enseignées ensemble, sur la base des valeurs démocratiques et des devoirs du citoyen.

La défense aujourd'hui

La défense a connu, au cours des siècles, des acceptions de plus en plus larges et diversifiées. Désormais, elle recouvre des domaines d'intervention qui s'étendent au-delà des engagements militaires. La défense se fait globale parce qu'elle est armée, civile, économique et culturelle.

La défense militaire est de la compétence de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine et de la gendarmerie, avec des objectifs stratégiques de dissuasion, de protection et de prévention pour garantir les intérêts fondamentaux de la Nation.

La défense civile est assurée principalement par les sapeurs pompiers, la sécurité civile, la police nationale, la police de l'air et des frontières, les ministères et organisations de la Santé, du secteur des transports et des communications, pour la prévention et la protection contre les risques de toute nature (feux de forêts, inondations, séismes, cyclones, risques écologiques) autant sur le plan national qu'international.

La défense économique ressortit du domaine des Douanes, de la Direction de la surveillance du territoire (DST), du Comité national pour la compétition et la sécurité économique (CNCSE), sorte « d'intelligence économique » de la France visant à favoriser la production et la circulation des ressources, à améliorer la compétitivité nationale dans une économie mondialisée, à protéger les bases de données et les transferts technologiques, à lutter contre l'exploitation illicite des brevets, la désinformation informatique et les contrefaçons.

La défense culturelle participe au rayonnement de la francophonie, à l'expression de « l'exception culturelle française » par des structures et des programmes spécifiques.

La défense repose désormais sur la formation de l'esprit civique, sur la solidarité et la cohésion sociale qui concernent l'ensemble des citoyens et relèvent de leur éducation dès l'école. Pour cela, les principes de la défense et ses champs de compétence ont été inscrits dans le programme d'éducation civique du collège (notamment en classe de 3e où une réflexion sur la citoyenneté doit être engagée), et dans le cours d'éducation juridique, civique et sociale, au lycée. Par ailleurs, des trinômes académiques ont été mis en place par convention passée entre l'Éducation nationale et les Armées pour favoriser des initiatives conjointes sur les problèmes de défense. Enfin, les Journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) sont, après le recensement, une étape obligatoire dans le « parcours civique » des jeunes gens et jeunes filles afin de les initier aux valeurs et aux métiers de la défense. Cependant, les difficultés de mise en œuvre de cette éducation à la défense restent nombreuses. Celle-ci doit surmonter les idées reçues et l'ignorance de nombreux adolescents sur ces questions.

La force des préjugés

Particulièrement chez les jeunes, la défense est l'objet de stéréotypes, qui conduisent soit au refus d'aborder le problème soit, à l'inverse, à un intérêt centré uniquement sur les faits d'arme. Ainsi, la défense est rarement entendue comme un attribut de la souveraineté nationale ni même comme une expression de la Nation. Elle n'est pas non plus rapportée à un ordre international garanti par l'Organisation des Nations unies. D'une façon générale, elle est rarement entendue comme la mobilisation des hommes et des moyens pour défendre les valeurs de la démocratie, pour organiser la protection des populations civiles ou pour mener des actions à titre humanitaire. Ce n'est que de façon sporadique, au gré de l'actualité et des reportages médiatiques, que la diversité des domaines de la défense est perçue.

Réduire la défense à une acception guerrière entraîne de nombreux malentendus qui rendent son enseignement d'autant plus délicat que certains jeunes sont sensibles aux logiques d'affrontement et de violence. Les opérations militaires, les manœuvres, sont des images plus familières que le concept politique de défense parce qu'elles évoquent un passé raconté dans les livres d'histoire, la littérature, le cinéma... ou les bandes dessinées. C'est à travers les batailles, les guerres et les traités célèbres, que beaucoup imaginent la défense : de la guerre des Gaules au débarquement de Normandie, les élèves ont un imaginaire fécond sur les aspects strictement militaires de la défense. Leurs représentations s'accompagnent d'un intérêt souvent prononcé pour l'évolution de l'arsenal technique, la panoplie des armes à travers les âges, et parfois aussi, pour les jeux stratégiques.

Si les discours qui dénoncent les effets dévastateurs des conflits auxquels les hommes se sont livrés au cours des siècles sont parfaitement légitimes, ils accèdent à une vision réductrice de la défense. Nombre d'adolescents l'expriment de façon ambivalente, tantôt par la critique radicale de l'armée et l'antimilitarisme, tantôt par une certaine fascination pour les conflits militaires : « Les représentations des armées, des soldats et de la guerre s'inscrivent sur une longue durée, celle de l'histoire écrite ou imaginée » (Line Sourbier-Pinter, *Au-delà des armes*¹). Les luttes de pouvoir et d'intérêt, qui conduisent à des conquêtes, des occupations, des colonisations, illustrent les enjeux politiques ou économiques, idéologiques ou religieux, de la défense. Toutefois, en dressant un tableau sombre des politiques passées, on associe défense et conquête sur le seul terrain des rapports de forces. Rarement l'analyse porte sur les interventions préventives et sur les conséquences qu'une absence de politique de défense aurait pu entraîner : la seconde guerre mondiale a compté des millions de morts ; fallait-il pour autant laisser s'installer la domination du nazisme sur le monde ?

Les lieux communs relatifs à la défense et l'ignorance de ses enjeux sont d'autant plus répandus que les démocraties modernes, sociétés développées et de bien-être, sont confrontées à un effacement du sens de la mobilisation collective. Les valeurs positives de la défense ne sont plus celles de Valmy ou de l'appel du 18 Juin 1940. Des expressions comme « le peuple en armes » ou « la défense de la patrie » ont perdu en grande partie leur signification. Par ailleurs, les mots de « résistance » et de « libération » sont aujourd'hui utilisés par des peuples ou des groupes qui peuvent se réclamer de régimes totalitaires et justifier le terrorisme par leur combat « contre les démocraties

1. Voir *Bibliographie*.

occidentales ».

Le sacrifice pour la défense de la patrie ou pour des idéaux semble réservé aux générations du siècle dernier, celle des poilus de la Grande Guerre ou des combattants des Forces françaises libres. Mais il est vrai que le XXe siècle a vu aussi se développer les armes de destruction massive qui touchent de nombreux civils subissant les bombardements et les privations. Les deux guerres mondiales et les guerres coloniales ont par ailleurs construit des mémoires familiales douloureuses qui ont divisé les peuples et laissé des empreintes durables dans les inconscients collectifs, souvenirs que les adultes ont longtemps voulu enfouir dans le silence.

Et si les commémorations se sont multipliées récemment, elles se manifestent fréquemment par des expressions de repentance, de culpabilité ou de responsabilité collectives auxquelles les plus jeunes se sentent étrangers. Il convient donc, pour éduquer à la défense, de d'abord montrer la complexité des situations passées et leur évolution (dans lesquelles les renversements d'alliance ne sont pas rares) pour ensuite retracer les progrès du droit de la guerre, l'importance des alliances et des traités, l'entrée progressive de la philosophie des Droits de l'homme dans l'esprit de défense. La transformation des politiques de défense en mobilisation au service de la paix participe de l'histoire récente des peuples ; elle s'accompagne d'un long cortège de hauts faits mais aussi de souffrances et de sacrifices.

Un patrimoine culturel

La défense a inspiré un nombre considérable d'œuvres architecturales, iconographiques, musicales, scientifiques et technologiques. Expressions des arts et traditions populaires, pièces de musée de l'art officiel ou salon d'artistes contestataires, la palette des représentations militaires est étendue. La chanson, les cartes postales, la caricature, l'affiche, mais aussi le théâtre, l'opéra, la peinture et la sculpture, la tapisserie royale ou républicaine sont traversés par des scènes de bataille ou de repos du guerrier, par des armées entières ou des héros distingués et décorés, par des figures nobles et courageuses ou des armées en déroute, offrant l'image tragique de la débâcle ou autre Bérézina.

Le patrimoine architectural, lui aussi, est significatif de l'implantation sur l'ensemble du territoire national des forces de la défense. Les villes de garnison, comme la ville de Metz, possèdent des forts, des casernes, des capitaineries, des arcs de triomphe, aux dimensions imposantes ; des sites stratégiques voient se dresser des phares ou des constructions comme le fort de Brégançon ; dans de simples villages des stèles, des monuments aux morts, modestes parfois, mais qui émeuvent parce qu'ils rendent hommage à tous ceux qui « ont donné leur vie pour la patrie » ou qui sont « morts pour des idées », ont été érigés. Un mémorial, comme celui de Caen, rend hommage à tous ceux, quelle que soit leur nationalité, qui ont combattu pour la liberté lors du débarquement de Normandie.

La défense est également à l'origine de découvertes techniques et scientifiques : elle a permis la production de machines des plus extravagantes ou des plus performantes sur terre, dans les airs ou sur les océans. Les armes deviennent, avec le temps, des objets de collection, comme ces drapeaux et uniformes, dont certains ont été dessinés par les plus grands artistes, à l'instar de Léonard de Vinci, qui inventa aussi bien des machines que des uniformes pour différents régiments, dont celui des gardes suisses du Vatican...

De la préhistoire à la conquête spatiale, la défense a inspiré l'un des patrimoines les plus riches de la condition humaine, remarquable par son inventivité et sa créativité, ou par son conformisme et sa révérence au pouvoir : armées aux ordres des puissants ou armées de libération.

Enfin, c'est aussi un patrimoine intellectuel et moral, porteur à la fois de traditions et de valeurs communes qui transcendent les différences que nous transmet l'histoire militaire. La discipline et l'obéissance, l'esprit de corps et la solidarité, le sens de l'intérêt général et du sacrifice, de la responsabilité et de la décision, le courage, pouvant aller jusqu'à la résistance à un ordre illégitime, sont des exemples de valeurs toujours d'actualité qu'on peut pointer dans les événements récents.

Des valeurs, des savoirs, des pratiques

La défense participe de la culture des peuples et de l'histoire des Nations. Au-delà des moyens techniques des armées, elle mobilise les hommes, avec leur apport culturel, leurs valeurs et leurs savoirs. Par ailleurs, dans une société démocratique, la défense repose sur un ensemble de principes du droit, sur des lois et sur des codes de déontologie. Elle puise sa légitimité dans les déclarations, les conventions et les traités de droit international, qui garantissent la protection des réfugiés et des minorités, qui condamnent les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, qui interdisent toutes les formes de traite des êtres humains, la torture et l'esclavage, posent des procédures et des règlements pour prévenir les conflits... En application de ces principes, un droit d'ingérence est parfois invoqué pour intervenir sur un territoire étranger ; des forces multinationales peuvent être envoyées pour la protection des populations civiles. Ainsi, la défense a donné lieu à une abondante jurisprudence, à des mesures disciplinaires ou à des réhabilitations, à des mesures d'instruction, à des condamnations ou des relaxes, devant des tribunaux militaires ou la justice de droit commun ainsi que devant des tribunaux internationaux.

La défense fait appel à toutes les sources du droit pour organiser la sécurité de la population et du territoire national contre les agressions extérieures ou intérieures, contre les dangers naturels ou les forces de déstabilisation qui mettent en cause la sûreté des personnes. Elle travaille avec ses partenaires, dont la Justice et la police ; certains de ses corps spécialisés, qui sont au contact direct de la population, sont particulièrement connus des citoyens, comme la gendarmerie, les pompiers ou les corps de santé. Elle participe aussi des forces de défense européenne et des forces engagées dans le cadre de l'ONU. Aujourd'hui, la culture de la paix est intimement liée à la défense au nom des principes démocratiques et des droits fondamentaux - tel le droit à la sûreté, le premier inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Jusqu'aux attentats du 11 septembre 2001, nombre de citoyens des États démocratiques se contentaient du « chauvinisme du bien-être », dont parle le philosophe Jürgen Habermas. Ils avaient le sentiment que la démocratie était acquise et intangible. Les conflits semblaient cantonnés à des régions lointaines, aux pays du Sud. Or, le terrorisme a fait prendre conscience que rien n'est jamais acquis, ni la paix ni le bien-être ; les démocraties sont inachevées et fragiles.

Parallèlement aux progrès du droit international et à la création d'instances pour prévenir ou réguler les conflits, l'éducation à la citoyenneté démocratique, la formation de l'esprit

critique contre les diverses formes de désinformation ou de manipulation des opinions, l'enseignement des libertés fondamentales, le sens de l'interdépendance des nations, l'apprentissage de la solidarité et de la coopération, participent des impératifs de défense. Apprendre la défense, c'est poser la question de la paix, de la sécurité et des libertés fondamentales, au premier rang desquelles, les Droits de l'homme. Cette conception contemporaine de la défense est le fruit d'une lente évolution des mentalités et des progrès du droit.

Droits de l'homme et organisations internationales, de 1789 à nos jours

1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : le droit à la sûreté est reconnu comme un droit fondamental.

1919 : premières tentatives d'organisation démocratique des nations avec la SDN (Société des Nations) et l'OIT (Organisation internationale du travail).

1944-1948 : Organisation des Nations unies avec la création d'un Conseil de sécurité des Nations unies à qui est confiée la responsabilité du maintien de la paix.

1945 : Ouverture, le 20 novembre, du Procès de Nuremberg jugeant des crimes contre l'humanité commis pendant la seconde guerre mondiale.

1948 : Adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale de l'ONU ; Convention sur la prévention et la répression du génocide.

1950 : Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Années soixante : fin de la colonisation par accession à l'Indépendance de la majorité des pays anciennement colonisés par le Royaume-Uni, la France, la Belgique, les Pays-Bas...

1966 : pactes des Nations unies sur les droits civils et politiques ainsi que sur les droits économiques, sociaux et culturels.

1981 : adoption par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Années quatre-vingt-dix : création, en 1993, d'un tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie jugeant pour la première fois les crimes commis par un chef de l'État dans l'exercice de ses fonctions ; création, en 1994, du tribunal pénal international concernant les crimes perpétrés dans la zone de l'Afrique des Grands lacs en (Rwanda, Burundi).

2002 : installation de la Cour pénale internationale, à La Haye (Pays-Bas).

Si le principe même d'une éducation aux valeurs démocratiques est unanimement accepté, force est de constater que l'éducation à la défense est relativement peu abordée dans les cours. Pourtant, dans les collèges et les lycées, où cohabitent désormais des élèves originaires de pays parfois dévastés par la guerre et que leurs parents ont fui sous les persécutions, il est essentiel d'enseigner que la défense ne s'exerce pas nécessairement au nom d'un impérialisme ou d'une force aveugle, de conflits ethniques ou religieux, mais qu'elle peut être une politique de solidarité qui prévient le recours aux armes. En-

core faut-il parvenir à surmonter les réticences de certains adolescents pour tout ce qui concerne les questions de défense. Des obstacles dus à certaines perceptions erronées, à des changements dans les mentalités mais également liés aux nouvelles données internationales, doivent être levés. Quels sont-ils ?

Le premier obstacle réside dans la relation perturbée que les jeunes générations entretiennent avec l'histoire. Les enquêtes auprès de lycéens européens montrent que la défense leur évoque des guerres meurtrières, des massacres. Les conflits du XXe siècle, notamment les années sombres de la Shoah, les guerres coloniales, laissent effectivement le double sentiment, d'une part, de la responsabilité écrasante de pays qui se vantent d'avoir institué la démocratie et, d'autre part, de la « victimisation » croissante de la société civile, la première à subir les effets des armes de destruction massive. Cette culpabilité historique est apparue clairement dans une recherche (Projet Connect 1999-2001) sur la citoyenneté européenne : le personnage et la période de l'histoire de l'Europe qui ont le plus marqué les lycéens italiens, néerlandais, portugais ou français interrogés sont... Adolf Hitler et le nazisme, cités par près de 85 % d'entre eux !

Le deuxième obstacle sur lequel peut buter l'éducation à la défense tient à la difficulté d'identifier l'ennemi ou l'adversaire. Certaines menaces planent aujourd'hui sur le monde, sans que des États se déclarent la guerre. Il est difficile de déterminer d'où vient l'auteur de l'agression, quels sont les enjeux des hostilités, quelle est la légitimité de telle ou telle intervention extérieure : des aspects économiques, religieux, ethniques, territoriaux se mêlent. L'impression d'un danger multiforme crée un sentiment diffus d'insécurité. Cela explique, en partie, pourquoi certains enseignants ne traitent pas des questions relatives à la défense, craignant d'aviver les angoisses de leurs élèves.

La troisième difficulté que rencontre l'éducation à la défense est celle de l'effacement des frontières physiques entre les États, au bénéfice d'une circulation accrue des personnes, des biens et de l'information, notamment au sein de zones géographiques comme l'Europe ou l'Amérique du Nord. Que devient la notion de « défense du territoire » ? Les attentats qui ont frappé les tours de Manhattan ont touché une ville cosmopolite, symbole de la mondialisation de l'économie et de la culture. Qui était effectivement visé ? Comment expliquer que le territoire national, au sens politique, ne disparaît pas avec la globalisation des échanges ni avec la suppression de certaines frontières ? La difficulté de compréhension de nos contemporains sur ce qu'est l'espace Schengen en est un exemple.

En quatrième lieu, ce sont les valeurs, telles que la patrie ou la Nation, qui autrefois fondaient l'unité du pays, qui ne semblent plus avoir de résonances ni même de force symbolique suffisamment perceptible par les jeunes : le flambeau et la devise de la République, le drapeau, la *Marseillaise* donnent lieu parfois à des manifestations intempestives de dérision ou d'hostilité (comme ce fut le cas lors d'un match amical de football entre la France et l'Algérie). La communauté des citoyens est fragmentée. Dans des sociétés multiculturelles, l'histoire nationale renvoie parfois à d'anciens conflits avec des pays d'origine. Par ailleurs, l'expérience de la démocratie n'est pas également partagée ; certains immigrés viennent de pays qui n'ont jamais connu la démocratie. Travailler sur

les malentendus culturels, sur les conflits de valeurs ou de croyances permet alors d'éviter le risque de violences pouvant dégénérer en conflits ethniques, racistes ou religieux, voire en émeutes urbaines. La défense du territoire rejoint de plus en plus des préoccupations de défense civile, en écho à des conflits internationaux.

Le cinquième obstacle rencontré se manifeste par la résistance ou l'opposition aux autorités constituées. L'antimilitarisme, encore vivace il y a quelques années, s'est estompé. En revanche, certains adolescents réagissent de façon hostile envers les institutions représentant l'autorité, qu'il s'agisse du policier, du juge ou du militaire. Il convient donc de mener un travail en profondeur sur les représentations des jeunes à l'égard des institutions, à l'égard des agents du service public, ceux qui « portent uniforme ».

Le dernier obstacle tient à la résurgence et au développement de revendications identitaires et aux communautarismes, qui confondent identité et citoyenneté démocratique. Certains de nos contemporains ne distinguent pas ce qui relève de la filiation, de l'héritage, de l'affectif, du symbolique, de ce qui est de l'ordre de la volonté, du choix, du droit, de l'intérêt général, du contrat social. Si identité et citoyenneté peuvent entrer dans une dialectique féconde, elles se détruisent réciproquement lorsqu'elles s'absorbent l'une l'autre : l'identitaire amplifie un moi collectif centré sur des intérêts particuliers au détriment des droits et des devoirs du citoyen libre de choisir ses appartenances et ses convictions.

Comment enseigner la défense

Pour favoriser l'enseignement de la défense, les programmes d'éducation à la citoyenneté proposent une réflexion sur la définition et les pratiques de la citoyenneté démocratique. Quatre grands thèmes peuvent donner sens à cet enseignement :

L'histoire de la démocratie est aussi l'histoire d'une conquête des libertés : libération des peuples, progrès des Droits de l'homme, contribution des instances internationales au maintien de la paix. La défense n'apparaît plus seulement comme une série de batailles meurtrières. En France, si les forces de défense sont porteuses de traditions militaires, elles sont aussi, aujourd'hui, soumises à une déontologie et aux limites strictes du droit.

La relation entre la défense et les devoirs du citoyen est capitale. La défense, comme la citoyenneté, implique un lien d'allégeance au pouvoir souverain, un rattachement à l'État, dans le respect des organisations internationales et du droit international, et un lien d'appartenance à la Nation. Ce double lien, d'allégeance et d'appartenance, donne un sens à la dialectique des droits et des devoirs, fondement de la démocratie ; il peut se prolonger dans un ensemble plus large, comme l'Union européenne, qui fonde une citoyenneté commune entre les membres de l'Union.

L'accent mis sur les enjeux de la démocratie favorise la prise de conscience de l'intérêt à agir ensemble et de la nécessité de se mobiliser pour défendre des valeurs. Mais la professionnalisation de l'armée pose nécessairement la question de la solidarité avec la Nation. La coupure entre un milieu professionnel auquel on délègue les missions de défense et des citoyens qui ne sont plus appelés à servir sous les drapeaux, favorise l'effacement de l'esprit de défense, y compris lorsqu'il s'agit de la défense civile. Les adolescents qui s'adressent à l'armée sont souvent très intéressés par l'acquisition de compétences professionnelles mais peu enclins à l'esprit de sacrifice pour défendre la

collectivité.

La défense civile permet de saisir les implications d'une politique de défense fondée sur l'intérêt général. Elle permet aussi d'aborder la délicate question du droit d'ingérence humanitaire, celle du rôle et de la responsabilité des forces de maintien de la paix, comme les Casques bleus. Enfin, la diversité des missions actuelles de la défense civile est illustrée par les interventions pour la protection contre les catastrophes naturelles et pour la sécurité écologique. Désormais, la défense ne se conçoit pas seulement comme une réponse ultime, en urgence, mais comme un ensemble de moyens destinés à prévenir des dangers à venir, à prémunir les générations futures de risques majeurs.

L'ancrage de la démocratie dans la géopolitique troublée de notre époque est un domaine auquel l'école de la République se sent mal préparée. Pour remédier à un certain désarroi, l'initiation à la défense fait désormais partie de la formation des enseignants à travers des initiatives conjointes prises au niveau local et au niveau national avec les autorités de défense. Les enjeux sont essentiels pour l'éducation des futurs citoyens et pour l'avenir démocratique des pays de l'Union européenne, dont le socle commun est la Convention de sauvegarde des droits de l'homme.

Jacqueline Costa-Lascoux,
directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique,
centre d'études de la vie politique française (CNRS/CEVIPOF)

Sélection documentaire¹

Bibliographie

Ouvrages

ALLAIRE Martine ; ARMAND Françoise ; BARTHÉLÉMY Fabrice (et al)

Éducation civique 3e

Paris : Hatier. , 2003.

AUDIGIER François ; FAUVERGUE Brigitte ; GAUVRIT Frédéric

Éducation civique juridique et sociale, lycée classe de 1re

CRDP de l'académie de Nice. [Notice](#)

BECKER J.-J. (et al)

Guerre et Cultures, 1914-1918

Paris : Armand Colin. , 1994.

BONIFACE Pascal

Repenser la dissuasion nucléaire

Paris : éditions de l'Aube. , 1998.

CHALIAND Gérard

L'Atlas du nouvel ordre mondial

Paris : éditions Robert Laffont. , 2003.

CHALIAND Gérard ; BLIN Arnaud

Dictionnaire de stratégie militaire

Paris : éditions Perrin. , 1998.

CORVISIER André

La Guerre, essai historique

Paris : PUF. , 1995.

CORVISIER André

La Guerre, essai historique

Paris : PUF. , 1995.

COSTA-LASCOUX Jacqueline

Les Trois Âges de la laïcité

Paris : Hachette. , 1996.

1. Document référencé page 5

COSTA-LASCOUX Jacqueline

La laïcité au défi du multiculturalisme

in Culture républicaine, citoyenneté et lien social
CRDP de Dijon. , 1997.

GUSSE Daniel ; LETESTU Bertrand ; MAGDONEL Evelyne (et al.)

99 questions sur la Défense

Montpellier : CRDP de Languedoc-Rousillon. , 2004.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE (IHEDN)

Comprendre la défense

Paris : éditions Économica. , 2002.

RIGHI François

La Guerre d'Algérie avec Azrayen (BD)

CRDP de Poitou-Charentes. [Notice](#)

SCHNAPPER Dominique

La Communauté des citoyens

Paris : Gallimard. , 1994.

SOURBIER-PINTER Line

Les Militaires

Paris : éditions Le Cavalier Bleu. , 2003.

Collection « Idées reçues »

SOURBIER-PINTER Line

Au-delà des armes, le sens des traditions militaires

Paris : Imprimerie nationale. , 2001.

Éducation à la citoyenneté (la défense au service de la paix)

Paris : publications de l'UNESCO. , 2004.

Revues

BOULANGER Philippe ; CREPIN Annie

Le soldat-citoyen

Une histoire de la conscription

n° 8019. La Documentation photographique, février 2001.

Défense et citoyenneté

n° 10. BT2, juin 1998.

La défense, une histoire de citoyenneté

n° 796. TDC, 15-31 mai 2000.

Les hommes et la guerre, héroïsme et barbarie L'Histoire, août 2002.

Médiagraphie

Vidéos

Collection Galilée (CNDP)

Service suspendu

Notice

ONG sans frontières

Notice

L'appel du 18 Juin

Notice

1940-1944 - Le camp de Drancy

Notice

Guide pédagogique

La Bataille de Valmy

Guide pédagogique

La France résistante

Guide pédagogique



Première guerre mondiale

Images de la Grande Guerre : témoignages soixante-dix ans après

Ida, Madelon du feu

Les Tranchées 1914-1918

Les Poilus

Le Traité de Versailles

Les Sillons du feu

La Guerre d'Otto Dix

Seconde guerre mondiale

La France libérée - 6 juin 1944-8 mai 1945

La seconde guerre mondiale

La seconde guerre mondiale en Alsace

1940-1944, Paris au temps des rafles

Chamberlain et la conférence de Munich

Narvik

Les Relais de la mémoire

Vivre, survivre, les femmes dans la seconde guerre mondiale

Un FTP dans la Résistance

Eysses, une prison dans la Résistance

Autres conflits

La Guerre d'Algérie dans les actualités filmées Pathé

1991, pourquoi la guerre du Koweït

Guerre et Paix en Europe, dossier débat

Ex-Yougoslavie

Filmographie

BERNARD Raymond

Les Croix de bois

Pathé-Natan. , 1931.

CLÉMENT René

La Bataille du rail

Sony Music. , 1946.

COUTARD Raoul

La Légion saute sur Kolwezi

Gaumont-Columbia-Tristar-Home-Video. , 1979.

LEAN David

Le Pont de la rivière Kwai

Gaumont-Columbia-Tristar. , 1957.

RENOIR Jean

La Grande Illusion

Studio Canal. , 1937.

SCHOENDOERFFER Pierre

La 317e section

Gaumont-Columbia-Tristar-Home-Video. , 1965.

SCHOENDOERFFER Pierre

L'Honneur d'un capitaine

Bela - TF1 films production. , 1982.

VAUTIER René

Avoir 20 ans dans les Aurès

Doriane films. , 1971.

Sur le Web

Sites institutionnels

Ministère de la Défense

Le ministère de la Défense

Web www.defense.gouv.fr ¹

L'appel de préparation à la défense

Web www.defense.gouv.fr/ ²

L'armée de terre

Web www.defense.gouv.fr/ ³

L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)

Web www.ihedn.fr ⁴

Le portail de Défense

Web www.ihedn.fr/ ⁵

La médiathèque de la Défense

Web www.ecpad.fr/ ⁶

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Éduscol

Le site de la direction de l'enseignement scolaire

Éducation à la citoyenneté : actions éducatives d'éducation à la défense

Web www.eduscol.education.fr/ ⁷

Sites académiques

Nancy-Metz

Web www.ac-nancy-metz.fr/ ⁸

-
1. <http://www.defense.gouv.fr>
 2. http://www.defense.gouv.fr/sga/sga_sup_4/servicenat_s4/pages40/page41.html
 3. <http://www.defense.gouv.fr/terre>
 4. <http://www.ihedn.fr>
 5. http://www.ihedn.fr/Pages/pages_portail/somportail.html
 6. <http://www.ecpad.fr>
 7. <http://www.eduscol.education.fr/D0090/DEFENSEACC.htm>
 8. http://www.ac-nancy-metz.fr/Citoyen/Defense/defense_index.htm

Versailles

[Web www.ac-versailles.fr/](http://www.ac-versailles.fr/) ¹

Clermont-Ferrand

[Web www3.ac-clermont.fr/](http://www3.ac-clermont.fr/) ²

Informations sur les sites nationaux

Dossier Défense

La documentation française

[Web www.vie-publique.fr/](http://www.vie-publique.fr/) ³

Droits et démarches-armées : appel de préparation à la défense

[Web http://vosdroits.service-public.fr/](http://vosdroits.service-public.fr/) ⁴

Service-public, portail de l'administration française

Le formulaire de la journée d'appel à la défense

Le site du ministère de la Fonction publique

[Web www.cerfa.gouv.fr/](http://www.cerfa.gouv.fr/) ⁵

La politique étrangère et de sécurité commune européenne (PESC)

France diplomatie

[Web www.diplomatie.gouv.fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/) ⁶

Sur le site du ministère des Affaires étrangères

La journée d'appel de préparation à la défense

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

[Web http://memoguide.injep.fr/](http://memoguide.injep.fr/) ⁷

Sites internationaux

Maintien de la paix - ONU

[Web www.un.org/](http://www.un.org/) ⁸

Affiches ONU

[Web www.un.org/](http://www.un.org/) ⁹

-
1. <http://www.ac-versailles.fr/defense>
 2. <http://www3.ac-clermont.fr/trinome/presentation.htm>
 3. http://www.vie-publique.fr/thema/th_defense.htm
 4. <http://vosdroits.service-public.fr/ARBO/0202-NXARM114.html>
 5. <http://www.cerfa.gouv.fr/servform/vigueur/formul/12015v01.pdf>
 6. <http://www.diplomatie.gouv.fr/europe/pesc/guide.html>
 7. <http://memoguide.injep.fr/fiche.php?idfiche=44>
 8. <http://www.un.org/french/peace/peace/home.shtml>
 9. <http://www.un.org/french/events/peacekeepers/posters>

Site de l'Union européenne

Défense européenne : Organismes de la politique étrangère et de sécurité commune

[Web http://europa.eu.int/](http://europa.eu.int/) ¹

Site de l'Unesco

[Web http://portal.unesco.org/](http://portal.unesco.org/) ²

Documents pédagogiques sur les sites académiques

Enseigner la défense et la paix au collège et au lycée

Académie de Rennes

[Web www.ac-rennes.fr/](http://www.ac-rennes.fr/) ³

Dossier ECJS classe de première : « Le devoir de défense »

Académie de Nantes

[Web www.ac-nantes.fr/](http://www.ac-nantes.fr/) ⁴

« La Défense et la paix », dossiers éducation civique, classe de 3e

[Web www.ac-nantes.fr/](http://www.ac-nantes.fr/) ⁵

Liens sur le devoir de défense

Académie de Rouen

[Web www.ac-rouen.fr/](http://www.ac-rouen.fr/) ⁶

Textes et discours

Le discours de Jacques Chirac

Institut des hautes études de défense nationale, 2001

[Web www.ihedn.fr/](http://www.ihedn.fr/) ⁷

Le discours de Jean-Pierre Raffarin

Institut des hautes études de défense nationale, 2003

[Web www.ihedn.fr/](http://www.ihedn.fr/) ⁸

L'Europe de la défense

La documentation française

[Web www.ladocumentationfrancaise.fr/](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/) ⁹

-
1. http://europa.eu.int/institutions/cfsp/index_fr.htm
 2. <http://portal.unesco.org/>
 3. http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/hist_geo/ResPeda/paix/sommaireindex.htm
 4. <http://www.ac-nantes.fr/peda/disc/histgeo/citoyen/devdef.htm>
 5. <http://www.ac-nantes.fr/peda/disc/histgeo/inspecti/defense.htm>
 6. http://www.ac-rouen.fr/pedagogie/equipes/ecjs/liens/liens_defense.htm
 7. http://www.ihedn.fr/Pages/Pages_Archives/Pdt_2001.html
 8. http://www.ihedn.fr/Pages/Pages_Actu/PM_2003.html

La Défense et les forces armées de la France

Ministère de la Défense

Web www.defense.gouv.fr/ ¹

Le discours de Pascal Boniface sur la politique française de dissuasion, juin 2001

Site du Premier ministre

Web www.premier-ministre.gouv.fr/ ²

9. http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_actualite/europe_defense/
1. <http://www.defense.gouv.fr/actualites/dossier/d156/accueil.htm>
2. <http://www.premier-ministre.gouv.fr/fr/p.cfm?ref=25941>

Textes en stock¹

Textes officiels relatifs aux programmes

Collège et lycée L'enseignement de la défense	Document pédagogique : « L'enseignement de la défense au collège et au lycée » B.O. hors-série n° 8 du 6 août 1998 Consulter en ligne (www.education.gouv.fr/)
Classe de 3e Éducation civique	B.O. hors-série n° 10 du 15 octobre 1998 Consulter en ligne (PDF, 31 ko)
Classe de 1re ECJS	B.O. hors-série n° 7 du 31 août 2000 (thèmes et notions) Consulter en ligne (www.education.gouv.fr/)
Terminale ECJS	B.O. hors-série n° 3 du 30 août 2001 Consulter en ligne (www.education.gouv.fr/)
Classes BEP, BP ECJS	« L'exercice de la citoyenneté et les devoirs du citoyen » B.O. hors-série n° 2 du 30 août 2001 (annexe II - C - Orientation principale des thèmes) Consulter en ligne (www.education.gouv.fr/)
Partenariat Éduca- tion / Défense	Circulaire conjointe ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Défense Mise en œuvre de projets pédagogiques B.O. n° 31 du 30 août 2001 Consulter en ligne (PDF, 19 ko) (www.eduscol.education.fr/) Les protocoles Défense / Éducation nationale Consulter en ligne (www.ac-amiens.fr/)

Textes de lois sur la citoyenneté et la défense

[La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, article L.114-1](#)

À partir de la rentrée 1998, les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des programmes des établissements d'enseignement du second degré des premier et second cycles. Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense.

(www.legifrance.gouv.fr/)

1. Document référencé pages 51, 55 et 57.

Citoyenneté et défense ● POINT DOC

[La Constitution de 1958](#)

(www.elysee.fr/)

[L'ordonnance du 7 janvier 1959](#) portant organisation générale de la défense

(www.defense.gouv.fr/)

La Charte des Nations unies

[Préambule](#)

[Chapitre I, article 1 et chapitre VII](#) : « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression »

(<http://afnu.france.free.fr/>)

[Traité sur l'Union européenne, 7 février 1992](#) : « Dispositions concernant une politique étrangère et de sécurité commune »

(<http://europa.eu.int/eur-lex/fr/>)

Documents (extraits)

Articles

[Une histoire de citoyenneté \(voir page 64\)](#), par Alain Bergougnioux, in *Textes et documents pour la classe*, n° 796, mai 2000.

[La défense européenne \(voir page 74\)](#), in *Textes et documents pour la classe*, n° 796, mai 2000.

[Soldats de la paix](#) (PDF, 126 ko), in *Objectif Défense*, n° 103, mai 2001.

[Combat pour l'humanitaire](#) (PDF, 189 ko), in *Objectif Défense*, n° 103, mai 2001.

[De la culture de l'obéissance au devoir d'insoumission \(voir page 77\)](#), *Le Monde*, 18 décembre 2003.

Ouvrages

[Les militaires ne pensent pas, ils obéissent \(voir page 80\)](#), in *Les Militaires* (extraits), Éditions Le Cavalier bleu, collection « Idées reçues », 2003.

[Poèmes de légionnaires \(voir page 83\)](#), in *Anthologie de la poésie légionnaire - 1885-2000*, « Légion notre mère ».

[Pourquoi la défense ? \(voir page 85\)](#), extrait du livret *L'Esprit de défense*, publié par la Direction du service national.

Documents de formation (ministère de la Défense)

[Devoirs du citoyen, devoirs des militaires \(voir page 87\)](#), état-major de l'armée de terre.

[L'obéissance hiérarchique, entre devoirs et responsabilités \(voir page 90\)](#), état-major de l'armée de terre - Paris, 1999 (texte intégral)

[La pédagogie de l'application \(voir page 93\)](#), in « Lettre à un fils » du Maréchal de Belle-Isle (1684-1761), « *Instruction sur les devoirs du chef militaire* » (extrait de *L'Exercice du commandement dans l'armée de terre*, 1986).

Textes fondamentaux

[L'exercice du métier des armes](#) (Fondements et principes), état-major de l'armée de terre, 1999 (PDF, 72 ko).

[Le code du soldat de l'armée de terre](#) (voir page 92)

Témoignages

Vidéo

[Assaut du pont de Vrbanja](#) (ASF, 11,6 Mo), Sarajevo, 27 mai 1995 : retour d'expérience.

Texte

[Retranscription de l'intervention](#) (voir page 97) du général Bachelet et du colonel Lecointre à la table ronde du colloque « Éducation à la défense », 4 décembre 2003.

Pistes de réflexion

Les principaux objectifs dégagés par les programmes sont les suivants :

Comprendre que la démocratie ne peut s'exercer sans l'indépendance nationale.

Comprendre que l'indépendance nationale ne peut être maintenue, dans le monde actuel, sans une défense efficace et crédible.

Savoir que la défense de la démocratie et des Droits de l'homme nécessite parfois le recours aux armes.

Savoir que le pacifisme peut parfois nuire à la démocratie et à la paix.

Comprendre que chaque individu doit prendre ses responsabilités dans le cadre de la défense des valeurs démocratiques et ainsi s'engager pour exprimer sa solidarité tant au niveau national qu'au niveau international.

Savoir que pour être efficace, la Défense nationale exige des moyens appropriés dont l'usage est placé sous la responsabilité des pouvoirs publics.

Connaître les moyens dont dispose la France et savoir que ces moyens sont décidés et éventuellement modifiés par les citoyens ou leurs représentants élus (lois et budgets votés.).

Programmes et niveaux d'enseignement		
	Histoire	Éducation civique et Éducation civique, juridique et sociale
Collège	Classe de 4e - Les guerres révolutionnaires	Classe de 4e - La démocratie, les libertés et les Droits de l'homme
	Classe de 3e - Le monde actuel du début du XXe siècle à nos jours	- L'Europe

Lycée	Classe de 2de - La Révolution française	Classe de 2de - L'étude de la citoyenneté (possible ouverture sur le rôle du citoyen dans la Défense nationale)
	Classe de 1re - De 1900 à 1945, les deux guerres mondiales	Classe de 1re - La Défense - La construction européenne
	Classe de terminale - Le monde actuel de 1945 à nos jours, notamment : la décolonisation, la confrontation Est-Ouest, la contestation de l'ordre mondial, la recherche d'un nouvel ordre international.	Classe de terminale - Études de cas regroupant des thèmes comme la défense de la démocratie, l'éthique. - Les défis de la démocratie - Des TPE peuvent éventuellement porter sur ces thèmes (notamment l'Europe)

Défense du territoire et des libertés

Problématique générale

Quand les libertés fondamentales et les Droits de l'homme et du citoyen sont supprimés ou menacés, quels sont les devoirs moraux de l'homme responsable ? Par quels moyens doit-on et peut-on résister ?

La résistance à l'oppression peut prendre des formes multiples et variées allant de l'action individuelle à l'action collective organisée, selon les circonstances. Ainsi, en 1792, la résistance à l'oppression prend la forme d'un engagement volontaire dans l'armée pour les hommes valides et de multiples d'actions pour le reste de la population. Sous l'occupation allemande, cela peut aller de l'engagement dans les FFL à Londres ou dans l'un des nombreux réseaux de résistance, au simple geste individuel de refus des lois des nazis et des collaborateurs. Les valeurs de la démocratie sont décisives pour justifier l'engagement individuel.

Événements historiques

Valmy - 20 septembre 1792

La bataille remportée par l'armée française commandée par Dumouriez et Kellermann

sur l'armée prussienne du duc de Brunswick a sauvé la Révolution et permis l'instauration de la République, le 21 septembre 1792.

Depuis le 10 août 1792 (arrestation de Louis XVI à la suite d'une insurrection populaire), la Révolution doit affronter toute l'Europe aristocratique et monarchique. Cette guerre contre l'Europe est à la fois défense du territoire national, puisque la Prusse avait envahi la France, et défense des valeurs de la Révolution, notamment des Droits de l'homme et du citoyen. La mobilisation spontanée des Français quand la « patrie est en danger », qui préfigure le décret de la « levée en masse » de 1793, a été un élément important dans la victoire.

La Résistance en France - 18 juin 1940-8 mai 1945

L'armée française est vaincue par l'armée allemande. Le gouvernement du maréchal Pétain demande l'armistice le 17 juin 1940. Le 18 juin 1940, depuis Londres, le général de Gaulle appelle à la « résistance ». C'est le début d'une résistance politique, idéologique et militaire à l'occupation allemande et au gouvernement de Vichy (qui collabore avec les nazis et supprime la République et les libertés fondamentales).

Documents

La [Marseillaise](#), chant de mobilisation patriotique pour défendre la République.

Ce chant guerrier, destiné à stimuler l'ardeur patriotique des Français quand la « patrie est en danger », est devenu un symbole, notre hymne national.

www.elysee.fr/

Article 2 de la « [Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789](#) ».



La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à

Citoyenneté et défense ● EN PRATIQUE

l'oppression. »

Les Constituants de 1789 avaient reconnu avec clairvoyance la résistance à l'oppression comme un droit naturel et imprescriptible qui tend à devenir un devoir moral.

www.justice.gouv.fr/

Les lois antisémites de Vichy : « Le statut des Juifs », *Journal officiel* du 3 octobre 1940, sept premiers articles.

Cette loi antisémite du gouvernement de Vichy viole l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Ce seul fait légitime l'engagement dans la Résistance.

www.fdn.fr/~fjarraud/



Tract de la Résistance évoquant Valmy, musée de la Résistance nationale, dossier sur la résistance et la tradition patriotique, civique, démocratique de la Révolution française, Germaine Willard, Daniel Virieux, Guy Krivopissko. Ivry, 1988, numéro spécial *Notre musée*, p. VI/13.

Pour les résistants, au nom des valeurs de la démocratie, des Droits de l'homme et du patriotisme, la filiation entre Valmy et la situation de l'Occupation est évidente.

Sélection documentaire

Ouvrages

- Morange Jean, *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, PUF, « Que sais-je ? ».

- Fauré Christine (textes réunis et présentés par), *Les Déclarations des droits de l'hom-*

me, Payot, 1988.

- Tronquoy Philippe, *Les Libertés publiques*, La Documentation française, coll. « Cahiers français », 2000.

- Bertaud Jean-Paul, *La Révolution armée : les soldats citoyens et la Révolution*, Robert Laffont, 1979.

- Péan Pierre, *Vies et morts de Jean Moulin*, Fayard, 1998.

Filmographie

- Curtiz Michael, *Casablanca*, 1943. De l'indifférence au rejet de la collaboration et des valeurs de Vichy.

- Renoir Jean, *La Marseillaise*, 1936. La vision humaniste de Jean Renoir de l'engagement révolutionnaire en 1792.

- Renoir Jean, *Vivre libre*, 1943. Comment les principes des droits de l'homme sont à l'origine de l'entrée en résistance d'un instituteur sous l'Occupation.

Responsabilité, engagement, non-engagement

Problématique générale

L'engagement personnel doit se faire au nom des valeurs démocratiques, même s'il comporte parfois des risques. Le non-engagement a parfois les conséquences catastrophiques auxquelles on pensait échapper.

Il est nécessaire de comprendre que chaque personne fait partie d'une société qui a son lot de problèmes et de difficultés. On ne peut s'isoler sur une « île déserte ». Les circonstances historiques finissent par rattraper les individus, même ceux qui refusaient tout engagement. Le pacifisme, dans les circonstances de la montée du péril nazi en Europe, peut-il être assimilé à un refus d'engagement ou de responsabilités ?

Événements historiques

L'appel du général de Gaulle

Promu général pendant la campagne de France (mai-juin 1940), de Gaulle est nommé sous-secrétaire d'État à la Défense nationale. Ses conceptions républicaines et patriotiques sont contraires à celles de Pétain, notamment à propos de l'armistice. Son appel à la résistance, le 18 juin 1940, est d'abord un réflexe de survie nationale, et que justifieront, par la suite, les violations des Droits de l'homme et du citoyen par le gouvernement de Vichy et les autorités allemandes.

La résistance de Jean Moulin

Préfet de Chartres en 1940, Jean Moulin refuse de se plier aux exigences injustifiées des Allemands, malgré les sévices subis et tente de se suicider. Il entre dans la Résistance et, après avoir réussi à unifier les différents réseaux de Résistance intérieure autour du général de Gaulle, il est arrêté et meurt lors de son transfert en Allemagne. Jean Moulin reste le symbole du patriote qui met les intérêts collectifs et les principes démocratiques républicains au-dessus de ses intérêts et de sa propre vie.

La guerre d'Espagne

En 1936, le gouvernement républicain, démocratique et légal de l'Espagne, doit affronter un coup d'État militaire soutenu par l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie. Une guerre civile déchire le peuple espagnol. Comment le monde démocratique extérieur doit-il agir ? Les États démocratiques décident la non-intervention au nom de la défense de la paix en Europe. L'URSS apporte un soutien. Des individus, venant des quatre coins du monde, refusent cet état de fait et s'engagent aux côtés des Républicains, notamment dans les « brigades internationales ».

Doit-on intervenir dans les affaires intérieures d'un État lorsque la démocratie est en danger ? Au nom des valeurs, jusqu'où peut aller la solidarité internationale ?

Les accords de Munich

Après avoir violé plusieurs clauses du traité de Versailles, Hitler revendique la région des Sudètes, territoire tchécoslovaque. L'intégrité de la Tchécoslovaquie est protégée par le traité de Versailles, dont la France et l'Angleterre sont garants.

Deux solutions s'offrent alors aux Français et aux Anglais : céder aux exigences de Hitler pour protéger la paix et le *statu quo* ou défendre les engagements signés et la démocratie en Tchécoslovaquie.

Documents

Discours et textes

L'appel du 18 Juin

www.charles-de-gaulle.org

Articles 1 et 4 du programme du Conseil national de la Résistance

www.anacr.com

Discours d'André Malraux pour le transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon, le 19 décembre 1964

www.charles-de-gaulle.org

Déclaration de Winston Churchill à la presse

« Le partage de la Tchécoslovaquie, sous la pression de l'Angleterre et de la France, équivaut à une capitulation totale des démocraties occidentales devant la menace des nazis d'employer la force. Un tel écroulement n'apportera ni la paix ni la sécurité à l'Angleterre et à la France. Au contraire, il place ces deux nations dans une situation plus faible et plus dangereuse.

Le simple fait que la Tchécoslovaquie soit neutralisée entraîne la libération de 25 divisions allemandes qui pèseront sur le front occidental ; en outre, elle ouvre aux nazis triomphants la route de la mer Noire...

Croire que l'on peut obtenir la sécurité en jetant un petit État en pâture aux loups est une illusion fatale. Ils ont eu le choix entre le déshonneur et la guerre. Ils ont choisi le déshonneur. Et ils auront la guerre. »

Winston Churchill, discours du 21 novembre 1938.

Guerre d'Espagne : sélection documentaire

Ouvrages

- Fontaine François, *La Guerre d'Espagne, un déluge de feu et d'images*, Éditions Berg international / Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, Paris-Nanterre, 2003.

- Lefebvre Michel et Skoutelsky Rémi, *Les Brigades internationales, Images retrouvées*, Éditions du Seuil, 2003.

L'ouvrage propose une histoire iconographique des Brigades internationales. Publié pour accompagner l'exposition [No Pasaran](http://www.bdic.fr) (www.bdic.fr) (Madrid 2002 puis Paris 2003, au [Musée d'histoire](http://www.ialhi.org) contemporaine de Paris www.ialhi.org), il regroupe des documents de toute nature : photographies, journaux, affiches, cartes postales, insignes, tracts, etc.

- Malraux André, *L'Espoir*, Gallimard, coll. Folio.

- Skoutelsky Rémi, *L'Espoir guidait leur pas- Les volontaires français dans les Brigades internationales - 1936-1939*, Paris, Grasset, 1996. [Extraits](#) en ligne.

<http://biosoc.univ-paris1.fr>

Filmographie

- Buñuel Luis, *España 37*.

- Ivens Jori, *Tierra de España*.

- Malraux André, Peskin Boris, *L'Espoir*. [Développements](#) sur le film.

www.dvdtoile.com

- Rossif Frédéric, *Mourir à Madrid*, 1963 (à partir d'archives cinématographiques).

Ouvre picturale

- *Guernica* de Picasso

Les lieux de mémoire

Problématique

La première guerre mondiale, ainsi que d'autres conflits, ont sans doute pesé sur la manière de mener la guerre aujourd'hui : au « pas de quartier ! » et à « l'obéissance absolue » aux ordres donnés des guerres totales, on préfère à présent les valeurs humaines et l'appréciation individuelle des situations réelles sur le champ de bataille.

La Grande Guerre, il ne faut pas l'oublier, en « brutalisant » les sociétés, selon l'expression de l'historien anglais Mosse, a aussi préparé les totalitarismes du XXe siècle.

Exemple : Verdun

En 1916, l'armée allemande tente de « saigner à blanc » l'armée française pour briser son moral et sa résistance dans une « guerre d'usure ». Il s'ensuit une bataille terrible qui fait 700 000 morts environ. Verdun devient ensuite le symbole de l'abnégation, du courage, de l'endurance, du sacrifice des soldats des deux camps, mais aussi de l'absurdité de la guerre.

De la Grande Guerre émerge le monde moderne contemporain rempli de promesses, d'espoirs mais aussi de défis et de dangers.

Aujourd'hui, le champ de bataille de Verdun est devenu un haut lieu de la conscience nationale et européenne et un lieu de réconciliation franco-allemande depuis la rencontre Mitterrand-Kohl en 1986. Dans le cadre de la construction européenne, Verdun est donc un lieu de mémoire qui rappelle les dangers du nationalisme, du chauvinisme, de l'affrontement absurde et la nécessité de l'affermissement de la paix. Verdun est une leçon pour tous, dont il faut savoir tirer les enseignements.

Documents

[Le site du Centre mondial de la paix à Verdun](http://www.centremondialpaix.asso.fr/)

www.centremondialpaix.asso.fr/

[Mémoire d'un poilu, Verdun, 1916](http://www.pays-de-born.com/)

www.pays-de-born.com/

[Discours d'Aristide Briand à la Société des nations, le 10 septembre 1926](http://www.unog.ch/)

www.unog.ch/



Cimetière militaire à Verdun - Tombes musulmanes parmi les tombes françaises

La photo de Mitterrand et Kohl à Verdun, le 22 septembre 1984

www.dhm.de/

La réconciliation franco-allemande sur le lieu symbolique d'un affrontement majeur. L'ennemi n'est donc jamais héréditaire. L'hostilité entre les peuples peut faire place à l'entente et à l'amitié, symbolisée par les mains unies.

L'Allemagne, aujourd'hui pays démocratique, est le principal partenaire économique, politique et culturel (voir, par exemple, la chaîne franco-allemande Arte) de la France.

Sélection documentaire

Ouvrages

Romans (écrits par des combattants de la Grande Guerre)

- Barbusse Henri, *Le Feu*, 1916, Le livre de poche. Une description apocalyptique des combats qui rejoint sur le fond l'œuvre de Remarque.
- Dorgelès Roland, *Les Croix de bois*, 1918. Une description au quotidien de l'héroïsme des soldats qui sont par ailleurs des hommes ordinaires.
- Jünger Ernst, *Orages d'acier*, Christian Bourgois, 1995. La vision de la Grande Guerre par un nationaliste allemand qui illustre à sa manière la thèse de l'historien G. L. Mosse sur la « brutalisation » des hommes et des sociétés par la Grande Guerre.
- Remarque Erich Maria, *À l'ouest rien de nouveau*, Le livre de poche. Écrit en 1928, ce roman est un réquisitoire humaniste et pacifique contre cette guerre qui déshumanise l'homme.

Témoignages de combattants

- *Paroles de poilus*, Libro. Un recueil de lettres de soldats réunis en 1998 grâce aux auditeurs de France Inter.

- *Les Carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, La Découverte, 1981. Un témoignage passionnant et intelligent sur la Guerre par un tonnelier socialiste et humaniste.

Ouvrages historiques

- Miquel Pierre, *Mourir à Verdun*, Tallandier, 2000.
- Miquel Pierre, *Les Poilus*, Plon, coll. « Terre humaine », 2000.
- Nora Pierre (sous la dir.) : *Les Lieux de mémoire* (3 tomes), recueil d'articles dont « Les monuments aux morts » et « Verdun », par Antoine Prost (tomes 1 et 2).
- Audouin Rouzeau Stéphane, *1914-1918 Les Combattants des tranchées*, Armand Colin, 1986.

Filmographie

De très nombreux films ont pour sujet la Grande Guerre. Ils reflètent souvent autant l'esprit de l'époque où ils ont été tournés que celle du sujet du film.

- Bernard Raymond, *Les Croix de bois*, 1931.
Un réquisitoire pacifiste et humaniste contre la guerre. La plupart des acteurs ont été des combattants de la Grande Guerre.
- Boyd William, *La Tranchée*, 1999.
- Chaplin Charlie, *Charlot soldat*, 1918.
Un film de propagande pour les troupes, avec l'humour décapant de Chaplin.
- *A l'ouest rien de nouveau*. Deux versions : celle de Milestone en 1931, celle de Delbert Mann en 1979.
- George Bernard, *1918*. Sorti en 1988.
Un film documentaire qui évoque les conséquences de la guerre sur la société et les combattants. Film très utilisable en classe.
- Tavernier Bertrand, *La Vie et rien d'autre*, 1989.
Une démolition du mythe nationaliste qui veut embellir et glorifier la guerre.

OEuvres picturales

- Les œuvres d'Otto Dix sur les horreurs de la guerre (Historial de Péronne).
- [Ernest Gabard](http://crdp.ac-bordeaux.fr/cddp64/)(<http://crdp.ac-bordeaux.fr/cddp64/>), *Carnet de guerre, aquarelles novembre 1915 - avril 1916*.
sur le site du [Centre mondial de la paix](http://www.art-ww1.com/fr/cmp)(www.art-ww1.com/fr/cmp), de nombreuses reproductions d'œuvres réalisées par des artistes mobilisés.
- André Mare, *Carnets de guerre 1914-1918. Dessins et aquarelles*, éditions Herscher, 1996.

À voir

- L'Historial de la Grande Guerre à Péronne, centré sur la Somme, l'autre grande bataille de la Grande Guerre.
- [Mémoire des hommes](#), un extraordinaire site, les fiches de tous les soldats français tués

Citoyenneté et défense ● EN PRATIQUE

pendant la Grande Guerre (plus de 1,3 million !). Un monument aux morts sur Internet. On peut y rechercher les fiches des auteurs que l'on étudie (Alain-Fournier, Péguy, Apollinaire.). Exemple ci-dessous, le fac-similé de la fiche de Charles Péguy.

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom PÉGUY

Prénoms Charles Pierre

Grade Lieutenant de Reserve

Corps 276^e R. Infanterie

N^o _____ au Corps, Cl. 1893

Matricule 163 au Recrutement Orléans

Mort pour la France le 5 Septembre 1914

Lieu de mort Stassis, Belgique (Sud et France)

Genre de mort tiré à l'ennemi

Né le 7 Janvier 1878

Lieu de naissance Orléans Département Loiret

Arr^o militaire (1^{er} Paris et Lyon, 2^e Orléans et N^o _____)

Jugement rendu le _____

par le Tribunal de _____

acte au jugement transcrit le 20 décembre 1914

à Beaugency, Loiret (Loire)

N^o du registre d'état civil _____

Cette fiche n'est pas à verser par le Corps.

Maintien de la paix et de la sécurité

Problématique

De quels moyens dispose la France pour assurer sa sécurité ? Ces moyens sont-ils adaptés aux évolutions du monde actuel ?

Depuis les années soixante, la France a misé sur l'arme nucléaire. On s'aperçoit, en particulier depuis 2001, que le danger peut venir de là où on ne l'attendait pas. La fin de la guerre froide n'a pas rendu le monde moins dangereux qu'autrefois. On observe même un regain des tensions nationalistes dans plusieurs régions. Une adaptation judicieuse des moyens est nécessaire pour faire face aux nouveaux défis ainsi qu'une coopération toujours plus étroite avec nos partenaires européens et nos alliés. Dans cet ensemble, il faut veiller à ce que l'ONU puisse exercer son indispensable autorité morale et juridique.

Les stratégies

La dissuasion nucléaire

La dissuasion nucléaire est la solution trouvée par la France, comme par les autres grandes puissances, pour assurer la sécurité de son territoire par la menace d'une riposte nucléaire foudroyante à toute agression. L'arme nucléaire a été acquise par la France, au

Citoyenneté et défense ● EN PRATIQUE

début des années soixante, grâce à la volonté du général de Gaulle.

Pendant la Guerre froide, l'arme nucléaire a été une arme de dissuasion. Peut-elle, dans le monde actuel, aussi faire face à de nouvelles menaces comme le terrorisme ? Par ailleurs, comment la France doit-elle répondre aux risques de dissémination et de prolifération des armes nucléaires ?

L'ONU

L'Organisation des Nations unies a été créée en 1945 par les pays vainqueurs de la Seconde guerre mondiale, afin de prévenir les conflits futurs et favoriser la concertation, la coopération et le progrès économique et social, dans le respect des Droits de l'homme. L'action engagée par l'ONU depuis presque soixante ans a-t-elle été efficace dans la prévention ou le règlement des nouveaux conflits ?

Est-elle indispensable ou est-elle un « machin » ?

Comment l'ONU, représentante officielle des États, peut-elle et doit-elle s'adapter aux nouvelles exigences de la communauté internationale ?

Bien qu'elle ait pu résoudre des conflits comme celui du Timor oriental, que peut faire l'ONU en cas de désaccord entre grandes puissances ? Dans ce cas, les décisions ne sont-elles pas prises ailleurs ?

La défense européenne

Pendant longtemps, l'Europe de l'Ouest a organisé sa défense dans le cadre de l'OTAN, acceptant ainsi l'hégémonie américaine. La construction européenne, qui a d'abord été économique, doit s'achever dans les domaines politique, diplomatique, culturel et militaire.

L'Union européenne peut-elle rester crédible sans une défense militaire indépendante ? Cela est-il possible sans un véritable exécutif européen, c'est-à-dire une Europe politique ?

Documents

La défense européenne doit tenir compte de la situation internationale nouvelle qui s'est mise en place après la fin de la Guerre froide. La défense doit être repensée globalement, de nouveaux objectifs sont nécessaires.

L'évolution de la situation politique oblige à repenser la défense nationale.



L'arme nucléaire a pour but d'empêcher la guerre. Ses instruments doivent être crédibles et performants. L'efficacité pèse sur le budget national. Son existence est souvent contestée.

Sous-marin nucléaire lanceur d'engin

©ECPAD/France, Sauriacoty



Gendarmes du GIGN à l'entraînement

©ECPAD/France, F. Seynat

La situation internationale évolue très vite. Les menaces nouvelles sont changeantes et la Défense doit donc perpétuellement s'adapter.



Casques bleus



Casque bleu avec les drapeaux de la France et de l'ONU

Malgré des échecs parfois douloureux, l'ONU reste indispensable pour coordonner les efforts de paix et pour rappeler le droit international.

[Discours de Jacques Chirac](#), le 8 juin 2001, discours de clôture de la 53e session de l'Institut des hautes études de défense nationale.

www.ihedn.fr/

[L'Europe de la défense](#) sur le site de la documentation française

www.ladocumentationfrancaise.fr/

[Extraits de la Charte de l'ONU \(préambule\)](#)

www.un.org/french/

Ouvrages

- Bertrand Maurice, *L'ONU*, Paris, La Découverte, 1994.
- Delpech Thérèse, *L'Héritage nucléaire*, Bruxelles, Complexe, 1997.
- Galy-Dejean René, *La Doctrine nucléaire de la France*, Cahiers de la Fondation pour les études de défense, février 1998, n°11, p. 19-36.
- Garcin Thierry, *L'Avenir de l'arme nucléaire*, Paris, LGDJ, 1995.
- Labbé Marie-Hélène, *La Tentation nucléaire*, Payot, Paris, 1995.

© SCÉRÉN - CNDP

Créé en mai 2004 - Tous droits réservés. Limitation à l'usage non commercial, privé ou scolaire.
<http://www.cndp.fr/themadoc/defense/presentation.htm>

Citoyenneté et défense ● EN PRATIQUE

- Labbé Marie-Hélène, *La Grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- Lewin André (sous la dir.), *France-ONU : bilan d'un cinquantenaire*, Paris, Arlea/Corlet/Le Seuil, 1995.
- Lewin André, *l'ONU pour quoi faire ?* Gallimard, coll. « Découverte Histoire », 1995.
- Mathieu Jean-Luc, *La Défense nationale*, PUF, 2002.

Filmographie

- Lapping Brian, *Yougoslavie, suicide d'une nation européenne*, film documentaire, 1995. Un documentaire-étude de cas sur les dangers actuels en Europe de la résurgence des nationalismes.
- Tanovic Danis, *No man's land*, 2001. Une féroce satire des insuffisances de l'action de l'ONU. Un film qui suscite la réflexion et la discussion.

Coopération internationale**Problématique**

Aujourd'hui plus que jamais, la paix dans une quelconque région du monde ne peut durer tant qu'il existe des conflits non réglés ailleurs. Dans ces conditions, la concertation de tous les États est indispensable pour régler les problèmes de la guerre, du développement, de l'environnement et de la démocratie. Aucun pays ne peut ni ne doit imposer sa volonté unilatéralement quelles qu'en soient les raisons. L'ONU reste de ce point de vue indispensable et incontournable.

La défense de la paix dans le monde prend des formes multiples : il convient d'assurer la sécurité dans tous les domaines économique, écologique et diplomatique. La France se voit parfois obligée d'intervenir comme arbitre à l'intérieur d'un État en crise. L'armée peut être envoyée dans des missions de rétablissement de la paix et de développement. Elle coopère avec différents acteurs, dont certaines ONG qui connaissent le terrain.

La coopération et les actions civilo-militaires (ACM)

La sécurité internationale ne peut être uniquement fondée sur la menace des armes et la crainte qu'elles inspirent. Il est donc nécessaire de réduire les inégalités et les injustices, pas uniquement par altruisme, mais aussi dans le souci de l'intérêt général de la planète.

La coopération se fait en concertation avec les États concernés. Les ACM permettent de rétablir l'économie ou le droit dans un État dévasté par la guerre.

Documents



Tremblement de terre en Turquie (17 août 1999)

Dans certains cas, une aide technique extérieure est précieuse pour un pays atteint par une catastrophe naturelle.

L'action civilo-militaire, novembre 2002

Un document du ministère de la défense (PDF, 889 ko)

www.defense.gouv.fr/

Le village de Vidomiric

« Grâce aux contacts qu'elle entretenait avec les ONG, l'équipe de l'unité ACM en charge de ce secteur a mis en place des actions visant à soutenir les habitants de Vidomiric. Une organisation humanitaire italienne a porté son effort sur la reconstruction de l'école, la remise en place de toits et le soutien alimentaire. De son côté, l'équipe ACM s'est chargée de la distribution de matériel de couchage et de fournitures scolaires. Afin de prévenir des problèmes graves de santé au sein de la population, et d'enrayer un risque d'épidémie, le médecin de l'unité ACM a organisé une consultation gratuite dans le village. En relation avec Pharmaciens sans frontières, il a, en outre, équipé le centre de transmission installé dans le village d'un kit de médicaments réservés aux villageois. Cette collaboration entre les différents acteurs présents sur le terrain a permis une remise en état plus rapide des infrastructures, essentielle au redémarrage économique de la région. »

Extrait de l'ouvrage *Éducation à la citoyenneté, la défense au service de la paix*, CNDP/IHEDN/Unesco, 2003.

« Pour la première fois, le Conseil de sécurité des Nations unies a débattu du devoir d'intervention humanitaire lorsque des populations civiles sont menacées. Aucune codification formelle n'a été adoptée, mais les nouvelles responsabilités des grandes puissances ont été soulignées. Pour la première fois, le Conseil de sécurité vient de débattre d'un thème sensible qui cristallise les oppositions : le devoir d'intervention humanitaire de la communauté internationale lorsque des populations civiles sont gravement menacées [...]. »

Texte sur le droit d'ingérence, Bernard Kouchner, *Le Monde*, 2 juin 2002.

[Interview de Dominique de Villepin](#), ministre français des Affaires étrangères, La Croix, le 16 décembre 2002, à propos de la crise ivoirienne et du rôle des forces françaises déployées pour l'enrayer.

www.france.diplomatie.fr/

Documents

- [Rapport](#) du député Robert Gaïa sur l'action civile des armées sur les théâtres extérieurs (action civilo-militaire), Assemblée nationale, 20 juin 2001.

www.assemblee-nat.fr/

- *Objectif Défense*, n° 96 sur les actions civilo-militaires.

- [Terre Information Magazine](#), n°147, septembre 2003 Armée de terre. Sur l'opération Licorne française en Côte d'Ivoire.

www.defense.gouv.fr/

Cas : défense civile

Assistance

La sécurité civile est assurée par des militaires détachés auprès du ministère de l'Intérieur et chargés, sous l'autorité du directeur de la Défense et de la Sécurité civile, de prévenir les risques de toute nature ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes, autant sur le plan national qu'international.

La tempête du 26 décembre 1999

La tempête du siècle s'abat sur la région parisienne ainsi que sur une grande moitié de la France. Des coups de vent de plus de 160 km/h provoquent, dans la capitale, des dégâts impressionnants : fuites de gaz, chutes de grues et de toits, façades et cheminées effondrées, arbres arrachés, nombreux dommages aux églises et aux toitures, etc., avec tous les drames humains que ces sinistres entraînent. Des milliers d'appels se succèdent au centre de coordination des opérations et des transmissions (13 669 appels en 24 heures et 25 000 interventions en une semaine).

Thèmes

La solidarité nationale.

L'intérêt général.

L'assistance à personne en danger.

Problématique

Des associations bénévoles viennent aider les sapeurs-pompiers et les services publics. Les pompiers établissent des priorités entre les dommages qui ne présentent pas de risque particulier pour les personnes et les biens et ceux qui, au contraire, ont déjà fait des victimes ou sont susceptibles d'en faire. L'intérêt général oblige à faire des choix.

Enseignements

Les pompiers de Paris et les marins-pompiers de Marseille sont des militaires.

Les pompiers doivent intervenir selon un certain ordre, celui de l'urgence : ils doivent résister aux pressions, expliquer les priorités, faire de la pédagogie de solidarité, refuser les aides inadaptées. L'assistantat et les solutions de facilité doivent être évitées car les surcharges créées de ce fait (encombrement des appels, tri lourd) s'exercent au détriment des urgences réelles.

Pistes de réflexion

La notion de danger personnel et collectif.

Face au danger, faut-il hiérarchiser les risques ?

Que signifie être solidaire si l'on est soi-même en danger ?

Le rôle de la solidarité associative et la mission de solidarité nationale.

Les désincarcérations



Désincarcération
©ECPAD/France, F. Seynat

La désincarcération consiste à extraire une ou plusieurs victimes blessées et bloquées dans un amas de tôles à la suite d'un accident de la route.

Le conducteur d'un semi-remorque de 44 tonnes perd le contrôle de son véhicule dans un virage. Le véhicule déséquilibré se couche sur le flanc, côté passager, en continuant sa course. Il percute de plein fouet un platane qu'il sectionne en deux. Le tronc et le feuillage se couchent sur le chargement, tandis que la base de l'arbre, déraciné, est brutalement avalée par la cabine qui termine sa course folle dans un autre platane.

Les sapeurs-pompiers localisent le conducteur qui est incarcéré entre la cabine, le tronc d'arbre et le trottoir. Il est vivant mais pratiquement inaccessible. Entre la neutralisation de la circulation à 5 heures du matin et le transport à l'hôpital à 9 h 25, de multiples gestes préventifs et de secours ont été orchestrés par les sapeurs-pompiers : réchauffement de la victime par un tuyau d'air chaud, dilution du carburant pouvant s'enflammer, découpe des tôles pour créer un accès à la victime et un itinéraire de dégagement, protection du médecin et du blessé, enlèvement de l'arbre abattu, dégagement du tableau de bord qui comprime le thorax de la victime, dégagement de la caisse frigorifique.

Le conducteur à demi enterré dans le sol sera désincarcéré après toute une série de gestes qui nécessitent savoir et professionnalisme.

Thèmes

Cohésion, solidarité et interdépendance du groupe.

Professionnalisme.

Problématique

Il y a, au fil de ces tâches, l'obligation d'une confiance des sauveteurs entre eux, celle d'une synchronisation parfaite des mouvements et d'une perception précise, par chacun

des intervenants, de l'évolution des opérations simultanées qui concourent au résultat final. De cette coordination à la seconde dépend l'efficacité de la manœuvre et l'augmentation des chances de survie de la victime.

Enseignements

L'extraction est un exercice extrêmement minutieux qui demande une coordination parfaite des mouvements des sauveteurs et une confiance réciproque fondée sur l'assurance de compétences partagées. Solidarité et professionnalisme sont indissociables.

Pistes de réflexion

L'individualisme face au danger et le devoir de solidarité.

La compétence comme fondement de la confiance.

La complémentarité des compétences comme fondement de la coordination.

Inondations



Inondation

©ECPAD/France, Pelizzari

Les pluies diluviennes qui se sont abattues en 2001, sur l'ensemble du département du Gard, ont provoqué des crues de tous les cours d'eau dans la nuit du dimanche 8 septembre 2001. Alertés dès 23 h, les premiers éléments de la sécurité civile sont sur place dans la nuit, puis sont rejoints par d'autres membres, le 9 septembre, dans la commune d'Aramont où une digue vient de céder.

La situation est catastrophique. Des milliers d'appel à l'aide submergent les standards téléphoniques. Il devient alors urgent d'organiser la mise en sécurité des populations. Les tâches sont multiples : sauvetages de personnes, assistance et soutien médical aux victimes, recherche de disparus, évacuation des lieux inondables. Ce sont là les premiers soucis des sauveteurs. Dès le lendemain s'ajoute la nécessité de produire et de distribuer de l'eau potable à la population car les châteaux d'eau sont pollués. Viennent ensuite les tâches de nettoyage des habitations, l'élimination des gravats, le pompage et le rétablissement des routes. Le moral des victimes est au plus bas. Heureusement, de nombreux volontaires venus des quartiers non touchés par les crues apportent un réel

soutien.

Cette période est aussi marquée par la nécessité de surveiller les maisons abandonnées pour empêcher qu'elles soient visitées par des individus sans scrupules.

Peu à peu, après cinq jours de labeur, la situation s'améliore. Il reste cependant à nettoyer encore les bergeries, les campings, les installations collectives et retrouver les cadavres de nombreux animaux avant que la vie ne reprenne comme avant.

Thèmes

Solidarité locale et nationale.

Les situations de détresse.

Problématique

Quelle attitude adopter face à une catastrophe de grande ampleur ?

Enseignements

L'aide locale (voisinage) est essentielle (matérielle et morale). La hiérarchie des urgences (risque vital, risque sanitaire, communication, transport, etc.) est difficile à établir. L'intérêt de la communauté passe avant l'intérêt individuel.

Pistes de réflexion

Les consignes de prévention.

Individualisme et solidarité.

Réflexion sur les situations de détresse et l'exploitation qui peut en être faite.

Responsabilité

Le feu



La lutte contre le feu
©ECPAD/France, F. Seynat

À l'heure du déjeuner, des bruits suspects se font entendre dans une cage d'escalier de l'un des sept immeubles d'une cité. Lorsque les occupants ouvrent leur porte d'entrée, il est déjà trop tard. D'importantes fumées emplissent la cage d'escalier rendant toute sortie impossible par cette issue. L'immeuble, situé au fond d'une cour, est difficile d'accès. Les habitants sont nombreux à se manifester aux fenêtres sur les trois façades de l'immeuble, à tous les étages, et l'échelle aérienne est rapidement utilisée. Seules deux personnes intoxiquées par les fumées devront être prises en charge par des moyens médicalisés.

Thèmes

Responsabilité du citoyen, individuelle et collective.

La prévision du danger comme acte citoyen.

Le respect des consignes et des instructions.

Problématique

Les sauvetages se dérouleront dans de bonnes conditions. Quelles sont les raisons d'un sauvetage si bien réussi ?

Enseignements

Respect des règles autant pour protéger le groupe que l'individu : les habitants ont parfaitement respecté les consignes de sécurité régulièrement relayées par les médias, en

disposant des linges humides sous les portes et en se manifestant aux fenêtres.
Capacité à imaginer des situations où un acte personnel devient dangereux pour une communauté.

Réflexion

Comment éviter le danger par une attitude responsable ?

Les agressions contre les sapeurs-pompiers

Un sondage, effectué par un grand périodique, a montré que les Français classaient le métier de sapeur-pompier comme l'un des plus utiles.

Pourtant, les pompiers sont parfois victimes d'agressions aux motifs les plus divers.

Un homme utilise une arme pour contraindre son ex-épouse à reprendre la vie conjugale. Cette dernière, blessée, demande l'aide des pompiers pour s'en protéger. En s'interposant, l'ex-mari menace de mort les pompiers venus porter assistance à la femme.

En zones urbaines, certains individus éprouvent le besoin de se mesurer à « l'institution » dans un désir affiché de s'opposer à toute forme d'autorité, en l'occurrence au représentant de l'ordre républicain, qui à leurs yeux, se reconnaît par le port d'un uniforme, quel qu'il soit.

Par ailleurs, les pompiers sont régulièrement confrontés à des personnes menaçant de faire jouer leurs relations ou leur position sociale, pensant obtenir une meilleure réponse dès le début de l'opération.

Thèmes

Pouvoir et autorité.

Institution et citoyenneté.

Sens des responsabilités.

Problématiques

Les agressions verbales et physiques, préméditées ou non, sont fréquentes. Lorsqu'elles ne sont pas préméditées, elles sont surtout destinées à tester la volonté de réponse.

L'autorité ainsi contestée se confond dans les représentations avec le pouvoir et l'uniforme.

Enseignements

Ni l'uniforme des pompiers, ni les moyens dont ils disposent ne leur donnent un pouvoir de répression ou un droit de réponse aux agressions.

Le rôle du chef sera donc de calmer les esprits sur le terrain pour éviter les frustrations et la volonté de riposter.

Pistes de réflexion

Citoyenneté et respect des personnes.

Identification des métiers et des missions : missions de police (femme agressée), missions de pompiers (femme blessée).

Devoir de protection des pompiers : le droit à être secouru.

Respect de la personne.

Devoir de reconnaissance de la société envers les pompiers.

Uniforme, pouvoir et autorité.

Cas : défense militaire

Complexité de l'engagement

Le pont de Vrbanja (Bosnie-Herzégovine)



Ligne de démarcation entre quartier serbe et quartier bosniaque. Pont de Vrbanja à droite du cliché

©Chris Helgren/Reuter - Le Point - 1995

Une compagnie française intégrée dans une unité militaire française sous mandat de l'ONU stationne à Sarajevo, enclave bosniaque, dans le but de s'interposer entre les Serbes et les Bosniaques. Elle est commandée par le capitaine L. La ligne de séparation entre les deux communautés n'est pas rectiligne. L'enclave bosniaque est entaillée par une avancée géographique serbe jusqu'à la rivière qui traverse Sarajevo. Le franchissement de cette rivière permet d'accéder à la présidence bosniaque, située à quelques dizaines de mètres du pont de Vrbanja, où se trouve le poste d'observation de la compagnie française citée plus haut.

Le poste d'observation de Vrbanja ressemble de l'extérieur à un véritable bunker et, à l'intérieur, aux labyrinthes des tranchées de la guerre 14-18. Il est occupé par des Français. Placé en pleine ville, il est dominé par des immeubles serbes et bosniaques contigus, où sont installés des combattants de ces deux communautés.

À cette époque, mai 1995, des Casques bleus ont été pris en otages dans d'autres postes.

Le 27 mai 1995, un contrôle radio effectué sur le poste de Vrbanja reste sans réponse. Le capitaine se rend sur place, accompagné d'un sous-officier, sans rien trouver d'anormal de prime abord. Soudain il se retrouve dans la pénombre face à un Serbe habillé du casque bleu et du gilet pare-balles de l'ONU. Le Serbe braque le capitaine avec une

● Citoyenneté et défense ● EN PRATIQUE

arme sur la poitrine et un échange de propos s'engage, en anglais :

« - Donne-moi ton arme, tu es otage.

- Il n'en n'est pas question. Je vais rendre compte à mes chefs de ce qui se passe et je reviens. »



Pont de Vrbanja

©Chris Helgren/Reuter - Le Point - 1995

Le capitaine repart pour rendre compte à ses chefs, poursuivi par le Serbe stoppé dans son élan par le sous-officier. Tenu en respect par une arme, le Serbe les laisse repartir. Au matin, le général français responsable du secteur, qui avait été informé de la situation par le colonel, chef hiérarchique du capitaine L., et en liaison permanente avec l'Élysée, donne l'ordre de reprendre le poste.

La spécificité d'un terrain en zone urbaine rend l'emploi des armes difficile. Normalement, dans un combat classique, l'emploi des armes lourdes prépare l'intervention des armes légères. Mais l'urbanisme de Sarajevo, l'imbrication des immeubles et le potentiel adverse qui s'y trouve ne permettent pas d'appliquer ce schéma.

Par ailleurs, une incertitude demeure quant à ce qui se passe à l'intérieur du poste ONU :

- Le site a-t-il été déserté ? Dans ce cas, il peut être réinvesti sans combattre.
- Est-il tenu et défendu, les otages ayant été évacués ?
- Est-il tenu et défendu avec les otages qui y seraient encore détenus ?
- Est-il tenu et défendu alors que tout ou partie des otages y sont encore détenus ?

C'est la dernière possibilité qui est retenue. Mais il n'est pas possible, face à ces incertitudes, d'utiliser des armes lourdes.

Le poste est reconquis mètre par mètre. Lorsque l'assaut prend fin, on comptera des blessés et des morts dans chaque camp. Cela signifie que les soldats auront dû progresser dans la peur d'être tués ou de devoir tuer, en voyant leurs camarades blessés, dans le bruit et les odeurs des tirs. Cette combinaison des techniques ou mécanismes de guerre dans le stress aurait pu rendre la situation incontrôlable : réflexes de peur, de ven-

Citoyenneté et défense ● EN PRATIQUE

geance, violence anarchique.

Au lieu de cela, le capitaine, qui a la confiance des hommes auxquels il a maintes fois expliqué, dès leur arrivée en Bosnie-Herzégovine, le sens de cette mission, donne les ordres qui seront respectés et qui vont permettre de contrôler la situation.

Lorsque les Serbes poussent devant eux deux otages, les Français proposent de les échanger contre les prisonniers et le combat cesse.

Assaut du pont de Vrbanja, Sarajevo, 27 mai 1995. Retour d'expérience.

[Voir le document vidéo](#) (ASF, 11,6 Mo)

[Retranscription de l'intervention \(voir page 97\)](#) du général Bachelet et du colonel Lecointre à la table ronde n° 3 du colloque « Éducation à la défense » du 4 décembre 2003.

Thèmes

Valeur et contenu de l'engagement.

Maîtrise de la force. Respect de l'adversaire.

Service des valeurs de la France.

Obéissance dans le respect des lois, des conventions, des coutumes de la guerre.

Respect des règles démocratiques.

Problématique

Est-il possible, face aux incertitudes, d'utiliser des armes lourdes (assimilables à des armes de destruction massive) sans en prévoir les conséquences de part et d'autre ? Sur quels fondements prendre la décision d'un assaut qui occasionnera toujours des pertes humaines, même lorsqu'elles sont, par la suite, assumées ?

Enseignements

La décision de monter à l'assaut a été prise par une autorité nantie d'un pouvoir de représentation politique. Elle a été précédée d'un compte rendu militaire qui propose une solution tenant compte du contexte.

Le respect des accords et de la règle de droit (dans ce cas les accords avec l'ONU) a été pris en compte dans cette décision. La difficulté majeure, au moment de la prise de décision, réside dans l'évaluation qui peut être faite des risques de perte de vies humaines.

La guerre n'est jamais propre. Mais si le soldat est capable de maîtriser sa propre violence et sa force de feu, par un comportement fondé sur les valeurs de respect de la personne, qui ne diabolise pas l'ennemi, les excès seront évités.

Pistes de réflexion

Qu'est-ce que la maîtrise de la force ?

Quelle est la différence avec la violence ?

Le respect de l'adversaire dans un conflit armé.

Différence avec les guerres civiles.

Y a-t-il des limites imposées au conflit armé ?

Quelles sont les valeurs à défendre ? Le rôle du commandement

Ouvrages

Castellan Georges, *Histoire des Balkans*, XIVe-XXe siècle, Paris, Fayard, 1991.

Derens Jean-Arnault, *Balkans, la crise*, Paris, Gallimard Folio, 2000.

Prévélakis Georges, *Les Balkans, culture et géopolitique*, Paris, Nathan-Université, 1994.

Lacoste Yves (sous la direction de), *Le Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1993.

Le code du soldat (cf. [Textes en stock](#)), Armée de terre, 1999.

Le Rwanda



Binôme dans un poste de surveillance (camp de réfugiés de Myacyonga)

©ECPAD/France, Le Jamtel

En juillet 1994, la France, mandatée par les Nations unies, intervient au Rwanda pour tenter d'y arrêter le drame entamé depuis plusieurs semaines. Le massacre de la population tutsie par la population hutue prend en effet l'ampleur d'un véritable génocide et l'émotion des opinions publiques occidentales est telle qu'elle légitime une intervention militaro-humanitaire, fût-elle nationale.

Alors que les troupes françaises, dans la zone où elles se déploient, entament leur mission de protection de l'ethnie tutsie, le Front patriotique rwandais (FPR), communauté tutsie exilée en Ouganda depuis plusieurs dizaines d'années, se lance dans la reconquête totale du pays.

Au génocide perpétré par les Hutus répond *de facto* un nettoyage ethnique réalisé par le FPR qui pousse devant lui la population hutue, afin de rétablir au Rwanda un équilibre qui garantisse à terme la stabilité du pays (équilibre originel de l'ordre de 20 % de Tutsis pour 60 % de Hutus et 10 % de Twas).

L'exode (2 à 3 millions de personnes en quelques jours) des populations hutues entraîne

le drame humanitaire de Goma (épidémie de choléra, morts par milliers).

Afin de stabiliser, dans une zone suffisamment vaste pour pouvoir les accueillir (espace, ressources en eau, etc.), une population à laquelle les ONG pourront apporter assistance, la France décide de créer une zone humanitaire sûre (ZHS) à la frontière zaïro-rwandaise.

Cette zone humanitaire sûre est interdite d'accès (ce qui implique une éventualité de confrontation militaire) aux troupes du Front patriotique rwandais. À l'intérieur, outre leur mission de protection de la minorité tutsie qui perdure, les troupes françaises doivent coordonner l'action des ONG et garantir la sécurité de leurs membres. Elles doivent également tenter de favoriser la mise en place d'une administration nouvelle, la plupart des responsables locaux, impliqués dans le génocide, ayant fui à l'étranger. Elles doivent enfin enquêter et tenter de rassembler des témoignages afin de reconstituer la genèse et le déroulement des massacres et d'en identifier les principaux coupables.

Ce type d'opération se caractérise par la faiblesse des moyens et des effectifs engagés (5 à 6 000 hommes) au regard de l'étendue des zones d'action et de la variété des missions à effectuer.

Ainsi, au cours de la troisième semaine de l'opération, une section doit intervenir dans un village de son secteur pour empêcher le lynchage d'un milicien hutu par une foule de plusieurs centaines de Hutus. Erreur ? Il s'agit, selon la population déchaînée, d'un *intaramwe*, c'est-à-dire d'un membre de ces milices gouvernementales qui ont organisé et perpétré le massacre des Tutsis. Le massacreur présumé est (difficilement) extrait de la foule et mis à l'abri à l'intérieur du cantonnement de l'unité.

La veille, cette même section, chargée de la remise en état d'un dispensaire, a découvert un charnier d'une soixantaine de bébés d'environ six mois, éventrés à coups de machette. Les soldats ont dû ré-enterrer les corps.

L'homme qui est à présent placé sous leur protection est dénoncé par la population comme étant l'instigateur de ce massacre d'enfants.

Le capitaine commandant la compagnie à laquelle appartient cette section arrive sur les lieux une heure plus tard. L'intaramwe supposé est attaché (de façon particulièrement douloureuse) en plein soleil, nu et sans eau, frappé de temps à autre par les soldats qui le gardent et ne souhaitent qu'une chose : qu'il tente de s'évader pour qu'ils puissent l'abattre à l'occasion de sa fuite.

C'est l'intervention d'un chef disposant d'une distance d'appréciation de la situation qui leur permettra de considérer le supposé massacreur comme un innocent présumé et de le traiter avec l'humanité et le respect requis.

Thèmes

Complexité et évolutions de la situation, multiplication des motifs de l'intervention.

Responsabilité individuelle et collective.

Recherche d'équité.

Respect des règles, refus de l'émotion et de ses dangers.

Problématique

Il n'est pas possible, sur un large territoire, d'affecter une mission précise à une unité.

C'est une logique de contrôle de zone qui est retenue (sa délimitation, et celle d'un terrain où une unité doit conduire simultanément et successivement des missions différenciées, par exemple, de renseignement, de surveillance, d'aide à la population). Dans un secteur défini de la zone d'intervention, une même unité va ainsi devoir s'acquitter, le plus souvent de manière simultanée, de la totalité des missions qui incombent à la force terrestre engagée.

La tension générée par cette situation peut conduire à une sorte d'incapacité à identifier quel est véritablement l'objectif recherché, à douter de la légitimité de l'action, et à adopter des attitudes et des comportements qui contreviennent au but recherché autant qu'aux lois.

Enseignements

L'autonomie

Sur un territoire d'environ 400 km², une compagnie d'infanterie (à peu près 140 hommes) devra sauver et protéger les Tutsis encore en vie (réfugiés chez quelques Hutus qui les hébergent par compassion ou pour les exploiter), interdire l'accès de la zone au FPR, accueillir des centaines de milliers de réfugiés et tenter d'organiser la mise en place de l'aide humanitaire qui leur est destinée.

Directement liée aux conditions d'exécution de l'opération, l'autonomie de décision s'impose jusqu'aux plus petits échelons de commandement. Le responsable n'obéit donc pas aveuglément à des ordres pointilleux. Il remplit, au contraire, une mission en faisant appel à son jugement personnel, en exerçant son sens critique. Il décide en se référant à l'esprit de la mission bien plus qu'à la lettre, cette dernière étant, au demeurant, assez générale pour lui laisser toute la liberté d'initiative indispensable à la justesse et à la pertinence des actions qu'il conduira.

Intelligence de situation

Cette compagnie est organisée en trois sections d'environ une quarantaine d'hommes, chacune d'elles étant commandée par un jeune officier qui se trouve responsable d'un secteur d'environ 130 km², peuplé d'environ 150 000 personnes, réfugiées ou autochtones.

Un lieutenant se trouve donc installé à une quinzaine de kilomètres de son capitaine, soit à une heure de piste environ. Si les contacts radio sont quotidiens, la rencontre physique entre chef et subordonné n'est généralement possible que tous les deux ou trois jours. Autorité militaire de référence, le lieutenant traite donc directement avec les autorités administratives, les ONG, les journalistes, etc., qui vivent et travaillent dans son secteur. Il est entièrement responsable de l'adaptation des ordres reçus au cas particulier que constitue la zone dont il a la responsabilité. Il définit donc ses priorités en fonction de la situation locale, dans la durée comme - de façon ponctuelle - aux moments de regain de tension.

Responsabilité du sens de l'action

Tout engagement dans l'action s'accompagne d'une exigence de légitimité, les hommes qui exécutent les ordres réclamant en permanence que l'objectif à atteindre soit clair et moral.

L'action militaire n'échappe pas à cette exigence que le politique a parfois du mal à satisfaire. Elle est même d'autant plus forte de la part de soldats que leur engagement com-

Citoyenneté et défense ● EN PRATIQUE

porte toujours l'éventualité de la mort (la leur ou celle d'autrui) et que cette charge et ce risque extrêmes ne peuvent être librement consentis que s'ils se justifient de manière évidente, en rapport avec un enjeu majeur.

Parce que c'est à ses ordres directs qu'ils obéissent, parce qu'il est le seul qui puisse à tout instant répondre à leurs interrogations, c'est au chef de contact qu'incombe, avant, pendant et après l'engagement opérationnel, la responsabilité de définir, préciser et expliquer à ses hommes le sens de l'action qu'ils conduisent. C'est là une condition indispensable de la détermination, de l'obéissance active et de l'exemplarité de comportement de chaque soldat pris individuellement, de l'unité considérée de manière collective. (On peut obéir au chef parce qu'il est le chef, on peut lui obéir aussi parce que l'ordre qu'il donne paraît légitime. La responsabilité individuelle impose « d'obéir au sens » qui mobilise les énergies dans l'action. Comme ses hommes, le chef est donc au service de l'action collective pour produire les effets attendus dans la situation donnée au regard du sens.)

Légitimation de l'action

Il est impossible de rentrer dans le détail de ce qu'a pu être, au Rwanda, le travail intime de spéculation intellectuelle, philosophique et politique réalisé par chaque chef. On peut, en revanche, évoquer quelques-uns des facteurs qui, dans cette opération en particulier, rendaient ce travail de légitimation singulièrement délicat et sensible :

- la complexité et l'évolution rapide des missions (qui se cumulent !) ;
- l'aspect dramatique de la situation. Mort, souffrance, haine, charniers. ;
- la forte charge d'émotion renvoyée par l'opinion publique (familles concernées) ;
- les critiques, approximations et amalgames pratiqués par les médias ;
- l'implication personnelle, liée au contact direct (compassion, désir de vengeance) ;
- le besoin de choisir un camp, d'identifier des gentils et des méchants ;
- la tentation de s'ériger en juge... et en justicier.

Les soldats de l'unité dont il est question sont français : courageux et dévoués, ayant le sens du devoir et de l'engagement, imprégnés de valeurs humanistes, compatissants et généreux.

La mission qu'ils remplissent pendant plusieurs semaines est exigeante : risques, fatigue, épreuves psychologiques. Elle leur impose en permanence l'obligation - douloureuse - de s'interroger sur le sens, la portée et les limites de leur action.

Tous, pourtant, malgré leur formation éthique et leur entraînement à maîtriser leurs propres émotions, sans hésitation et de façon instantanée, sont prêts à se comporter en justiciers.

À tous les niveaux, en opération, la première responsabilité du chef militaire est celle du sens de l'action. Il s'agit là d'une obligation à laquelle nul ne peut satisfaire à sa place. S'y ajoute le contrôle des comportements et du respect des règles éthiques et juridiques.

Pistes de réflexion

Autonomie dans l'action.

Responsabilité du sens, politique, militaire, moral.

Intelligence de la situation.

Légitimation de l'action.

Place de l'éducation et de la formation.

Ouvrages

Hatzfeld Jean, *Dans le nu de la vie*, Le Seuil, 2000.

Le code du soldat (cf. [Textes en stock](#)), Armée de terre, 1999.

Lacoste Yves (sous la direction de), *Le Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1993.

Solidarité internationale

Opération en Somalie



Véhicule tech 4 x 4 saisi par un soldat français

©ECPAD/France, D. Viola

La France s'engage en Somalie, « aux côtés » des forces américaines, en décembre 1992, à des fins humanitaires. La France envoie des unités se trouvant sur le territoire de la République de Djibouti. Celles-ci sont donc déjà familiarisées avec l'environnement climatique, ethnique et culturel de leur mission (la République de Djibouti est peuplée à 50 % de population somali ou issa. L'ensemble des postes et garnisons françaises se trouvent sur le territoire de l'ethnie Somali).

De décembre 1992 à février 1994, des unités françaises se relèvent sur le territoire somalien. Les conditions climatiques sont la cause première d'une famine touchant la population locale. La désintégration totale de l'État somalien explique sans aucun doute l'absence de réponses nationales appropriées à la détresse de la population et le retour aux pratiques ancestrales du Xeer issa¹, organisation sociale unique au monde. Ces pra-

1. *Le Xeer, qui se prononce reer est un ensemble ancestral de principes coutumiers, à la fois droit public et privé, droit des gens et des biens, droit civil et pénal, qui solidarisent le groupe ethnique issa (somali).*

tiques n'avaient jamais disparu de Somalie, malgré l'utilisation de codes et lois fortement inspirés du droit occidental, en particulier italien.

Arrivée depuis quelques semaines dans sa zone de responsabilité (100 kilomètres sur 100), la compagnie commandée par le capitaine X reçoit pour mission de contrôler la zone en participant à la gestion de l'aide humanitaire tout en empêchant la circulation de l'armement¹.

La compagnie est confrontée à des querelles incessantes de clans dont les règlements sont souvent meurtriers, car s'appuyant sur la loi traditionnelle somali du droit du sang. Par ailleurs des bandes armées circulant sur des véhicules 4 x 4 souvent armés de mitrailleuses lourdes parcourent le bush en terrorisant la population locale et en la dépillant de ses maigres ressources.

Les guerriers locaux ne s'attaquent pas directement au détachement français mais contribuent à développer localement un climat de peur, par des actions violentes le long des routes : rapines, meurtres, etc.

Thèmes

La responsabilité individuelle au sein de la responsabilité collective.

La capacité à comprendre des sociétés différentes

Solidarité internationale.

Problématique

Il s'agit donc, quelle que soit la position où l'on se trouve, d'être capable de définir une attitude face à des hommes armés coupables de délits, voire de meurtres, actes condamnés par les droits des pays démocratiques mais acceptés, voire légitimés par les pratiques locales.

Enseignements

L'autonomie du chef l'oblige à disposer d'une capacité d'appréciation personnelle, réfléchie. La connaissance des mentalités de la population parmi laquelle est conduite l'action est essentielle pour la réussite de la mission. Les méthodes pour remplir la mission restent en partie à l'appréciation de la personne qui donne les ordres.

Pistes de réflexion

Différence entre les opérations de guerre et les opérations humanitaires.

Différences et diversités culturelles.

Le statut, les fonctions et les rôles des armées.

Les relations entre le politique, les armées et les citoyens.

La paix : le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et l'imposition de la paix.

L'éducation à la responsabilité individuelle.

Les conséquences d'une organisation sociale ethnique qui ne repose pas sur l'État-nation.

La difficulté pour les militaires et les ONG, formés à la démocratie occidentale et de pas-

1. *L'armement est autant un moyen de défense que d'affirmation du statut masculin, donc de guerrier.*

sage dans un pays ayant une forte culture ancestrale, de trouver les solutions adaptées. Les limites de la tolérance.

Ouvrages

Smith Stephen, *Somalie : La guerre perdue de l'humanitaire*, Paris, Calmann-Lévy, 1993.

Iye Ali Moussa, *Le Verdict de l'arbre, le Xeer Issa*, étude d'une démocratie pastorale, Dubaï, International Printing Press, 1991.

Le code du soldat (cf. [Textes en stock](#)), Armée de terre, 1999.

Respect de l'état de droit

Les banques mafieuses en Bosnie-Herzégovine

En avril 2001, à Mostar, en Bosnie-Herzégovine, dans la partie croato-musulmane, la communauté internationale (ONU, OTAN, OSCE) soupçonne la Banque d'Herzégovine de financer les partis nationalistes croates qui menacent les accords de Dayton en boycottant le Parlement et le gouvernement bosniaques. Le groupement tactique français appartenant à la SFOR (*Stabilisation Force*) est chargé de permettre à l'unité anti-fraude de l'OHR (*Office of High Representative*, bureau du Haut Représentant) de réaliser un contrôle financier de la banque et de ses filiales. L'opération est nommée « Athéna ».

La mission des militaires consiste à assurer un bouclage visible et non agressif autour des banques et de protéger le chargement des matériels et des documents saisis à l'intérieur des bâtiments pour les acheminer vers l'OHR. C'est le personnel de ce bureau qui est chargé de la saisie, l'entrée dans les banques étant conduite par un capitaine.

Immédiatement, des manifestants croates s'interposent et leur nombre augmente rapidement. Les émeutiers lancent des projectiles et tentent de pénétrer dans la banque. La tension monte et la situation se dégrade : insultes, bousculades, jets de pierres. Cent cinquante d'entre eux enfoncent le dispositif de sécurité et entrent en force dans la banque. Le lieutenant Y et le 1^{re} classe Z s'interposent physiquement entre la foule et le représentant de l'ORH pour le protéger. Ils parviennent à exfiltrer le diplomate en mettant en joue les manifestants. Finalement, en riposte, des centaines de manifestants croates lapident et « passent à tabac » des responsables d'organisations internationales tandis qu'une dizaine d'otages sont séquestrés à l'intérieur d'une banque.

Les militaires doivent agir avec tact et fermeté pour conduire la négociation de libération des otages.

Entre le début et la fin de l'opération Athéna, menée au début par une unité française rejointe par une unité britannique, il y aura onze jours de tension, y compris les phases de répit, pour que tous les documents soient saisis.

L'enquête sur le financement frauduleux a pu être menée à terme par l'OHR et son succès a permis de conforter la crédibilité de la « communauté internationale » et de la SFOR.

Au bilan, on dénombre vingt-deux blessés légers dans les rangs de la SFOR, deux véhicules détruits et dix endommagés.

Le succès final est surtout dû à la capacité de réagir dans des délais très courts, à la précision des ordres, à la rigueur de l'exécution et à la détermination des chefs des deux unités sur le terrain.

Thèmes principaux

Les militaires aux ordres des « politiques ».

La Défense globale, la Défense économique.

L'État de droit.

Le respect d'un accord international (Accord de Dayton).

Problématique

Est-ce bien le rôle des militaires que de participer à un contrôle financier ?

Quelle est la différence entre le rôle de l'armée et celui des milices ?

Comment peut-on faire respecter les accords dans les règles juridiques ?

Les Glières : Vivre libre ou mourir

Le Plateau des Glières

Situé à 1500 mètres dans le département de Haute-Savoie, le Plateau des Glières fut le théâtre de la première bataille de la Résistance, en mars 1944, qui fit dire à un journaliste de la Radio Londres : « Il y a trois pays qui résistent en Europe : la Grèce, la Yougoslavie et la Haute-Savoie.¹ » Cette bataille opposa environ 500 hommes de toutes origines à une division de 10 000 hommes de l'armée d'occupation.

Théodose Morel, dit Tom, est né en 1915, à Lyon. Jeune lieutenant sorti de Saint-Cyr, il est officier au 27^e Bataillon de chasseurs alpins (BCA) d'Annecy et rejoint la Résistance dès l'invasion de la zone libre en novembre 1942 et la dissolution de l'armée d'armistice². Sur le Plateau des Glières, il regroupe, dans l'attente de parachutages massifs d'armes en provenance de Londres, la quasi-totalité des maquisards de Haute-Savoie : les uns sont réfractaires au STO (service du travail obligatoire), les autres sont issus des maquis alentour, des mouvements de Résistance et de l'Armée secrète : républicains espagnols fuyant le franquisme, francs-tireurs et partisans de sensibilité communiste, etc. Il s'agit de fédérer et d'armer ces groupes en les encadrant par des militaires, officiers ou sous-officiers issus du 27^e BCA.

En choisissant pour devise du bataillon « vivre libre ou mourir³ », en gardant une humanité qui s'allie naturellement à l'héroïsme il recueillit l'adhésion de tous, y compris ceux

1. *La Haute-Savoie, c'était les Glières.*

2. *L'armée d'armistice est issue de la convention d'armistice signée en 1940. Environ 100 000 hommes la composent en métropole : elle est maintenue comme force de l'ordre dans la France non occupée et s'avérera être un vivier de résistants pour l'armée secrète.*

3. *Cette devise fut choisie en référence à une inscription portée sur le socle d'un monument élevé à la mémoire des morts de la guerre 1870-1871 à Annecy (la Savoie n'était alors française que depuis dix ans).*

Citoyenneté et défense ● EN PRATIQUE

qui semblaient loin de lui. Jusqu'à sa mort, en mars 1944, il fut un chef attentif, écouté et fédérateur.

Bien que le Plateau des Glières ait été investi par la Milice et les Allemands, en mars 1944, et que Tom Morel ait été abattu par un milicien avant cet événement, la portée de son action a perduré jusqu'à la libération rapide de la Haute-Savoie par le bataillon des Glières reconstitué dès juillet 1944. Le courage du capitaine Anjot qui succéda à Tom Morel y participa assurément.

Aujourd'hui encore, les habitants de ce département dont nombre de leurs enfants ont été abattus au combat, fusillés ou déportés, entretiennent avec le 27^e bataillon de chasseurs alpins des relations fondées sur le souvenir entretenu des sacrifices consentis.

Thèmes

Le devoir de résistance et l'esprit de liberté.

Le respect des identités au regard de l'intérêt collectif.

La symbiose armée-Nation.

La mémoire dans les valeurs partagées.

Problématiques

Y a-t-il des limites à l'engagement pour la défense des valeurs universelles et celle de la liberté ?

La défense des valeurs démocratiques peut-elle aller jusqu'à la mise en jeu de sa propre vie ?

Comment peut-on concilier respect des opinions individuelles et action commune pour l'intérêt général ?

L'espérance collective peut-elle justifier les sacrifices individuels ? Comment la caractériser ?

Enseignements

La connaissance des valeurs de la France, reconnues comme universelles, doivent figurer en bonne place dans la formation des citoyens. Le sens de l'action et les convictions qui permettent de s'engager à les soutenir se fondent sur cette connaissance.

Documents

Discours d'André Malraux, prononcé le 2 septembre 1973, à l'occasion de l'inauguration du monument de la Résistance érigé par le sculpteur Gilioli sur le Plateau des Glières.

Extrait : « Le mot *Non*, fermement opposé à la force, possède une puissance mystérieuse qui vient du fond des siècles. Toutes les plus hautes figures spirituelles de l'humanité ont dit Non à César. Prométhée règne sur la tragédie et sur notre mémoire pour avoir dit Non aux dieux. La Résistance n'échappait à l'éparpillement qu'en gravitant autour du Non du 18 juin. Les ombres inconnues qui se bousculaient aux Glières dans une nuit de Jugement dernier n'étaient rien de plus que les hommes du Non, mais ce Non du maquisard obscur collé à la terre pour sa première nuit de mort suffit à faire de ce pauvre gars,

le compagnon de Jeanne et d'Antigone. L'esclave dit toujours oui ».

Un [site](http://alain.cerri.free.fr/) consacré à la bataille des Glières.

<http://alain.cerri.free.fr/>

Ouvrages

Crémieux-Brilhac Jean-Louis, « La bataille des Glières et la guerre psychologique », *Revue d'histoire de la seconde guerre mondiale*, n° 99, juillet 1975.

Germain Michel, *Glières, mars 44*. Montmélian, Éditions de la Fontaine de Siloé, 1994.

Le sens des symboles identitaires de la Nation

La cérémonie de la présentation au drapeau

À la fin de l'année 2002, dans une caserne de pompiers, à Paris, un colonel, chef de corps, a rassemblé tous ses personnels disponibles, bien alignés au milieu de la cour. C'est la « présentation au drapeau » pour les jeunes recrues.

Discours aux jeunes recrues

« Officiers nouvellement affectés, jeunes sapeurs-pompiers des contingents 2002/07, 2002/09, dans quelques instants vous allez être présentés au drapeau de la brigade, votre drapeau.

Il a été confié, en 1869, par décret impérial, au régiment de sapeurs-pompiers de Paris, trois ans près sa création.

Comme tous les drapeaux, il est un symbole :

par ses trois couleurs, il est le symbole de la patrie, de la France, c'est-à-dire d'un patrimoine commun de civilisation, de valeurs morales et spirituelles que tout citoyen peut être appelé à défendre, y compris au péril de sa vie.

Il est le symbole de l'armée française à laquelle vous avez l'honneur d'appartenir.

Par l'inscription « sapeurs-pompiers de Paris », brodée sur son avers, il est le symbole de notre formation et du prestigieux passé des pompiers de Paris.

Il porte dans ses plis la synthèse de la règle de vie et d'action des sapeurs-pompiers de Paris.

Honneur et patrie

Dévouement et discipline

Les pompiers de Paris n'ont jamais failli à leur devoir et ont payé un lourd tribut de sang, en temps de guerre, notamment au cours de la première guerre mondiale et dans les combats pour la Libération de Paris, en août 1944.

La Brigade mérite et conserve l'estime, l'affection et la confiance des populations qu'elle secourt en cas d'incendie et dans toutes les circonstances mettant en péril les personnes et les biens.

Citoyenneté et défense ● EN PRATIQUE

Officiers nouvellement affectés, jeunes sapeurs-pompiers, en rejoignant nos rangs, vous avez choisi un métier magnifique mais difficile et dangereux.

C'est pourquoi, comme vous avez déjà pu vous en rendre compte au cours de votre première phase d'instruction, il vous sera beaucoup demandé pour acquérir :

- La force morale qui animera en vous le sens du devoir, l'amour du prochain et l'esprit de discipline, indispensable en intervention pour maîtriser vos émotions et agir sans hésitation et avec célérité.

- La compétence professionnelle, gage de votre efficacité au service des autres.

- La condition physique qui vous donnera le cran, la précision et la résistance dans toutes vos actions.

La route sera longue, mais je vous fais entière confiance. Je sais que vous aurez à cœur de tout faire pour être digne de tous ceux qui vous ont précédés sur cette voie.

En voyant paraître votre drapeau et en lui rendant les honneurs, ayez une pensée pour tous les sapeurs-pompiers qui ont donné leur vie et ont été gravement blessés dans l'accomplissement de leur mission.

Prenez l'engagement d'être, à votre tour, des hommes et des femmes de dévouement et de discipline, comme il est écrit sur notre drapeau, dans tous les actes de votre vie de pompier mais aussi tout simplement dans votre vie personnelle.

« Présentez armes »

Officiers nouvellement affectés, jeunes sapeurs-pompiers des contingents.

Voici votre drapeau !

Cette allocution est suivie de la sonnerie « Au drapeau » puis de l'hymne national.

Les prises d'armes

Elles sont destinées à rappeler aux militaires et aux civils présents le sens de l'engagement et de l'attachement à la Nation. Pour cela, elles doivent être comprises et décryptées.

Disposés en forme de U sur un ou plusieurs rangs, les hommes, rigoureusement alignés par rang de taille et regroupés par unités aux ordres de leur chef, droits, immobiles, le regard posé devant eux, sont au « garde-à-vous ». Ils attendent les autorités civiles et militaires qui vont rendre hommage à la Nation, à leur unité, ou à l'un des leurs. Auparavant, leur commandant les a rassemblés pour rendre les honneurs à l'emblème national, c'est-à-dire pour rappeler à tous, civils et militaires, que la vie de l'armée et celle de ses membres ne sont pas dissociables de celle de la Nation. La garde au drapeau s'avance en position centrale, face aux troupes qui présentent les armes. La musique sonne « au drapeau ». La garde rejoint ensuite sa place réservée en tête du dispositif. Lorsqu'elles arrivent, quelques minutes après cet hommage, les autorités civiles et militaires vont toutes ensemble saluer le drapeau au son de *La Marseillaise*. Les soldats sont toujours au garde-à-vous et la revue des troupes peut commencer.

L'hymne national

La Marseillaise est l'hymne national français, écrit et mis en musique par le capitaine du

génie Claude Joseph Rouget de l'Isle, en avril 1792.

La Marseillaise fut probablement composée à Strasbourg la veille du départ de l'armée du Rhin sous le nom de « chant de guerre pour l'armée du Rhin ».

Ce chant fut adopté par les volontaires marseillais qui, en juin 1792, quittèrent leur ville pour Paris afin de participer à l'insurrection du 10 août. Durant leur longue marche à travers la France, ils répétèrent ce chant, entendu à Marseille, à l'issue d'un banquet. C'est ainsi que l'hymne, aux sons duquel ils pénétrèrent dans Paris, se répandit sous le nom d'hymne des *Marseillais*, puis de *Marseillaise*.

La Marseillaise fut proclamée hymne national, le 14 juillet 1795, tomba en disgrâce sous l'Empire et fut interdite de 1815 à 1870 ; elle fut rétablie officiellement comme hymne national le 1er février 1879.

Il y eut plusieurs orchestrations de la *Marseillaise* dont celle de Berlioz.

Le drapeau tricolore

Bien avant l'ère chrétienne, en Chine, le drapeau avait pour fonction de symboliser l'autorité publique et le ralliement : chaque commandant d'unité possédait une oriflamme différente dont la grandeur variait avec l'importance de la troupe commandée. On le retrouve ensuite chez les Grecs et les Romains. Dans la *Chanson de Roland* (1080), le nom d'oriflamme apparaît pour la première fois, signifiant « petite flamme », bannière, de couleur rouge. Au Moyen Âge, seul subsistera le port d'étendards pour la reconnaissance des troupes, les unités se ralliant à l'enseigne du chef sous les ordres duquel elles combattent.

Jusqu'à la Révolution, chaque régiment, bataillon ou escadron avait son drapeau de couleurs, de dessin, de forme et de dimensions différentes. Après la bataille de Fleurus, en 1690, où les bataillons français avaient tiré sur des régiments d'infanterie française dont ils n'avaient pas identifié les couleurs, tous les drapeaux reçurent comme signe distinctif commun une écharpe blanche nouée au sommet de la hampe à l'usage du roi : le blanc a été, de 1638 à 1790, la couleur du drapeau royal et du pavillon de la Marine.

Après 1789, l'emblème national devient un enjeu politique de premier ordre. En 1789, La Fayette fait mettre du blanc à la cocarde bleue et rouge de la garde nationale de Paris. Le drapeau tricolore aura des difficultés à s'imposer, en particulier sous la Restauration. Officiellement devenues le symbole de la République, et de son principe souverain, la Nation, les trois couleurs finissent par rassembler tous les Français après le 14 juillet 1880. Ce jour-là, Jules Grévy amnistie les communards et remet aux unités le drapeau bleu, blanc, rouge, propriété de tous, qu'ils soient civils ou militaires.

Outre les couleurs tricolores, le drapeau que possèdent les unités porte sur une face, en lettres brodées « République française » et le numéro du régiment, et sur l'autre face, au revers, la devise « Honneur et Patrie », suivie des noms de batailles au cours desquelles le corps s'est distingué. L'armée, délégitime de la Nation, s'est appropriée son emblème.

Thèmes

La force des symboles comme catalyseur de la capacité à tenir sa place au sein d'une collectivité organisée.

L'engagement, conscience d'un choix.

Faire la guerre pour défendre la paix.

Problématique

Quelle est la signification de la cérémonie de présentation au drapeau qu'ont connue les conscrits et que connaissent les engagés ?

Enseignements

Toutes les activités militaires peuvent être observées pour ce qu'elles montrent ; elles doivent l'être surtout pour ce qu'elles sont. En effet, tous les gestes et caractéristiques des relations constituent en réalité des codes et des repères qui ont parfois valeur de symbole et toujours un sens social. Seuls les responsables politiques auxquels la Constitution a donné autorité sur les armées (le président de la République, le Premier ministre, le ministre de la Défense et éventuellement son secrétaire d'État) sont habilités à passer les troupes en revue. En cela, les cérémonies rappellent le pacte passé entre l'armée et la Nation par l'intermédiaire de l'État, son Parlement et son gouvernement.

Une histoire de citoyenneté¹

BERGOUIGNOUX Alain

Depuis 1789, la conscience républicaine s'est en partie constituée à travers le fait et les obligations militaires. L'appel sous les drapeaux, avatar de diverses formes d'enrôlement, n'a cessé d'évoluer et d'être l'objet de débat. La décision récente d'en suspendre l'obligation renouvelle la question de la relation entre la nation et son armée.

Annoncée par le président Jacques Chirac en février 1996, dans le cadre de la loi de programmation militaire 1997-2002, puis traduite dans la loi du 28 octobre 1998, la décision de suspendre la conscription n'a pas provoqué un grand débat national. Les arguments pour ou contre le service national, évoqués au sein des partis politiques et des groupes parlementaires depuis une vingtaine d'années, n'ont pas marqué l'opinion. Cette réforme, entamée au cours des années 1960, est donc arrivée à son terme sans créer l'événement. Mais ce détachement n'ôte rien à son importance, car, depuis la Révolution, en France plus que dans d'autres pays, les relations entre l'armée et la nation ont déterminé en profondeur la définition de la notion de citoyenneté.

Jusque récemment, le service militaire concrétisait un consensus national sur la conception de la défense ; l'appel sous les drapeaux jouait un rôle social indéniable en constituant pour des générations de conscrits un vécu commun et une étape rituelle de la vie. Le tournant actuel incite donc à s'interroger sur les nouvelles données qui commandent le rôle de l'armée dans la société française. Cette question impose de garder à l'esprit le fait que la défense est une composante essentielle de la souveraineté qui, selon les termes de notre Constitution, appartient au peuple : seule cette souveraineté populaire, exercée par ses représentants et par la voie du référendum, a le pouvoir d'exiger des citoyens le sacrifice de leur vie. La métamorphose de la relation que le citoyen entretient avec l'armée, la nation et sa défense, pose donc, fondamentalement, le problème de l'évolution d'une partie au moins de la représentation de la conception de citoyenneté et de devoir citoyen.

Aussi faut-il se demander ce qui demeure de l'idée d'une mise au service de la nation qui a subi de multiples avatars, jusqu'à revêtir, aujourd'hui, une forme inédite, partagée entre le principe de la professionnalisation de l'armée et celui de « parcours citoyen » au contenu imprécis.

LE PEUPLE EN ARMES

La Révolution française inaugure un cycle militaire tout en aiguillonnant le sentiment pa-



1. Document référencé page 22

triotique du peuple. Certes, elle n'invente pas le mot de patrie (utilisé dès le XVI^e siècle), mais la canonnade victorieuse de Valmy, en 1792, se fait au cri de « Vive la Nation ! » qui devient dès lors une valeur républicaine absolue. Exaltée par leur récente libération, une partie des Français vibre aux discours sur l'infaillible victoire de la nation : nouveaux souverains, les citoyens doivent en être les défenseurs. Le constituant Dubois-Crancé déclare ainsi, le 12 décembre 1789, à l'Assemblée : « J'établis pour axiome qu'en France tout citoyen doit être soldat et tout soldat doit être citoyen, ou nous n'aurons jamais de constitution ».

Bien que les Lumières aient mené une critique du mercenariat responsable du déclin des républiques antiques et que la guerre d'Indépendance américaine vienne de démontrer la victoire de soldats patriotes, la Révolution n'institue pas pour autant la conscription universelle. Les Cahiers de doléances ayant souligné l'impopularité des milices provinciales de l'Ancien Régime, les constituants conservent l'armée professionnelle en la réformant. D'une part, la Garde nationale (créée en juin 1790), réservée aux citoyens actifs, a un rôle de police. D'autre part, la déclaration de la guerre à l'Autriche et à ses alliés (11 juillet 1792) et la proclamation de la « patrie en danger » provoquent la création de bataillons de volontaires nationaux qui rejoignent les soldats professionnels, comme à Valmy. La Convention procède ensuite à des levées massives, réparties selon des quotas départementaux.

Il y a donc une différence entre les principes de la constitution de 1793 jamais appliquée – « tous les Français sont soldats » –, les déclarations de Lazare Carnot pour le Comité de salut public sur le principe de conscription universelle et la « véritable armée populaire » d'août 1793. Ainsi, les conscrits de février 1793 – la Convention vote la conscription de 300 000 hommes pour lutter contre une seconde coalition européenne – constituent toujours la majorité des troupes en 1798.

En fait, la mutation-clé de l'époque tient plus dans l'avènement de la guerre de masse. Dans un conflit étendu à toute l'Europe, les réserves démographiques du nouvel État autorisent un changement de stratégie : la recherche de la puissance du feu demande le nombre, la mobilité tactique prime et la bataille en colonnes succède à celle en ligne. La Révolution change aussi la nature de la guerre en impliquant directement la population française et en mettant en cause des régimes politiques non révolutionnaires. Du coup, l'armée, incarnation des valeurs de la République, endosse un rôle politique de libération. Là encore, cependant, la réalité s'éloigne du principe : les opérations militaires se transforment en campagnes d'annexion. En outre, la durée du service fait des volontaires de l'an II des soldats de métier et, derrière de jeunes généraux ambitieux, dont Napoléon Bonaparte, l'armée jouit d'une indéniable autorité politique à la fin du Directoire.

Dans cette conjoncture, une rationalisation intervient pourtant : la loi Jourdan-Delbrel (5 septembre 1798) inaugure le principe d'un service militaire individuel généralisé, en prévoyant cependant deux cas de figure : le « danger de la patrie » (tous les Français de plus de vingt ans peuvent être appelés) et les périodes ordinaires (l'armée est alors composée d'enrôlés volontaires et de conscrits).

ARMÉE D'ACTIVE OU DE RÉSERVE

Après que la puissance de la levée en masse a sauvé la Révolution, le premier Empire privilégie la conscription. La supériorité numérique en découle est un atout durant les guerres napoléoniennes. Si les premières années n'imposent pas l'incorporation de tous

les conscrits, les revers militaires de 1813 face à la Sixième coalition exigent du sang neuf : 963 000 hommes sont alors appelés. Mais, sur ce contingent, malgré la répression, on compte quelque 250 000 réfractaires. Outre que le peuple français et les populations des États annexés sont considérés comme des réservoirs de soldats (à Wagram, 1809, un tiers des effectifs est d'origine étrangère, ce chiffre passe à la moitié en 1812), l'impopularité de la fin de l'Empire trouve là ses plus fortes raisons.

On comprend que, dans le souvenir de la « nation armée » symbolisant la Révolution et de la conscription généralisée napoléonienne, la Charte de 1814 « octroyée » par Louis XVIII abolisse la conscription, puis que les conservateurs qui dominent les régimes politiques jusqu'en 1870 préfèrent une armée professionnelle. En revanche, libéraux et républicains soutiennent l'idée d'une armée populaire. En 1818, la loi Gouvion-Saint-Cyr organise une armée fondée sur le service volontaire – le service obligé par appel, d'une durée de six ans, pour tout le monde et par tirage au sort, étant réservé aux situations graves. Mais le système du « remplacement » limite l'enrôlement aux plus pauvres et donne lieu, des décennies durant, à un véritable marché humain. Très souvent coupés de leurs familles et de leurs terroirs, les « remplaçants » restent dans un service caractérisé par de strictes relations hiérarchiques. Dans *Lucien Leuwen*, Stendhal dépeint la vie de garnison sous la monarchie de Juillet, et montre une armée dominée par le formalisme hiérarchique, vivant à l'écart de la population et prête à jouer un rôle de répression intérieure. Ainsi, l'armée qui réprime l'insurrection de juin 1848 et accomplit le coup d'État de 1851 est, pour l'essentiel, une troupe de soldats devenus vieux et de remplaçants attirés par l'indemnité.

La IIe République n'ayant pas eu le temps de mener à bien une réforme militaire, c'est après les succès de la guerre de Crimée (1855) que le second Empire – l'État – organise la pratique du remplacement. Le militaire devient un professionnel et l'obligation joue le rôle d'un impôt, cependant que les inégalités sociales et géographiques, entre régions riches et régions pauvres, exportatrices de remplaçants, sont officialisées.

L'année 1866 constitue un cap : le retentissement européen de la victoire prussienne sur l'Autriche à Sadowa consacre la montée en puissance de la Prusse et de son armée. Inquiété par les ambitions bismarckiennes, Napoléon III organise un vaste système de réserves à côté de l'armée d'active. Toutefois, il se heurte à toutes les catégories sociales, la bourgeoisie surtout, et le projet échoue. Le rôle du peuple dans la défense reste donc sujet à controverse : la bourgeoisie prônant l'ordre social, elle préfère un service militaire sélectif et long. Quant à l'opposition républicaine, elle critique les institutions militaires et, à l'exemple de Gambetta plaidant pour « la suppression des armées permanentes » (campagne électorale de 1869), elle défend un service court, fondé sur d'importantes réserves.

LE TOURNANT RÉPUBLICAIN

De la défaite de Sedan à la Grande Guerre, la construction progressive du modèle républicain sur la base de l'intégration citoyenne par l'école et les obligations militaires fait évoluer la conception de l'armée.

La guerre de 1870 est un tournant majeur : la rapidité de la défaite précipite une crise de la conscience nationale qui favorise le rapprochement des conservateurs et des républicains autour d'une même idée : l'armée est l'expression du patriotisme et l'outil de la « revanche ». Dans cette évolution justifiant l'idée d'une conscription plus large, l'exis-

tence, en Prusse, d'un service militaire universel pèse lourd. Il faut néanmoins considérer d'autres éléments. D'abord l'industrialisation : sa croissance aspire la main d'œuvre rurale disponible et tarit les sources du volontariat. Par ailleurs, la loi du nombre domine les champs de bataille : la recherche d'une puissance de feu décisive (grâce aux nouveaux fusils, dont le fameux Lebel) exige le renforcement numérique de l'infanterie. Enfin, les ressources financières accrues des États leur permettent d'entretenir de grandes armées. Le principe d'un service plus court, fondé sur la rotation des conscrits, présente alors l'avantage de préparer des centaines de milliers d'hommes à combattre et de constituer d'importantes réserves.

Le 27 juillet 1872, malgré les réticences d'Adolphe Thiers, alors aux affaires, et d'une partie des conservateurs, une première loi établit un service militaire personnel de cinq ans et supprime le remplacement. Le tirage au sort perdure : les « mauvais » numéros effectuent la durée du service, les « bons » une année seulement. Inspirée du modèle prussien, la loi institue d'importantes réserves. Élaborée par une majorité conservatrice, elle prévoit un volontariat d'un an pour les jeunes gens pouvant s'équiper à leurs frais. Mais il faut attendre la « République des républicains » pour que le service militaire devienne réellement universel. Connue comme la loi des « Curés sac au dos », le texte du 15 juillet 1889 fixe un service de trois ans pour tous. Les clercs sont assujettis à une année de service et les étudiants à dix mois. Les soutiens de famille peuvent être dispensés. Mais la loi la plus égalitaire est votée en 1905, donnant enfin corps à la notion de « service universel ».

CIVISME ET SOCIALISATION

Les républicains font donc du service une institution emblématique du nouveau régime ayant une triple fonction : incarner le devoir patriotique, symboliser l'égalité des citoyens devant la loi, contribuer à assurer l'unité du pays. La conjoncture des années 1870-1880 pèse ainsi lourd dans l'importance institutionnelle et symbolique du service militaire. L'école et l'armée joignent leurs efforts pour exalter le patriotisme. « La patrie, déclare Jules Ferry en 1881, est une religion qui n'a pas de dissidents ». Certes, les décennies suivantes soulignent les limites de cette conviction. Toutefois, les débuts de la IIIe République créent vraiment une nouvelle situation : avant 1870, l'armée était étrangère à la majorité des Français ; par la suite, et surtout après 1905, le service devient une expérience commune à la plupart des jeunes hommes. L'armée entre dans le paysage familial.

Par-delà leurs divergences, les gouvernements de la Belle Époque magnifient tous la conscription. La réalité est plus triviale : routinière et tracassière, la vie des casernes prête vite le flanc à la critique. Plusieurs livres des années 1880 (*Le Cavalier Miserey* d'Abel Hermant, *Sous-offs* de Lucien Descaves, *Les gaietés de l'escadron* de Georges Courteline), le théâtre et les chansons exploitent une satire militaire réassortie des années durant, ceci en dépit des évolutions notables de l'armée. Pourquoi cette polarisation ? Parce que, pour plusieurs générations, le service représente un fait social majeur. Jusqu'aux années 1950, ce rite initiatique dans la vie des hommes (surtout pour la paysannerie et, dans une moindre mesure, pour les ouvriers) est en effet un facteur d'intégration (linguistique, par exemple, à la fin du XIXe siècle), de socialisation et de brassage social, permettant entre autres de sortir du milieu familial et de travail. Parallèlement, le service a aussi sa culture propre (fêtes des conscrits jusqu'au déclin de la fin du XIXe siècle, passage devant le Conseil de révision jusqu'aux années 1960) et instaure des habitudes,

bonnes ou mauvaises – santé, comportement en groupe – qui nourrissent un débat social récurrent et contradictoire. Le débat existe aussi quant au rôle civique du service. Les républicains ne doutent pas de sa fonction formatrice ou d'intégration, de sensibilisation communautaire. Dès 1887, Jean Jaurès écrit : « En même temps qu'il est une grande école patriotique, le régiment est une grande école républicaine. » Pourtant, durant leur service, sans droit de vote ni droit d'expression et d'association, les soldats ne sont pas considérés comme des citoyens. L'armée doit être un instrument ou, selon l'expression consacrée : la « grande muette ».

De toute la IIIe République, cette contradiction n'est pas levée. Elle est même accentuée, dans les milieux populaires, par le recours à une armée répressive lors des conflits sociaux, à l'exemple du drame de Fourmies, en 1891. L'Affaire Dreyfus provoque une vive crise de confiance dans une partie des élites françaises. Au tournant du siècle, cette situation nourrit un courant antimilitariste, plus ou moins teinté de pacifisme, surtout chez les syndicalistes CGT et chez certains SFIO, autour de Gustave Hervé. Cette flambée antimilitariste n'entame cependant pas l'attachement à la France. Dans ce contexte et à l'instar des propos de Jaurès dans *L'Armée nouvelle* (1911), la gauche parlementaire (socialiste et radicale) tente en vain de promouvoir une autre conception, fondée sur l'idée d'une stratégie défensive et d'une organisation de milices populaires entraînées et armées.

À l'aube des années 1910, les menaces de guerre réactivent le débat sur la nature de l'armée et du service. Vivement combattue par les socialistes et certains radicaux, la loi du 7 août 1913, qui rétablit la durée du service à trois ans, devient un enjeu politique fort lors des élections législatives de 1914, remportées par la gauche.

LE TRAUMATISME DE LA GUERRE

Cette armée nationale connaît une épreuve de vérité en 1914-1918. Sont mobilisés douze millions d'hommes d'une nation à dominante paysanne, que des sous-lieutenants, souvent instituteurs, mènent au feu. Sous la bannière de l'Union sacrée, la résolution à défendre la patrie ne fléchit pas durant ces années terribles, et s'il y a les mutineries de 1917, on s'étonne finalement qu'elles aient été aussi peu nombreuses. Ce consentement de la population aux sacrifices imposés par les combats découle des décennies de préparation institutionnelle des esprits et de la prise de conscience patriotique de la nation agressée.

La victoire semble consacrer l'organisation de l'armée et l'utilité d'une troupe nombreuse de conscription, de la mobilisation citoyenne mêlant toutes les catégories sociales. Au reste, cette victoire en trompe l'œil masque les tueries inutiles et le manque d'imagination des états-majors, de même qu'elle minore le poids de la supériorité technique due notamment à l'entrée en guerre des États-Unis. Surtout, le coût de la victoire traumatise le pays en profondeur et détermine la vague pacifiste des années 1920-1930. Tout concourt donc à ce que, par la suite, une vision défensive l'emporte dans les choix stratégiques français. La durée du service a beau fluctuer (18 mois en 1923, 1 an en 1928, 18 mois en 1935 et 2 ans en 1936), l'organisation et la réalité des casernes restent celles d'avant 1914. Certes, en 1934, le colonel de Gaulle publie *Vers l'Armée de métier* : à la masse des conscrits et des réserves (il ne remet pas en cause le service), il veut ajouter un « instrument de manœuvre capable d'agir sans délai » ; mais ce discours sur la professionnalisation se heurte à un veto politique transcendant les clivages politiques et le

débat avorte.

LE TEMPS DU MALAISE

La défaite de 1940 révèle les faiblesses d'une société ayant subi une nouvelle guerre et sanctionne un modèle stratégique inadapté. La signature de l'armistice, dont les chefs militaires – Pétain en tête – rejettent la responsabilité sur le seul pouvoir politique, n'empêche pas une perte de confiance dans l'armée. Les combats de la Résistance et des Forces françaises libres (FFL) aux côtés des Alliés (l'épopée de la deuxième DB du général Leclerc) réduisent les conséquences de cette crise. Le pacifisme sortant discrédité de la guerre, le général de Gaulle et les partis dominant à la Libération (SFIO, MRP, PC) reprennent la vision de la « nation armée » pour rétablir les fils de la continuité nationale. Autre point important : si le conflit constitue l'apogée de la mobilisation de masse, il montre aussi l'importance grandissante des technologies et des potentiels économiques. L'explosion de la première bombe A à Hiroshima, exemplaire à ce titre, ouvre une nouvelle ère.

Dans l'immédiat, ces données ne pèsent guère. La conscription est rétablie sans débat en octobre 1946 avec un service d'un an (18 mois en 1950). Et tandis que, pour la première fois, les droits civiques sont donnés aux militaires, les politiques rivalisent dans l'apologie de la nation en armes. Dans *Le Populaire*, Léon Blum assimile le service militaire à « une école publique de virilité et de civisme ».

Malgré tout, la IV^e République ne réussit pas à rassembler la nation derrière son armée. D'une part, dans le contexte de guerre froide, la défense passe sous la tutelle de l'Otan, entraînant les constantes récriminations du PC et de son large électorat. D'autre part, le conflit indochinois, mené sur la base du volontariat, laisse d'abord l'opinion assez indifférente. Avec la guerre d'Algérie, il en va différemment dans la mesure où elle exige vite des troupes nombreuses : 80 000 hommes en 1954, 400 000 en 1956. La durée du service est portée à 28 mois et le contingent connaît des pertes dans la guérilla contre les nationalistes algériens. L'opinion publique trouve, là aussi, matière à inquiétude et à récriminations. L'expédition de Suez (1956) provoque une brève flambée de nationalisme, mais elle souligne aussi, face aux grandes puissances, la position désormais secondaire de la France. Surtout, le malaise de l'armée, perceptible dès la guerre d'Indochine, croît sans cesse. Les pouvoirs spéciaux qui lui sont attribués dans la guerre d'Algérie lui confèrent une autorité qui échappe au pouvoir politique. Certains officiers s'imaginent tuteurs de la nation et jouent un rôle-clé dans la crise de 1958 qui marque le retour au pouvoir du général de Gaulle.

La distance entre l'armée et la majeure partie de l'opinion se creuse donc, atteignant un sommet lors de l'échec du « putsch des généraux » en avril 1961. Cet échec tient certes au refus de la plupart des officiers de carrière de rejoindre l'insurrection, à la fermeté du général de Gaulle et du pouvoir politique. Mais, sans parler du phénomène de l'insoumission, qui demeure limité, la grande majorité des appelés n'a pas alors suivi les putschistes, ce qui a fortement renforcé la représentation d'une conscription rempart de la démocratie.

RÉNOVATION ET DIVERSIFICATION

Les premières années de la Ve République voient un tournant avec l'établissement d'une nouvelle doctrine militaire. De Gaulle met alors la rénovation de l'outil militaire au service

d'une politique d'ensemble, pour que la France retrouve son « rang » et un poids dans les affaires du monde. La priorité donnée à la politique extérieure, le retrait de la France de l'Otan (1966) et la décision de se doter de l'arme nucléaire – conséquence du primat technologique et du programme lancé sous la IV^e République – traduisent cette orientation. La conception d'une armée faite pour la guerre, nécessitant des millions de réservistes, s'éteint. La période gaullienne établit donc une cohérence nouvelle entre une armée toujours plus professionnelle et la tradition de la défense populaire. L'armée est garante de l'indépendance du pays, à travers une stratégie de dissuasion nucléaire que l'armée de terre, armée de conscription, contribue à crédibiliser par l'engagement de son corps de bataille au cœur de l'Europe. S'agissant du service, l'importante ordonnance de janvier 1959 et la loi Messmer de 1965 le réorganisent. Il devient national, dure 16 mois et peut être militaire, technique, scientifique ou de coopération. Les conseils de révision sont supprimés et remplacés par trois jours de tests dans des centres de sélection. Les effectifs sont réduits de moitié (environ 500 000 hommes sous les drapeaux en 1970). Malgré la professionnalisation croissante, le choix politique de maintenir le service militaire l'emporte.

Ces grandes options perdurent sans grande contestation jusqu'aux années 1990, même lors de la crise de mai 1968 qui touche peu l'armée elle-même. Les contrecoups sont plus tardifs, avec l'apparition éphémère de « comités de soldats » animés par de jeunes militants appelés. Les évolutions majeures tiennent plutôt à la banalisation du service national, qui modifie son image et son rôle dans la société. L'éloignement de la menace de guerre sur le territoire constitue un fait nouveau influent. La libéralisation de la société, l'évolution des habitudes de consommation et la montée de l'individualisme rendent difficile le maintien des modalités traditionnelles du service. Les législations successives en tiennent compte. La loi Debré de juillet 1970 le ramène à 12 mois (16 pour la coopération). En 1971, les sursis sont élargis et le volontariat féminin est institué. Au printemps 1973, les manifestations lycéennes contre la raréfaction des sursis amènent le gouvernement Messmer à maintenir de larges reports d'incorporation pour les étudiants, tandis que les conscrits obtiennent des réformes (amélioration des conditions de vie, discipline assouplie, renforcement des fonctions éducatives du service). Dans le débat pour les élections présidentielles de 1981, les socialistes proposent de ramener l'appel sous les drapeaux à six mois. En fait, il passe à 10 mois en janvier 1992. Enfin, la loi de mars 1984 définit le statut d'objecteur de conscience qui permet d'accomplir un service de 20 mois dans un cadre civil.

Ces adaptations successives ne modifient pas les phénomènes de fond : la place des conscrits au sein de l'appareil militaire diminue au profit des engagés et, en 1983, Charles Hernu crée un « volontariat pour le service long » qui officialise l'idée d'une armée mixte. Par ailleurs, la question de l'inégalité sociale face au service perdure : les nombreuses exemptions et les affectations civiles fournissent des échappatoires aux enfants des catégories aisées et aux étudiants. Le poids du service repose désormais sur les couches populaires, pour qui il joue toujours un rôle initiatique.

Au terme de ces évolutions, le lien entre citoyenneté et devoir militaire s'est relâché. Le discours politique valorise d'abord la conscription pour son rôle politique et social, sans omettre, cependant, de la considérer comme une condition de l'acceptation de l'effort de défense par la population.

LE TEMPS DES RÉFORMES

En 1990-1991, la dislocation de l'URSS change les données en effaçant la menace qui justifiait le maintien de forces conventionnelles importantes. Elle laisse place à un monde chaotique, dominé par une seule grande puissance, les États-Unis, et troublé par l'explosion de violences dans les régions fragiles du monde. Les conflits dans le Golfe, en ex-Yougoslavie et en Afrique mettent en évidence trois faits majeurs : la nécessité de pouvoir disposer de forces d'intervention extérieures efficaces, l'importance d'une technologie militaire moderne, l'existence de coalitions multinationales plus ou moins larges. L'affirmation progressive d'une défense européenne, dont la création d'un corps en 1992 est le premier signe tangible, accentue le passage d'une souveraineté nationale exclusive à une souveraineté partagée. Cette nouvelle donne précipite la professionnalisation de l'armée et la réflexion sur la forme du service national.

Quoique la guerre du Golfe, en 1990-1991, a montré les difficultés de la France à constituer la division Daguet, François Mitterrand maintient une distinction entre la protection du territoire et les opérations extérieures. En 1994, le Livre blanc sur la Défense remet en cause cette doctrine et privilégie une notion large de défense des intérêts stratégiques de la France. D'autre part, ce rapport donne une définition principalement politique de la conscription, « creuset d'intégration, école de civisme » et « modèle d'appartenance des Français à la France ». À la même époque, pourtant, près de 20 % des appelés effectuent des services civils, dont les critères de sélection excluent toujours les plus défavorisés.

L'étape décisive intervient le 22 février 1996 : le président Jacques Chirac annonce la constitution d'une armée pleinement professionnelle. Cette réforme, dont la fin du service militaire obligatoire (loi du 28 octobre 1997) est une des mesures les plus sensibles, entraîne de profondes transformations marquées par une réduction des effectifs (440 000 hommes à l'horizon de 2002), une restructuration territoriale, le reclassement d'une partie du personnel, un recrutement accru en personnel civil et plus féminin, la réorganisation des réserves et une européanisation des industries de défense. La loi de programmation 1997-2002 précise l'orientation de cette mutation : elle prévoit un ralentissement du développement de l'arme nucléaire et privilégie les « forces de projection » et le renseignement. Quant aux hésitations exprimées dans le débat politique sur la forme d'intégration que représentait le service militaire, elles amènent à la décision de le remplacer par un « rendez-vous citoyen » de cinq jours, puis par une seule journée d'« appel de préparation à la défense » instituée pour établir un recensement, présenter le système de défense et susciter le volontariat.

ET DEMAIN ?

Préparée de longue date, cette mutation va au-delà des aspects techniques, aussi importants soient-ils. Toute la société est concernée. La défense ne peut être réduite au poids de sa seule charge financière (par l'impôt) assumée par la majorité de la population. Puisqu'elle demeure une composante de la souveraineté politique, le contexte actuel pose la question de la responsabilité de l'individu, du citoyen, vis-à-vis de la nation et de sa protection. De même, de ce contexte naît, *in fine*, une interrogation sur l'évolution du sentiment patriotique, inévitablement touché par la disparition d'un rite social, de l'expérience du service de la nation que représentait, depuis 1905, l'appel sous les drapeaux obligatoire et universel. Par ailleurs, la compréhension des défis présents n'a pas

encore donné lieu à une doctrine stratégique claire et le risque de repli de l'institution militaire sur elle-même doit être pris en considération. Sur la base de cet ensemble de problématiques, il faudrait donc redéfinir les liens à construire entre l'armée et la nation. Mais, en dernier ressort, la question principale tient sans doute à la recherche, par la nation elle-même, de son identité et de ses références, à l'heure de la mondialisation et de l'Union européenne.

Alain Bergougnioux

L'esprit de défense aujourd'hui

Les mots qui autrefois exprimaient la relation des citoyens à la défense se sont affaiblis. Le terme de patrie fait sourire par son côté désuet. Le territoire national apparaît bien étroit dans l'Union européenne ou l'espace Schengen. Et quels sont désormais nos ennemis ? Les voisins contre lesquels nous avons guerroyé pendant des siècles sont devenus nos alliés : nous sommes devenus concitoyens. Les conflits se sont éloignés à la périphérie de l'Europe ou dans des contrées lointaines.

Quel adolescent d'aujourd'hui, vivant dans notre démocratie, croira que les frontières dressent des murs nécessaires à notre sûreté, que la sécurité publique est affaire de fantassins ? L'économie « virtuelle », les progrès scientifiques et techniques brouillent la hiérarchie des valeurs et la signification des appartenances. Ce n'est plus la propriété de la terre ni même celle des moyens de production qui confèrent une suprématie, mais la détention de l'information et la capacité à la traiter. De même, le « vivre ensemble » se construit dans des sociétés multiculturelles avec des personnes que la langue, la culture, l'histoire, avaient parfois opposées dans des conflits meurtriers. Pourtant, l'esprit de défense demeure vivace, dans notre mémoire et à travers de nouvelles aspirations. Lors de la Journée d'appel de préparation à la défense du 8 avril 2000, une enquête réalisée auprès de 40 000 jeunes a révélé que 90 % d'entre eux éprouvent du respect et 66 % de l'admiration à l'égard des « Morts pour la France ». Notre pays apparaît comme un défenseur de valeurs essentielles pour 62 % des filles et 53 % des garçons, tandis que 73 % de l'échantillon pense que le maintien de la paix dans le monde pourrait justifier une intervention de la France. Ce sont les valeurs plébiscitées par les enquêtes qui indiquent le mieux l'évolution de l'esprit de défense :

l'héroïsme, le patriotisme et l'honneur « appartiennent au passé », alors que les droits de l'homme sont mis en avant ; l'égalité vient en tête pour 72 % des filles et 68 % des garçons, puis la liberté et la solidarité (respectivement pour 60 % et 56 %), la fraternité et la tolérance (59 % des filles et 52 % des garçons). Il est significatif que ces valeurs justifient un engagement personnel au niveau de leur commune pour plus de 60 % d'entre eux et, pour près de la moitié, au plan national.

L'enseignement de la défense en éducation civique, le recensement, la Journée d'appel de préparation à la défense constituent trois étapes d'une pédagogie de la citoyenneté. Mais la défense doit redéfinir ses objectifs pour inspirer aux jeunes générations le sens du bien commun, la volonté de se battre dans l'intérêt général, quitte à sacrifier un certain bien-être, des privilèges, voire sa vie, pour un idéal partagé. Seule la protection des droits de l'homme et de la démocratie semble aujourd'hui avoir un sens assez fort pour représenter une mission qui justifie de combattre. Cela constitue un message clair sur les valeurs et une grande exemplarité des pouvoirs publics dans leurs actions auprès des jeunes.

Jacqueline Costa-Lascoux

La défense européenne¹

Réputée dangereuse, la situation de l'Europe était simple jusqu'à l'effondrement du système bipolaire. L'explosion des Alliances oblige à réviser un traitement essentiellement militaire des problèmes de sécurité et renouvelle la question de la défense européenne et de ses institutions.

UNE ARCHITECTURE NOUVELLE ET COMPLEXE

Le traitement des questions de sécurité était, depuis 1949, assuré d'abord par un système collectif – chez nous, l'Alliance –, auquel les défenses nationales apportaient un complément plus ou moins autonome (assez autonome dans le cas de la France, par exemple). L'Alliance atlantique, créée pour s'opposer à la menace soviétique, illustrée par les arsenaux surdimensionnés de l'ex-URSS, a vu disparaître cette dernière. Sa légitimité s'en trouve remise en cause. Cependant, les anciens membres du Pacte de Varsovie multiplient leurs demandes d'adhésion. Et, lors des crises des Balkans, l'Otan prouve être le seul regroupement de moyens pouvant s'engager concrètement dans une crise appelant l'usage de la force. L'Alliance a donc encore un rôle à jouer, même sans chars russes.



La liquidation de la bipolarité donne pourtant aux Européens l'espoir de ne plus dépendre de puissances extérieures pour la solution de leurs problèmes. Afin d'agir dans le domaine diplomatique et de sécurité, les Européens ont néanmoins besoin d'institutions. C'est le fond de la mutation qui intervient lors de la négociation du traité de Maastricht. Jusqu'en 1992, les Communautés successives sont des organes d'intégration économique ; même si une certaine coopération politique s'est développée depuis les années 1970 en matière de politique étrangère, ces institutions n'ont pas de compétence dans ce domaine. Le traité de Maastricht crée, lui, une Union européenne dotée de pouvoirs monétaires, économiques, d'une diplomatie commune et de compétences en matière de sécurité, tout en ouvrant la perspective d'une défense commune.

Depuis la chute du Mur, l'Europe aime à se penser comme un continent réuni. S'il n'est pas question de mettre sur pied une défense commune avec les anciennes républiques de l'Union soviétique, que trop d'espace et d'intérêts séparent de nous, il apparaît urgent de développer un système continental de dialogue sur la sécurité et de coopération. Ce sera le rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui réunit les cinquante-quatre États intéressés à la sécurité du continent.

1. Document référencé page 22

Si l'on ajoute à l'Alliance, à l'UE, à l'OSCE, le Conseil de l'Europe, installé à Strasbourg, qui a pour tâche de suivre la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, et enfin l'Onu, organisation mondiale mais dont beaucoup d'interventions diplomatiques ou militaires ont concerné la région des Balkans au cours de la dernière décennie, on a une idée de la complexité institutionnelle de l'Europe en matière de sécurité.

UNE SITUATION STRATÉGIQUE INÉDITE

Cette complexité témoigne elle-même de situations incertaines, mouvantes. Les grands affrontements entre États ou entre Alliances ne sont plus à l'ordre du jour : il s'agit désormais de traiter des situations découlant de l'explosion d'États qui déstabilisent des zones proches (Balkans), de l'interaction d'acteurs divers ressemblant peu aux armées régulières d'autrefois, situations qui appellent l'intervention de diplomates et de forces particulières. Le métier militaire évolue avec les exigences des crises : les armées européennes se réforment donc les unes après les autres. Une seule institution ne peut traiter l'ensemble de ces hypothèses de crise, d'où la complexité d'une architecture qui pose de multiples questions.

La première a trait à l'avenir de l'Onu. Les impasses de son fonctionnement actuel ont été mises en lumière par ses interventions en ex-Yougoslavie. Si une prochaine réforme ne lui donne pas une efficacité nouvelle, il faudra de plus en plus s'en remettre à des institutions européennes pour la gestion des crises du continent.

L'OSCE reste une lourde machine, impuissante à prendre des décisions (qui doivent faire l'objet d'un consensus), et presque dépourvue de moyens. Contrairement à son programme, établi au début des années 1990 dans la Charte de Paris, elle se limite pour l'heure à quelques actions de diplomatie préventive, d'observation des conflits, ou de contrôle des élections. Toutes activités utiles, mais qui ne suffisent pas à fonder une Europe de la sécurité.

L'Alliance atlantique a incontestablement gagné des galons neufs à travers les demandes d'élargissement et ses interventions, par exemple contre la Yougoslavie en 1999. Elle souffre néanmoins, en dépit de sa gloire, d'une double incertitude. Sur son rôle : demeure-t-elle la coalition militaire et de défense que décrit le traité fondateur, ou est-elle devenue une organisation de sécurité pour tout le continent ? Sur son étendue : ouverte en 1999 à la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, a-t-elle vocation à s'étendre par vagues pour réunir tous les États du continent, avec ou sans la Russie ? Quant à l'Union européenne, la mise en œuvre du traité de Maastricht a été dans le domaine diplomatico-stratégique moins rapide que prévu. Officiellement, l'UE dispose d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), avec un responsable (le « Monsieur PESC ») ; dans les faits, cette Union est absente de toutes les grandes manœuvres du moment. Elle ne dispose pas non plus de forces adaptées, sous commandement européen, pour intervenir elle-même dans des crises demandant une interposition, une opération de maintien de la paix, une action humanitaire...

La diplomatie commune a pourtant été relancée par le traité d'Amsterdam en 1997 ; et la constitution d'une force militaire européenne, projet redéfini depuis deux ans, est en vue. Les membres de l'Union sont actuellement engagés dans la création de mécanismes de décision et de forces d'intervention, qui permettraient effectivement dans l'avenir à l'UE de s'occuper elle-même de ses propres affaires de sécurité, et donc d'aider à la stabilisation de zones incertaines sur notre continent.

L'organisation de cette politique européenne de sécurité et de défense (PESD) sera dans les années à venir un test majeur de la volonté d'autonomie européenne. Si la PESD émerge, l'UE pourra assurer sa sécurité et peut-être dans l'avenir sa défense commune. Dans le cas contraire, elle restera une concentration bavarde de richesses, condamnée à s'en remettre aux États-Unis pour le diplomatique et le militaire, comme elle le fait avec constance depuis plusieurs décennies.

Dominique David

DATES ET MOTS-CLÉS

Novembre 1989 : Chute du Mur de Berlin.

Novembre 1990 : Adoption, dans le cadre de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE, créée à Helsinki en 1972) de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, structure de la nouvelle coopération continentale.

Avril 1991 : Le Pacte de Varsovie est officiellement dissous.

Décembre 1991 : Signature à Maastricht du traité sur l'Union européenne. Il institue une politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Janvier 1994 : Signature à Bruxelles de la Charte de partenariat pour la paix : les pays de toute l'Europe peuvent devenir des partenaires de l'Alliance atlantique en matière de sécurité.

Décembre 1994 : Lors du sommet de Budapest, la CSCE s'institutionnalise, et devient l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Juin 1997 : Le traité d'Amsterdam révisé le traité de Maastricht, et organise la coopération des membres de l'Union en matière de politique étrangère et de sécurité commune.

Mars 1999 : Premier élargissement de l'Alliance atlantique, qui s'ouvre à la Pologne, à la Hongrie et à la République tchèque.

Décembre 1999 : Sommet de l'Union européenne à Helsinki, où sont fixés les objectifs et les étapes de la constitution d'une force militaire dans le cadre général d'une politique européenne de sécurité et de défense commune (PESD).

De la culture de l'obéissance au devoir d'insoumission¹

DHOMBRES Dominique

Contrairement à la tradition anglo-américaine qui lui accorde une large place, la pensée politique française ne fait pas grand cas du concept de désobéissance civile. Certes, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en 1789, considère la « résistance à l'oppression » comme un des droits fondamentaux de la personne humaine. Mais ce bel élan est vite retombé. L'idée que l'on puisse refuser d'obéir à certaines lois, ou à certaines décisions de la puissance publique, sans remettre pour autant en question l'ensemble de l'ordre institué, reste fort suspecte en France.

C'est donc un continent peu fréquenté qu'ont cherché à explorer les organisateurs du colloque qui s'est tenu, les 3 et 4 décembre, à la Villa Gillet, à Lyon, sur le thème de la « désobéissance civile ». Cette rencontre est la première d'un cycle qui se poursuivra, en mars 2000, au Musée-mémorial des enfants d'Izieu avec un colloque sur la « résistance dans le judaïsme » et un autre sur « l'engagement », en juin 2000, à Ferney-Voltaire.

Sans remonter à Antigone, qui invoque, dans la tragédie de Sophocle, des lois non écrites supérieures aux ordres de Créon, roi de Thèbes, la notion de désobéissance civile apparaît très tôt en Angleterre, essentiellement pour des raisons religieuses. Des sujets, par ailleurs loyaux, de la Couronne affirment, au XVI^e siècle, que cette dernière n'a pas à leur imposer sa doctrine, son organisation du culte ou son interprétation de la Bible. Ces « dissidents » ne contestent pas l'autorité royale en tant que telle, mais se veulent en dehors de l'Église d'Angleterre, à la tête de laquelle, il est vrai, se trouve malencontreusement le souverain.

Beaucoup d'entre eux s'embarquent pour les colonies américaines. Et c'est aux États-Unis que paraît, au XIX^e siècle, le texte fondateur de la contestation moderne. En 1849, Henri Thoreau publie son essai sur *La Désobéissance civile*. Il y explique pourquoi il a refusé, en 1845, de payer un impôt destiné à financer la guerre contre le Mexique, ce qui lui a valu de passer une nuit en prison. Par pacifisme, Thoreau n'accepte pas que le gouvernement américain se livre à une guerre de conquête. Il n'admet pas davantage que celui-ci donne force de loi à l'esclavage (le livre est écrit avant la guerre de Sécession).

Gandhi a été un lecteur attentif de Thoreau, et reprend le concept de « désobéissance civile » lorsqu'il met en pratique la « non-violence active » contre le colonisateur britannique. De nombreux jeunes Américains opposés à la guerre du Vietnam redécouvrent à leur tour, dans les années 1960-1970, les textes de Thoreau, lorsqu'ils brûlent leurs papiers militaires et manifestent devant les bureaux de recrutement de l'armée. Cette fièvre d'insoumission d'une partie de la jeunesse, qui a caractérisé la lutte contre la conscription, a laissé des traces profondes aux États-Unis. La haine de la droite américaine contre Bill Clinton doit beaucoup au fait que celui-ci a échappé, en trichant un peu, au service

1. Document référencé page 22

militaire qu'il aurait probablement dû effectuer au Vietnam. Mais la popularité persistante du président Clinton parmi les « baby boomers » ne s'explique-t-elle pas aussi de la même façon ? Toute une génération s'est reconnue dans ce jeune homme qui ne voulait pas aller se battre au Vietnam et avait fumé de la marijuana...

Les leçons de la Résistance

« En France, constate Laurent Dazou, professeur d'histoire à l'université Lyon-II, la culture dominante, jusqu'à la seconde guerre mondiale, est celle de l'obéissance. » Les anarchistes qui, dans les années 1880-1890, prônent la désobéissance sont rejetés par tous, y compris par le mouvement ouvrier dont ils sont issus. Aujourd'hui, au contraire, estime cet universitaire, la désobéissance semble être devenue la vertu suprême aux yeux de nos concitoyens. Ce changement radical d'attitude serait dû à l'effet produit par la Résistance sur la mentalité nationale. « La désobéissance est le plus sage des devoirs », peut-on lire sur un tract du mouvement clandestin « Libération de zone sud » qui appelle, en 1943, les jeunes gens menacés par le service du travail obligatoire à ne pas partir en Allemagne.

C'est un épisode bien oublié des guerres de religion que fait revivre, de son côté, Olivier Christin, également professeur à Lyon-II. Tout le monde a en mémoire le massacre de la Saint-Barthélémy, qui commence à Paris à l'aube du dimanche 24 août 1572. Ordonné par le roi Charles IX, il fait des milliers de victimes parmi les protestants, à commencer par l'amiral Coligny. Plus de cinq mille d'entre eux sont tués dans la seule capitale. Des tueries ont également lieu dans de grandes villes de province comme Lyon ou Toulon. Mais, fait notable, la plupart des petites villes refusent de suivre le mouvement. Michelet avait déjà remarqué que de nombreux catholiques avaient détesté la Saint-Barthélémy et refusé d'y participer.

Olivier Christin a retrouvé aux archives nationales un document fascinant qui illustre cette attitude de « désobéissance civile » avant la lettre adoptée ici ou là par de simples sujets du roi. La nouvelle du massacre parisien parvient le 14 septembre 1572 à Sainte-Affrique, dans le Rouergue. Aussitôt un « accord » est « fait et passé entre tous les habitants de la ville », catholiques et protestants, qui déclarent leur attachement au roi mais aussi à l'« édit de pacification » de Saint-Germain, signé deux ans plus tôt au nom de ce dernier. Bref, on en appelle au roi contre lui-même. Il est décidé de créer une garde, formée de catholiques et de protestants, pour parer aux troubles éventuels. « Tous les habitants, tant d'une religion que de l'autre, ne seront plus qu'un corps, de sorte que qui offensera l'un offensera l'autre, et que l'un sera sous la protection et sauvegarde de l'autre », proclame ce texte. Rejetant les consignes meurtrières venues de Paris, les habitants de Sainte-Affrique ont choisi de continuer à vivre paisiblement ensemble, comme cela fut bien souvent le cas en Auvergne, en Dauphiné, en Provence, en Picardie ou en Bourgogne.

Même si elle est parfois occultée, il existe donc une tradition de « désobéissance civile » en France qui se prolonge jusqu'à l'époque contemporaine. Bruno Karsenti, qui enseigne la philosophie à Lyon-III, en donne comme exemple l'appel d'Étienne Balibar, paru dans *Le Monde* du 19 février 1997, qui invite ses concitoyens à ne pas respecter la disposition

de la loi Debré, du nom du ministre de l'intérieur de l'époque, faisant obligation à toute personne ayant hébergé un étranger de déclarer le départ de celui-ci à la mairie, une fois le séjour achevé. Le certificat d'hébergement a été supprimé en décembre 1997, après le changement de majorité.

In Le Monde, 18 décembre 1999.

Les militaires ne pensent pas, ils obéissent¹

« Les militaires ne pensent pas, ils obéissent »

« Le soldat de France fait preuve d'initiative et s'adapte en toutes circonstances. »
(Code du soldat de l'armée de terre, 2000)

« La discipline fait la force principale des armées » dit-on souvent. Extraite du Règlement de Discipline Générale en vigueur de 1933 à 1966, cette phrase qui continuait en précisant qu'« il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants... » est bien restée dans les mémoires. Dans les musées, les toiles des maîtres du XIXe siècle ne corroborent-elles pas cette quasi certitude ? Face au chef militaire, les soldats ne regardent-ils pas tous dans la même direction ? Qui n'a pas souri autour d'une table familiale de ces savoureuses histoires de conscrits où se confondaient l'utile et le ridicule dans le devoir d'obéissance ?

Il est vrai qu'entre les deux grandes Guerres mondiales l'ordre est un but en lui-même. Tout supérieur doit obtenir que les ordres soient « exécutés littéralement sans hésitation ni murmure, l'autorité qui les donne est responsable et la réclamation n'est permise au subordonné que lorsqu'il a obéi ». En 1966, une grande évolution se précise. Les règles sociales ne sont plus celles de 1933. Au pouvoir, le général de Gaulle se souvient autant de sa désobéissance en 1940, alors qu'il était un homme politique qui n'avait pas oublié l'esprit militaire, que du Putsch d'Alger de 1961 où des généraux n'avaient pas été obéis au prix de nombreux cas de conscience.

En quelques décennies, la société française a connu la Défaite, la Résistance et de glorieux désobéissants, militaires de profession. De 1946 à 1965, les guerres d'Indochine et d'Algérie, puis la décolonisation, ont mis à mal nombre de certitudes tout en révélant les faiblesses des « donneurs d'ordres ». Pouvoir et autorité se dissocient dans l'esprit des contemporains, mai 1968 accélérant le mouvement de contestation. Cette autorité, fruit de la relation entre le commandement et l'obéissance ne peut être, pour le plus grand nombre, qu'une émanation de la compétence ou d'un ordre juste. L'obéissance n'est plus comprise comme un devoir, une obligation morale non contestable, encore moins comme une soumission ; elle ne se donne pas d'emblée et demande de plus en plus à se fonder sur une conviction, à s'étayer. Pourquoi l'armée échapperait-elle à ce mouvement de remise en cause ?

Pourtant les images demeurent : des hommes marchant au pas, les yeux fixés vers leur chef qui les précède, des « garde-à-vous » retentissants auxquels les soldats répondent par une attitude aussi unique que figée, des chants scandés par une troupe au même pas martial... L'histoire aussi que l'on n'oublie pas : celle des mutins de 1917, celle des désertions du premier jour de la conscription et ces petites histoires drôles qui ont inscrit

1. Document référencé page 22

la réalité quotidienne des casernes dans la continuité tout en construisant son mythe. Qui n'a pas entendu un jour dire que « les soldats obéissent, les sous-officiers gueulent, les officiers pensent »? L'image de petit despote, transmise par des générations de conscrits, a existé, et existe encore certainement. Facile à caricaturer, donc à transmettre, elle a souvent fait rire... ou s'indigner.

Entre discipline et obéissance, il faut aussi trancher. Dans les armées, la discipline n'est obligatoire qu'à partir du moment où le chef a pris sa décision, chacun étant, en principe, libre de s'exprimer avant qu'elle ne devienne effective. L'obéissance est un acte concret, de terrain, qui doit prendre en compte le contexte et la situation parce que distinction est faite entre obéissance formelle et intellectuelle, la mission devant être exécutée dans son esprit avant de l'être dans sa lettre.

« On n'est pas là pour réfléchir, on est là pour obéir »... Pourtant, les armées savent ce qu'entraîne l'incapacité d'un commandement qui manque d'esprit de décision, y compris celui qui consiste à savoir obéir ou désobéir si la situation le réclame. L'histoire ne peut que leur rappeler. Napoléon n'a-t-il pas déclaré en parlant de l'amiral de Villeneuve, amiral français qui engagea la bataille de Trafalgar sans succès, « il n'avait qu'un seul défaut, il ne savait pas désobéir »? Elles n'ignorent pas que la passivité née du devoir d'obéissance, traduite par l'expression « pas d'état d'âme », est aussi dangereuse que les seules émotions collectives partagées avec un chef. Cependant, autorité, discipline et obéissance restent au cœur de l'exercice du métier des armes. Peut-on imaginer une opération militaire où plane le risque de la mort donnée ou reçue et où chacun puisse, sur le terrain, dans l'action, faire ce que bon lui semble ? La discipline, comme l'obéissance, sont des nécessités opérationnelles dans l'action militaire. Mais si au XXe siècle la discipline est toujours de rigueur, l'obéissance qui serait passive ou soumission est maintenant une faute.

Les guerres multiformes auxquelles les armées françaises ont participé depuis la Chute du mur de Berlin en 1989 ont rompu définitivement, semble-t-il, avec les images des guerres napoléoniennes ou celles de la Première Guerre mondiale qui ont eu cours pendant longtemps : il n'y a plus de vagues d'assaut, de charges furieuses de la cavalerie, où tous semblaient obéir, de façon identique, au même élan violent, même si cette règle a été brisée par des armées étrangères lors du conflit Iran-Irak dans les années quatre-vingt. D'une façon générale, il y a multitude d'opérations laissées à des petits groupes qui ont appris à se rendre autonomes et à se déterminer par eux-mêmes. Cet espace d'autonomie est spécifique de la culture militaire française. Dans les états-majors onusiens et dans l'armée américaine où les principes de commandement sont différents, les ordres sont donnés avec le maximum de précisions et englobent la totalité de l'action. L'autonomie n'existe pas et, en ce sens, les films américains donnent une fausse idée de ce qui se passe dans l'armée française où il y a toujours une « marge de manœuvre » laissée aux intéressés et de possibles initiatives selon la situation. Or, un simple inventaire de l'iconographie utilisée par les médias, complété par celui des films ou séries projetés sur les écrans télévisés ou en salles montre que la majorité d'entre eux sont d'origine américaine. Il semble donc logique que les Français connaissent mal les principes de commandement de l'armée française, qu'elle soit ou non en opérations.

À ces principes de commandement dans l'action qui n'autorisent pas à former les militaires à la soumission, s'ajoutent des obligations déontologiques qui ne s'imposaient pas juridiquement il y a encore quelques années. En 1972, le Statut général des militaires réi-

tère la nécessité de l'obéissance des militaires aux supérieurs. « Toutefois, précise-t-il, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales... La responsabilité propre des subordonnés ne dégage les supérieurs d'aucune de leurs responsabilités. » Le chef autant que ceux qui lui doivent obéissance ne peuvent échapper à leur responsabilité de citoyen. Il faut donc savoir, si nécessaire, désobéir aux ordres. Ni la bêtise, ni le non-discernement ne pourront excuser un manquement à la désobéissance... ou au moins, à une adaptation des ordres aux circonstances.

Pourtant, il ne faut pas être dupe. Si désobéir dans le sens de l'histoire est presque une tradition revendiquée, le contraire sera plus difficile à faire accepter. En revanche, tout succès qui sera le fruit d'un acte de désobéissance ou d'adaptation aux ordres est avant tout un succès que le groupe se réapproprie... « Une bonne initiative est une désobéissance qui a réussi » dit-on dans les régiments où l'on préfère parler de courage, d'intelligence, de raison...

Le métier de militaire est bien éloigné des représentations d'usage et en général mal connu. Il exige une formation humaine, intellectuelle, stratégique où la réflexion n'a rien à envier à l'action. Mais la vie collective qu'il implique n'est pas sans effet sur le comportement des individus, le principe étant qu'un plan d'action ne peut pas être conçu par une seule personne, chacune dépendant de l'autre en toutes circonstances. Cette attitude va donc au-delà de la question de l'obéissance car le groupe est alors capable de substituer à l'adhésion au chef un contrôle social qui favorise, de fait, le développement d'un conformisme ambiant. De loin, celui-ci ressemble à une passivité obéissante qu'il faut cependant examiner avec attention. Entre l'individu, le groupe, le chef, les attributs de l'autorité derrière lesquels chacun prend ses quartiers, il y a une place comme ailleurs, malgré les apparences, pour ceux qui pensent avant d'obéir...

Un exemple de désobéissance : les forces aériennes françaises libres

À partir du 18 juin 1940, quelques aviateurs décident de rejoindre la Grande-Bretagne ou plus tard l'empire britannique. Ces évasions se multiplient, parfois à bord d'avions pouvant transporter plusieurs personnes. Lorsque le matériel sera plus étroitement surveillé, les évasions individuelles deviennent la règle. Le nombre des hommes qui choisissent de rallier les forces aériennes françaises libres passe de 500 en juillet 1940 à 980 l'année suivante.

D'après les statistiques des registres des FAEL, ils sont issus de tous les niveaux de la hiérarchie militaire : 38 % sont pilotes ou élèves-pilotes, 27 % sont mécaniciens, 18 sont mitrailleurs, radios et observateurs, 9 % proviennent du service général et 7 % de diverses spécialités.

Ces forces vont se structurer en unités au sein du système aérien britannique et se rendront célèbres sur les théâtres d'opération.

Dans toutes les armées, les évasions de nombreux militaires contribueront à la formation des forces françaises libres. En désobéissant, par la désertion - au risque de leur vie, puisque cet acte était passible de la peine de mort -, ils ont montré que la réflexion doit précéder l'obéissance.

Poèmes de légionnaires¹

Légionnaire Schumann

Extraits d'une saynète représentée pour la première fois au Casino municipal de Sousse, le 25 février 1937, avec la participation des légionnaires du 1er régiment étranger de cavalerie.

[...]

Dors, dors, mon enfant !
Toutes les fois qu'un légionnaire
Tombe sur la terre étrangère,
C'est un Français qui reste à toi,
France chérie ; c'est un enfant
De plus qui peut, en se berçant,
Rêver dans les bras de son père...

[...]

Soldats de la Légion,
La Légion étrangère,
N'ayant pas de Nation
La France est notre mère ;
Car nous avons là-bas
Conquis dans les combats
Toujours avec succès
Le Baptême français.

(Légionnaire inconnu)

Le volontaire étranger

Le monde entier disait : la France est en danger ;
Les barbares demain, camperont dans ses plaines.
Alors, cet homme que nous nommions « l'étranger »
Issu des monts latins ou des rives hellènes

Ou des bords d'outre-mer, s'étant pris à songer
Au sort qui menaçait les libertés humaines,
Vint à nous, et, s'offrant d'un cœur libre et léger,
Dans nos rangs s'élança sur les hordes germanes.

1. Document référencé page 22

Quatre ans, il a peiné, saigné, souffert.
Et puis un soir, il est tombé dans cet enfer...
Qui sait si l'inconnu qui dort sous l'arche immense,
Mêlant sa gloire épique aux orgueils du passé
N'est pas cet étranger devenu fils de France
Non par le sang reçu mais par le sang versé ?

Pascal Bonetti, 1920

**Extraits de « Légion notre mère, anthologie de la poésie légionnaire 1885-2000 »,
Éditions Italiques, ministère de la Défense**

Pourquoi la défense ?¹

Que défendons-nous ?

La vie quotidienne dans un pays comme la France est étroitement liée à sa capacité à se défendre et à oeuvrer pour la paix en Europe et dans le monde. La France doit donc se préparer dès aujourd'hui à défendre ce qui fonde le cœur même de son existence. Elle doit défendre un territoire et la vie des populations, mais aussi protéger :

la liberté (de voyager, de s'exprimer, de la presse, des associations ou des syndicats...)

la démocratie (le respect du vote des citoyens, de l'opinion, des partis politiques, des droits de l'homme...);

les institutions (le respect des lois, l'éducation, la justice, la santé ...);

l'activité économique (les échanges commerciaux, les activités industrielles, l'approvisionnement en pétrole ou en gaz...);

les infrastructures (les routes, voies ferrées, ports, réseaux énergétiques, téléphonique, paiement électronique, internet...);

la culture (la langue française, le patrimoine historique et culturel, la diversité des régions, le cinéma, la mode, la gastronomie...);

l'Europe et la paix dans le monde. La France fait partie de l'Union européenne, elle est membre de l'ONU et de l'OTAN.

Contre quoi se défendre ?

Après la seconde guerre mondiale, les relations internationales ont été marquées par l'antagonisme Est/Ouest. Paradoxalement, la « guerre froide » a maintenu la paix en Europe pendant quarante ans, au prix d'une course effrénée aux armements nucléaires.

En 1989, l'éclatement de l'URSS fait cesser l'affrontement Est/Ouest, mais de nouvelles menaces font leur apparition.

En effet, tous les jours des civils et des militaires sont blessés ou tués. Ces victimes témoignent de l'existence de conflits aux formes multiples et aux contours flous. De nombreux facteurs d'instabilité existent donc, comme :

le nationalisme ou l'intégrisme qui donnent lieu à des affrontements entre États ou à l'intérieur des États ;

le grand banditisme qui profite de la pauvreté de certaines parties du monde pour développer des trafics de toute nature (drogue, armes, argent, êtres humains...) au détriment des populations ;

le terrorisme qui constitue une menace permanente (attentats, assassinats, enlèvements, détournements d'avions...);

les armes chimiques ou bactériologiques qui peuvent être accumulées par des pays instables ou des groupes terroristes ;

la prolifération nucléaire ;

la guerre économique qui mobilise des moyens très importants pour déstabiliser des en-

1. Document référencé page 22

treprises concurrentes (espionnage industriel, piratage informatique via internet, contrefaçons...) .

En quoi ces facteurs d'instabilité constituent-ils une menace ?

Ils constituent une menace parce que :

certains conflits se déroulent en Europe ou à ses portes (zones d'instabilité risquant de s'étendre, conséquences indirectes de conflits) ;

les droits de l'homme sont dans certains cas violés ce qui donne lieu à une mobilisation de la France, au sein de la communauté internationale (ONU, OTAN, UE) ;

certains conflits peuvent menacer la sécurité de ressortissants français demeurant à l'étranger, mais également sur le territoire national dont les TOM-DOM

certains accords ou traités internationaux ne sont pas respectés ;

certains conflits menacent des routes maritimes stratégiques ou la sécurité de l'extraction et du transport de richesses naturelles (pétrole, gaz naturel...) indispensables au fonctionnement de notre économie.

L'Union européenne est issue d'un processus initié en 1957. Au-delà de la coopération économique et monétaire, l'Europe constitue une véritable communauté d'États au sein de laquelle chaque « citoyen européen » peut circuler librement.

L'ONU

L'Organisation des Nations unies, créée en 1945, compte aujourd'hui 189 membres. Elle a pour objectif principal le maintien de la paix et la sécurité internationale.

Pour mener à bien ces missions, les pays membres mettent à sa disposition des détachements de soldats appelés des « casques bleus ». La France est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, qui décide des interventions à mener.

L'OTAN

L'Organisation du Traité de l'Atlantique nord est née au lendemain de la seconde guerre mondiale (en 1949) afin d'empêcher tout nouveau conflit en Europe. Depuis 1991, elle assure des missions de maintien de la paix en Europe sous mandat de l'ONU.

Extrait du livret « L'Esprit de défense », publié par la Direction du service national, résumant l'ensemble des informations dispensées lors de la Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD).

Devoirs du citoyen, devoirs des militaires¹

Les devoirs du citoyen vis-à-vis de la défense

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789

Article 3 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Constitution du 4 octobre 1958

Article 3 : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants (...). »

Article 15 : « Le président de la République est le chef des armées (...). »

Article 20 : « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la force armée (...). »

Article 21 : « Le Premier ministre (...) est responsable de la défense nationale (...). »

Article 35 : « La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. »

Loi portant réforme du service national du 28 octobre 1997

Article L111.1 : « Les citoyens concourent à la défense de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel. »

Article L111.2 : « Le service national universel comprend des obligations : le recensement, l'appel de préparation à la défense et l'appel sous les drapeaux (...). L'appel de préparation à la défense a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse (...). »

Article L112.2 : « L'appel sous les drapeaux est suspendu (...), il est rétabli à tout moment par la loi dès lors que les conditions de défense de la Nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent. »

Article L114.1 : « (...) Les principes et l'organisation de la défense nationale (...) font l'objet d'un enseignement obligatoire (...) qui a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. »

Loi du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense

Article 1 : « Les citoyens concourent à la défense de la Nation. Ce devoir peut s'exercer par une participation à des activités militaires dans la réserve. »

Livre blanc sur la défense (1994)

« L'objectif premier de la politique de défense de la France est de défendre les intérêts vitaux et stratégiques du pays ainsi que ceux correspondant à nos responsabilités inter-

1. Document référencé page 22

nationales et à notre rang dans le monde (...). Pour être efficace et crédible, la politique de défense doit aussi susciter et nourrir une adhésion et une participation nationales. La défense est une action collective et permanente. »

Les devoirs du citoyen vis-à-vis de l'armée

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789

Article 12 : « La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc constituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée. »

Loi portant statut général des militaires du 13 juillet 1972

Article 1 : « L'armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation. »

« L'état militaire exige en toute circonstance discipline, loyalisme et esprit de sacrifice. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation (...). »

Les droits et les devoirs du militaire

Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen

Article 1 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Convention IV de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre du 18 octobre 1907 et ses annexes

Article 1 : « Les puissances donneront à leurs forces armées des instructions qui seront conformes au règlement concernant les lois et les coutumes de la guerre. »

Loi portant statut général des militaires du 13 juillet 1972, promulguée par le Président de la république.

Article 6 : « Les militaires jouissent de tous les droits et libertés reconnus aux citoyens. Toutefois, l'exercice de certains d'entre eux est soit interdit, soit restreint dans les conditions fixées par la présente loi . »

Article 7 : « Les opinions ou croyances, philosophiques, religieuses ou politiques sont libres. Elles ne peuvent cependant être exprimées qu'en dehors du service et avec la réserve exigée par l'état militaire (...). »

Article 9 : « Il est interdit aux militaires en activité de service d'adhérer à des groupements à caractère politique (...). »

Article 10 : « L'existence de groupements professionnels militaires à caractère syndical ainsi que l'adhésion des militaires en activité de service à des groupements professionnels sont incompatibles avec les règles de la discipline militaire (...). »

Article 11 : « L'exercice du droit de grève est incompatible avec l'état militaire. »

Article 15 : « Les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont res-

ponsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Toutefois, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales ou qui constituent des crimes ou des délits notamment contre la sûreté et l'intégrité de l'État (...). »

Les relations entre la Nation et son armée

L'exercice du métier des armes dans l'armée de terre. Fondements et principes.

Directive du chef d'état-major de l'armée de terre de janvier 1999

L'armée, et plus encore une armée professionnelle, est largement tributaire de la communauté nationale. La qualité de son recrutement, l'effort financier consenti, l'aptitude à reconverter ceux qui quittent le service, les conditions d'existence dans les garnisons, tous ces facteurs, qui sont à la base de la constitution d'une armée de qualité, dépendent pour partie de la plus ou moins grande adhésion de la communauté nationale à cette armée.

Plus encore, la légitimité de son action, dès lors que l'armée est en opérations, est indispensable au moral et au nécessaire cadre éthique de l'engagement du soldat. L'armée trouve en effet une source d'inspiration puissante dans la reconnaissance de son action par la nation. Ainsi s'imposent tout naturellement une parfaite symbiose avec la nation, une connaissance et une estime mutuelles, une compréhension et une perception commune des finalités.

[Accès au texte intégral](#) de « L'exercice du métier des armes » (PDF, 72 ko)

L'obéissance hiérarchique, entre devoirs et responsabilités¹

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

Principe de l'obéissance hiérarchique

Le premier alinéa de l'article 15 du statut général des militaires prévoit que « les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées ».

Les dispositions du code de justice militaire prévoient que tout manquement ou refus d'exécution à un ordre constitue donc une faute disciplinaire, voire une infraction pénale (article 427 et suivants du code de justice militaire).

L'article 7 du règlement de discipline générale dans les armées confirme que le chef militaire « a le droit et le devoir d'exiger l'obéissance des subordonnés. Il assume la responsabilité entière des ordres donnés et de leur exécution, cette responsabilité ne pouvant être dérogée par la responsabilité propre des subordonnés ».

L'article 8 précise encore que « le subordonné exécute loyalement les ordres qu'il reçoit. Il est responsable de leur exécution ».

Seule l'illégalité de l'ordre reçu peut autoriser le subordonné à ne pas l'exécuter. Cependant, si le motif d'illégalité est invoqué à tort pour ne pas exécuter l'ordre, le subordonné est passible de sanctions pénales et disciplinaires pour refus d'obéissance.

Limitations au principe de l'obéissance hiérarchique

Cependant, le deuxième alinéa de l'article 15 du SGM limite la portée de cette affirmation : « Toutefois, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales ou qui constituent des crimes ou délits notamment contre la sûreté et l'intégrité de l'État. »

Le règlement de discipline générale dans les armées (RDGA) limite le principe d'obéissance de la manière suivante :

l'article 6 du RDGA précise que l'action de tout militaire doit s'exécuter en conformité avec la loi ;

l'article 7 du RDGA précise que le chef militaire « ne peut ordonner d'accomplir des actes contraires aux lois, aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et aux conventions internationales régulièrement ratifiées ou approuvées ou qui constituent des crimes ou des délits notamment contre la sûreté et l'intégrité de l'État » ;

quant au subordonné, l'article 8 précise qu'il « ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et aux conventions internationales régulièrement ratifiées ou approuvées ».

Selon les jurisprudences de la chambre criminelle de la Cour de cassation (20 septembre 1994) et du Conseil d'État (Sinay 2 décembre 1959) l'exécution d'un ordre qui constitue une infraction pénale n'est, pour l'agent public, ni un fait justificatif, ni une excuse.

L'ordre du supérieur n'a pas le caractère d'une contrainte irrésistible, ni à l'égard du personnel civil ni à l'égard du personnel militaire. Le devoir d'obéissance disparaît donc lors-

1. Document référencé page 22

que l'exécution de l'ordre constituerait une illégalité flagrante et grave et risquerait de compromettre gravement un intérêt public. (C.E. Arrasse 27 mai 1949).

L'agent public, lorsqu'il ne peut avoir de doute sur la violation sérieuse des lois qu'il risque de compromettre en obéissant, ne commettra aucune faute disciplinaire en refusant d'exécuter. (C.E. Faussat 15 décembre 1976).

La désobéissance peut donc devenir un devoir. Il est des cas où l'obéissance justifiera une poursuite pénale ou une sanction disciplinaire (CE Langneur 10 novembre 1924) et sera considérée comme un manquement à l'honneur ou à la probité et sanctionnée comme telle.

La responsabilité propre des subordonnés ne dégage les supérieurs d'aucune de leurs responsabilités.

S'il y a abus d'autorité, telle que définie au code pénal, l'obéissance hiérarchique est une excuse absolutoire qui entraîne une exemption de la peine qui sera alors infligée au supérieur. L'excuse joue donc au profit du préposé qui a obéi à un ordre donné par son supérieur hiérarchique, dans le champ de ses attributions et dans un domaine où il lui était dû obéissance.

État-major de l'armée de terre, Paris, 1999.

Le code du soldat de l'armée de terre¹

Au service de la France, le soldat lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu.

Il accomplit sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre, si nécessaire au péril de sa vie.

Maître de sa force, il respecte l'adversaire et veille à épargner les populations.

Il obéit aux ordres, dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales.

Il fait preuve d'initiative et s'adapte en toutes circonstances.

Soldat professionnel, il entretient ses capacités intellectuelles et physiques, et développe sa compétence et sa force morale.

Membre d'une équipe solidaire et fraternelle, **il agit avec honneur, franchise et loyauté**.

Attentif aux autres et déterminé à surmonter les difficultés, **il œuvre pour la cohésion et le dynamisme de son unité**.

Il est ouvert sur le monde et la société, et en respecte les différences.

Il s'exprime avec réserve pour **ne pas porter atteinte à la neutralité des armées** en matière philosophique, politique et religieuse.

Fier de son engagement, il est, toujours et partout, un ambassadeur de son régiment, de l'armée de terre et de la France.

Code du soldat, armée de terre, 1999

1. Document référencé page 23

La pédagogie de l'application¹

Le régiment que le roi vient de vous donner est un des meilleurs de l'armée : son lieutenant-colonel est un militaire respectable par de longs et excellents services, tous les capitaines qui le composent sont plus âgés que vous, et il n'est aucun d'eux qui, si l'on eût considéré que les services personnels, n'eût mérité plus que vous d'être nommé colonel, cependant, c'est vous qui allez être leur chef ; que cette première réflexion ne sorte jamais de votre mémoire.

Je ne vous dirai point : cherchez à mériter l'estime du corps que vous allez commander, cette maxime est trop triviale, mais je vous dirai : cherchez à en mériter l'amour. Tout colonel qui s'est concilié ce sentiment précieux, obtient avec facilité les choses même les plus difficiles, tandis que celui qui ne l'a point acquis, n'obtient qu'avec de grandes difficultés les choses même les plus aisées. Faites-vous donc aimer, et le rôle difficile de colonel deviendra pour vous un jeu agréable. Vous vous tromperiez grossièrement si vous vous imaginiez que, pour obtenir l'amour de votre régiment, vous devez laisser fléchir la discipline ou affecter une complaisance extrême pour les désirs de chacun des officiers qui le composent ; ce moyen ne serait ni sûr, ni glorieux.

Ayez pour votre lieutenant-colonel la déférence la plus grande ; ne donnez aucun ordre sans le consulter ; je vous ai souvent donné ce conseil, cet ordre ; je le renouvellerai chaque fois que j'en trouverai l'occasion ; si, à l'exemple de quelques jeunes chefs, vous manquez d'égards ou de considération pour votre lieutenant-colonel, vous me feriez concevoir de vous l'opinion la plus défavorable, et vous deviendriez bientôt la victime de votre imprudence, votre régiment, divisé entre vous et lui, serait en proie aux partis, aux cabales, et dès lors vous

ne pourriez plus espérer faire le bien.

Ayez pour les anciens capitaines des égards marqués, consultez-les fréquemment, témoignez-leur de l'amitié et de la confiance. Soyez le soutien, l'ami, le père des jeunes officiers, aimez les vieux bas-officiers et les anciens soldats ; parlez-leur souvent et toujours avec bonté, consultez-les même quelquefois.

Étudiez, connaissez à fond tous les officiers de votre régiment ; dépourvu de cette connaissance, vous seriez chaque jour trompé ; vous confondriez la modestie avec le manque de talent, la confiance que donne la persuasion de ses forces avec une vaine suffisance, le désir du bon ordre avec une critique maligne, l'amour de la justice et du bien avec la délation, l'envie avec une ambition démesurée, la modération avec l'apathie ou l'indifférence, et la sévérité avec la raideur ; vous prendriez des conseils donnés par la flatterie ou l'intérêt pour ceux que la vérité dicte ; vous croiriez verser des récompenses sur la vertu, elles tomberaient sur l'intrigue ; protéger des talents réels, et vous ne prôneriez que des talents apparents ou factices.

(...) J'ai développé devant vous le génie et le caractère de la nationalité française ses mœurs, ses préjugés ; je vous ai fait connaître la meilleure manière de la retenir et de l'animer, de la récompenser et de la punir ; je ne vous répéterai donc point ici les leçons que je vous ai données sur ces objets, mais je vous dirai de n'employer jamais avec vos soldats des expressions dures, des épithètes flétrissantes, et de ne proférer jamais en

1. Document référencé page 22

leur présence des mots ignobles ou bas. Le colonel qui se sert avec ses soldats de quelques-unes de ces expressions s'avilit lui-même, et s'il s'adresse à des officiers, il se compromet de la manière la plus évidente. N'oubliez jamais que les officiers de votre régiment sont hommes. Français, vos égaux, et que vous devez, par conséquent, en leur donnant des ordres, prendre un ton et employer des expressions convenables à des personnes dont l'honneur est le mobile. Croyez bien que ce moyen est le seul bon, qu'il peut seul faire respecter les ordres, les rendre agréables, en accélérer l'exécution, et inspirer aux soldats cette confiance en leurs officiers qui est la mère d'une bonne discipline et des succès.

Ne vous servez jamais de punitions que la loi réprouve, que l'esprit national condamne ; quand vous serez forcé de punir, qu'on lise sur votre figure toute la peine que vous éprouvez d'être obligé d'en venir à cette dure extrémité.

(...) L'emploi de colonel exige les connaissances les plus variées et les plus étendues. Pourrez-vous juger des talents de vos caporaux, si vous ne connaissez pas, aussi bien que le plus instruit d'entre eux, quelle est la progression qu'il faut suivre pour former un homme de recrue ; de l'instruction et de l'exactitude des sergents, si vous ne connaissez pas, dans toute leur étendue, les devoirs dont ils sont chargés ? Ce que je vous dis du sergent est également applicable au lieutenant, au capitaine, au major, au lieutenant-colonel : oui, ce n'est qu'en vous rendant capable d'occuper les différentes places qui sont au-dessous de la vôtre, que vous pourrez dignement remplir celle qui vous est confiée, et forcer les autres à s'acquitter de tous leurs devoirs.

(...) Respectez aussi les usages introduits depuis longtemps, si vous en trouvez pourtant quelqu'un abusif, il le faut abolir, mais procédez à son abolition avec prudence et avec sagesse ; préparez par votre conduite et par vos discours les changements que vous voudrez opérer, faites-en sentir les avantages. N'entreprenez jamais de détruire plusieurs abus à la fois, attachez-vous d'abord au plus important, au plus essentiel. Si l'on attaque en même temps toutes les parties d'un édifice qu'on veut rétablir, on l'ébranle toujours et quelquefois on le renverse : ne démolissez qu'après avoir préparé ce qui doit être mis à la place de ce que vous voulez renverser.

Souvenez-vous qu'on fait toujours plus de mal que de bien, quand on propose inconsidérément les changements même les plus avantageux, et quand on emploie la violence pour les faire adopter. Consultez les anciens officiers sur les réformes que vous voudrez faire, ils entraînent, par leur opinion, celle du corps entier.

(...) Vous êtes brave, vous l'avez prouvé, mais gardez-vous de l'être avec excès. La bravoure, qui est la première des qualités pour un soldat, doit, dans le colonel, être subordonnée à la prudence. J'aimerais cependant mieux avoir à pleurer votre mort que votre gloire, que votre honneur. Souvenez-vous que les hommes qui vous conseillent le plus hautement de ménager votre personne, seraient les premiers à vous blâmer, si vous suiviez leurs conseils.

(...) Aimez la gloire, que le désir de l'obtenir soit toujours ardent. Cette passion de la gloire m'a soutenu dans la carrière difficile que j'ai parcourue ; elle m'a fait oublier que j'étais né avec une santé délicate et un corps faible.

(...) Ayez un régiment meilleur et plus instruit que les autres ; cet amour-propre est permis à un colonel : mais ne cherchez pas à le rendre plus beau et surtout à le surcharger de pompons.

(...) Assistez à tous les services que fera votre régiment ; soyez toujours le premier au,, rendez-vous que vous lui aurez assigné ; paraissez uniquement occupé de vos devoirs, soyez actif, vigilant, exact, et vos officiers seront ponctuels, attentifs, zélés, dans le cas contraire, vous verrez une triste et froide apathie s'emparer de votre régiment, tout colo-

nel négligeant entraîne tout son corps vers l'oubli de ses devoirs.

Ne vous laissez jamais emporter par l'impatience ou la colère : on se repent toujours d'avoir obéi aux premiers mouvements des passions. « Voulez-vous faire une sottise ?, a dit avec raison un de nos poètes, prenez conseil de la colère. » C'est en l'écoutant qu'un chef de corps compromet quelquefois son honneur, quelquefois sa vie, et plus souvent encore celles des hommes qui lui sont soumis.

Obéissez aux lois et aux hommes que le prince a choisis pour en être les organes, l'in-subordination est le premier, le plus grand des vices militaires, il se communique avec une rapidité extrême, et il acquiert des forces à mesure qu'il se propage. Tout colonel qui n'obéit point à ses supérieurs peut-il espérer que ses subordonnés lui obéissent ?

Regardez-vous comme le juge, comme le censeur, comme le magistrat et comme le père de votre régiment ; en qualité de magistrat et de juge, vous veillerez au maintien des lois ; en qualité de censeur et de père, vous veillerez au maintien des mœurs. Occupez-vous surtout de ce dernier objet, toujours oublié ou trop négligé par les chefs de corps militaires, là où les mœurs règnent. on observe les lois, et ce qui vaut mieux encore, on les aime. Veillez donc à épurer les mœurs ; mais ne pensez pas qu'elles se commandent ; elles se montrent, elles s'inspirent. L'autorité de l'exemple est ici, comme presque partout, plus forte que celle de la volonté, la vigilance nous ferait en vain découvrir, dans les autres, des vices qu'on pourrait nous reprocher à nous-mêmes. Si vos mœurs sont pures, celles de votre régiment le seront, votre tempérament se fortifiera, vous économiserez beaucoup de temps. vous vous mettrez à l'abri de plusieurs ridicules durables, vous ne serez jamais le jouet des circonstances, et l'estime publique vous dédommagera des privations que vous vous serez imposées.

(...) Vous n'avez jamais vu un être souffrant sans désirer vivement faire cesser ses maux ou les alléger ; conservez cette sensibilité précieuse, elle pourra bien quelquefois vous causer des peines, mais elle vous procurera encore plus souvent des plaisirs vifs et purs. C'est autant pour votre gloire que pour votre bonheur que je vous recommande de vous montrer humain et généreux : l'humanité, la libéralité nous gagnent et nous conservent le cœur des hommes avec qui nous vivons, auxquels nous commandons.

(...) Ne laissez passer aucune semaine sans visiter une ou deux fois les malades de votre régiment ; parlez à chacun d'eux avec bonté, écoutez leurs plaintes et faites-les cesser, écoutez même le récit de leurs maux, cette complaisance contribuera autant que les remèdes à hâter leur guérison. Visitez souvent les prisonniers de votre régiment, l'homme coupable doit être puni, mais non renfermé dans un endroit malsain. Je ne vous dirai pas de ménager à la guerre le sang et les peines de vos soldats, celui-là est indigne du nom d'homme qui, pour se faire une renommée, les expose à des maux, à des périls superflus, sachez d'ailleurs que la gloire qu'on obtient à ce prix n'est ni belle ni durable.

(...) La plupart des colonels ne sont polis qu'avec les femmes, leurs supérieurs et leurs égaux, vous, vous le serez avec vos inférieurs. Vous ne parlerez jamais aux officiers de votre régiment et jamais vous ne parlerez d'eux avec ce ton impérieux et léger qu'affectent quelques chefs de corps. Souvenez-vous, je vous le répète, que beaucoup de vos subalternes ont mieux mérité que vous de commander un régiment, que beaucoup ont une origine plus antique et plus illustre que la vôtre, et qu'il ne leur a manqué pour être élevés au-dessus de vous qu'un peu de richesse ou de bonheur. Soyez donc accessible, affable, poli, prévenant, mais encore davantage envers vos inférieurs qu'avec vos égaux, la politesse avec ses égaux n'est souvent qu'une politique adroite, celle dont on use avec ses subalternes est une preuve de bonté de cœur. Les louanges que j'ai reçues pour n'avoir jamais fait sentir le poids de mon autorité doivent vous encourager à imiter ma

conduite.

Si jamais vous commettez des fautes, hâtez-vous d'en convenir et surtout de les réparer. Quoique cette manière d'agir soit bien naturelle et quoiqu'elle ne mérite pas d'être louée, elle vous attirera cependant des louanges et vous fera pardonner des fautes, je l'ai souvent éprouvé moi-même.

(...) Occupez-vous beaucoup des jeunes officiers de votre régiment ; veillez vous-même sur leur conduite, sur leur instruction et sur leurs mœurs ; soyez, comme je vous l'ai dit, leur père, leur soutien et, s'il le faut, leur instituteur. Vous n'aurez un bon régiment qu'autant que vos officiers seront très instruits et que le zèle pour le service sera vif et constant ; croyez bien que vous n'obtiendrez ces précieux avantages qu'en donnant une attention extrême aux jeunes officiers et qu'en leur faisant contracter de bonne heure l'habitude d'une conduite régulière. Faites en sorte que les vieux officiers conçoivent pour les jeunes la tendresse qu'un père a pour ses enfants, ou du moins qu'un mentor a pour son pupille ; faites que les jeunes officiers aient pour les anciens les égards, la condescendance et le respect que des enfants tendres et bien élevés ont pour leur père. Veillez à faire naître et à maintenir l'union dans votre régiment ; hâtez-vous d'étouffer les divisions naissantes, de déraciner les inimitiés, ou du moins d'en prévenir les effets destructeurs ; c'est là une des premières et des plus essentielles obligations imposées aux colonels.

Sachez tout ce qui se passera dans votre régiment, mais n'employez jamais pour y parvenir le vil moyen de l'espionnage ; celui qui a fait le métier de délateur ou d'espion de ses camarades est un malhonnête homme et ne mérite aucune confiance. Ne recourez à d'autres yeux, à d'autres bras, que lorsqu'il vous sera absolument impossible de tout voir, de tout faire par vous-même ; descendez dans tous les détails ; on ne sait bien les choses que lorsqu'on en connaît les plus petites particularités ; ce n'est pas aux colonels à voir en grand. Ne cherchez cependant point à attirer à vous les détails que la loi confie à vos subordonnés : contentez-vous de les surveiller tous et de faire remplir à chacun ses devoirs.

Voici enfin mon dernier précepte :

Souvenez-vous sans cesse que ce n'est point pour vous que vous avez été fait colonel, mais pour le bien du service et l'avantage du régiment qui vous est confié ; que la gloire de l'État soit donc votre grande occupation. Si vous réussissez à prouver à votre régiment que vous êtes animé par ces motifs, chacun des hommes qui le composent se fera un devoir, un plaisir de concourir à vos vues ; alors toutes les difficultés disparaîtront ; vous obtiendrez une gloire pure, parce que vous l'aurez méritée.

« Lettre à un fils », Maréchal de Belle-Isle (1684-1761), in « Instruction sur les devoirs du chef militaire » (extrait de « L'Exercice du commandement dans l'armée de terre », 1986).

Retranscription de l'intervention du général Bachelet et du colonel Lecointre¹

Commission armée-jeunesse du 4 décembre 2003

Table 3 – « Acteurs et espaces d'éducation à la **défense** »

« Il ne s'agit pas de militariser la société civile ni de civiliser la société militaire », écrit le sociologue américain de la Défense, Morris-Janowitz. En effet, nous le savons, l'armée garde et gardera toujours un rôle très particulier, avec une responsabilité singulière, celle de donner la mort au risque de sa vie. Tout militaire est ainsi appelé à vivre une tension spécifique entre sa mission et sa qualité de citoyen. Les interventions que vous avez entendues ce matin, et je pense notamment à celle du capitaine Launay, nous ont fait ressentir cette dimension.

Pour en parler d'une manière plus précise et évoquer des situations également vécues, deux intervenants vont maintenant parler l'un avec l'autre : ce sont le général Bachelet et le colonel Lecointre.

M. BACHELET. – Merci, Madame la Présidente.

Prendre la parole me permettra sans doute de répondre, en tout cas partiellement, à une interrogation de M. l'inspecteur. En effet, ce à quoi, avec mon jeune camarade Lecointre, nous voudrions vous inviter, c'est au fond à considérer que l'observation du fait militaire en lui-même peut rester ou redevenir une source d'enseignement et, pourquoi pas, d'inspiration. Je sais à quel point une proposition comme celle-là peut heurter de plein fouet ce qui résulte de ce que M. Finkielkraut a très bien décrit ce matin, le résultat d'un siècle de fer, de feu et de sang qui avait définitivement disqualifié tout ce que la III^e République naissante avait pu faire en la matière.

Les gens de ma génération et *a fortiori* les plus anciens ont été nourris de cette exemplarité du fait militaire pour entretenir, non pas, à l'époque, la citoyenneté, mais le patriotisme en sollicitant l'histoire : Vercingétorix, le chevalier Bayard, Bouvines et, bien entendu, les soldats de l'An II, l'épopée napoléonienne, le sacrifice des pontonniers du général Eblé, etc.

Il est vrai que cela a été fait jusqu'à l'excès. Encore faudrait-il démontrer un lien entre cette éducation de générations qui nous ont précédés et les gigantesques hécatombes de la première guerre mondiale. Rien n'est sûr sur ce point. Aujourd'hui, se hasarder à dire que l'observation du fait militaire reste une source d'inspiration demeure donc un propos quasi provocateur.

Encore faut-il savoir de quoi il s'agit. Qu'est-ce que le fait militaire ? Cela a été esquissé ce matin à plusieurs reprises, par Mme Dusseau notamment, voire explicité par M. Boëne. Le mot « défense » rend mal compte du fait militaire. Le fait militaire, c'est l'exer-

1. Document référencé pages 23 et 50.

cice de la force. Le problème du mot « force », c'est que voilà un mot qui, globalement, est plutôt positif puisque son contraire est la faiblesse, la débilité, qui a pris dans ce registre une connotation légèrement négative, pour ne pas dire fortement négative parfois. Or, j'ai eu grand plaisir à entendre ce matin M. Rufin s'exprimer et dire que, alors que nous prenions nos valeurs pour des évidences, nous nous sommes aperçus que ce n'en étaient pas pour d'autres, que ce n'étaient pas des valeurs. Je le dirai d'une autre façon : nous avons redécouvert cette étrangeté du monde qu'est la violence et il est des situations dans lesquelles, face à la violence, il n'est d'autre solution que d'y opposer quelque chose que l'on appellera la force, quelque chose qui est susceptible de s'opposer aux violents.

Il s'agit donc d'un principe de coercition, d'efficience, avec tout ce que cela peut comporter de radicalement contradictoire avec les principes qui nous font agir et nous font dénoncer la violence. C'est un grand paradoxe, mais qui sera la force, qui ne sera pas violence, c'est-à-dire avec cette aspiration, cette injonction à la cantonner dans des règles, dans des limitations qui ne sont pas pour autant des limitations à son efficience par rapport à la violence.

Vous voyez bien que nous sommes au cœur de la complexité de l'univers et de la nature humaine. Nous sommes bien loin du « go/no go », du tiers-exclu où il faut faire cohabiter des exigences rigoureusement contradictoires. Telle est la condition militaire. Et le retour à une logique d'action, celle que nous connaissons aujourd'hui, confronte nos cadres et nos soldats à ce type de situation. Leur observation nous renseigne sur la condition humaine, sur nous-mêmes en tant que citoyens.

Je voudrais pour cela esquisser trois pistes pour lesquelles le lieutenant-colonel Lecointre donnera des réponses à travers ses exemples, pas de façon exhaustive d'ailleurs. Je dirai pour la première piste que l'observation du fait militaire peut contribuer à alimenter une conscience d'être. En effet, en ce que l'action militaire est l'ultime ratio de la politique, c'est extraordinairement révélateur de notre identité collective. Il n'est pas fortuit que l'emblème par excellence de l'unité militaire soit le drapeau quasi sacralisé, peut-être trop parfois. J'y reviendrai. L'observation de la chose militaire est susceptible d'alimenter la conscience d'être, c'est-à-dire la conscience d'être une communauté humaine réunie dans un « vouloir vivre ensemble », comme disait Renan, par sa seule existence et par les situations dans lesquelles elle s'est trouvée.

J'intitulerai le deuxième axe « inspirer un vouloir vivre ensemble », précisément. Là aussi, l'observation de la chose militaire par la brutalité, la cruauté, le tragique des conditions auxquelles peuvent être exposés les hommes placés dans ces situations conduit à un lien social – pour employer une expression civile – de nature très particulière au sein des unités opérationnelles, bien loin de tous les poncifs de discipline rigide, féroce, encore récemment illustrée par la campagne ou, plutôt, le débat sur les fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914, dont il est hors de question de nier l'existence, mais qui est l'arbre qui cache la forêt.

En effet, la réalité du lien social dans une unité militaire opérationnelle, ce sont ces solidarités fortes, très fortes, sans lesquelles on n'y va pas : solidarités horizontales qui sont l'esprit de camaraderie ; solidarité verticale qui est un exercice de l'autorité, qui s'accompagne d'une bienveillance, d'une attention portée au subordonné et d'une relation d'es-

time, voire d'affection réciproque, ce que l'on appelle la fraternité d'armes. Voilà un deuxième champ d'observation pour inspirer un « vouloir vivre ensemble ».

Le troisième axe, je l'appellerai « nourrir une ambition ». Nous autres, Français portés à l'autodénigrement, les militaires comme les autres d'ailleurs, avons tendance bien souvent à considérer que, à essayer de continuer à exister face à l'hyper puissance, nous menons quelques combats retardateurs qui ne sont plus d'époque. Je l'affirme : l'observation du fait militaire de la part des Français révèle que nous sommes porteurs d'une alternative dans le mode d'action militaire par rapport à une conception qui opposerait à une action militaire désarmée, et donc inefficace – celle de l'ONU... –, une action paroxysmique avec des moyens de destruction redondants, hypertrophiés.

Vous observerez que l'une et l'autre trahissent les valeurs que nous voulons défendre : les unes par défaut, les autres par excès. Nous autres Français, nous sommes porteurs historiquement d'une tout autre conception de l'action militaire que nous mettons en œuvre aujourd'hui même, c'est-à-dire une action militaire qui est toujours l'usage de la force, mais adaptée, si possible au plus bas niveau, et toujours maîtrisée.

J'ai sans doute été trop long parce que mon seul objectif était de faire la courte échelle, si je puis dire, à mon camarade Lecointre qui est parmi ces jeunes officiers un de ceux qui ont eu la chance, par rapport à ma génération précédente, de vivre des expériences exceptionnelles et, notamment, dans les grades de lieutenant et de capitaine qui sont ceux où l'on est face aux réalités de terrain, comme je l'ai dit tout à l'heure, parfois brutales, souvent tragiques.

(Applaudissements)

M. LECOINTRE. – Depuis ce matin j'ai été très frappé, en bon officier d'état-major, par le fait que des termes très différents ont été employés pour désigner la même chose sans que ces termes, le plus souvent, aient fait l'objet de définitions. Nous sommes en effet passés de l'idée de « défense », à la première table ronde, à l'idée de « combat » et Mme Costa-Lascoux nous a dit « combat pour la démocratie ». Je me souviens en avoir déjà parlé avec elle. M. Jean-Christophe Rufin nous a parlé de « combat pour les Droits de l'homme ». Tout cela est très beau et ce sont sûrement des éléments qui aujourd'hui fondent la légitimité de notre action.

Et, puisque je crois important de donner des définitions des termes « lourds » que nous employons, je retiens, pour préciser cette « guerre » des petits échelons dans laquelle nous, soldats, sommes souvent engagés, la définition qu'en donne Gaston Bouthoul et qui me paraît plus éclairante que l'approche clausewitzienne que tout le monde connaît. Selon Bouthoul, en effet, la guerre est une « lutte sanglante entre groupements organisés ». Je retiens l'idée de « lutte sanglante » pour désigner ce qu'est le combat. Elle me semble exprimer assez clairement la violence presque palpable à laquelle nous sommes confrontés et qui nous submerge parfois. Essayez de concevoir que le « combat pour la démocratie » ou « pour les Droits de l'homme » est en fait une « lutte sanglante pour la démocratie ou pour les Droits de l'homme » et vous comprendrez mieux ce dont je viens témoigner.

Ce dont je voudrais parler aujourd'hui, ce n'est pas vraiment -ou seulement- du « pourquoi » du combat, mais surtout du « comment » de ce combat qui, sur le terrain, concrètement, constitue avant tout pour un officier, pour un soldat, une expérience traumatisante. Je voudrais vous faire comprendre, vous communiquer ce qu'est ce traumatisme, à quel point il est douloureux et à quel point s'impose à nous, pour le surmonter, l'établissement d'un lien fort entre le « pourquoi » et le « comment ».

Le général Bachelet m'a demandé de venir ici pour témoigner de la mission d'interposition dans laquelle j'ai été engagé à la tête de ma compagnie en 1995, à Sarajevo, mission d'interposition que vous gardez tous sûrement à l'esprit. Nous sommes arrivés au début du mois de mai à Sarajevo, au moment où la crise recommençait à dégénérer, après que l'on a pu espérer qu'un cessez-le-feu qui s'était éternisé parviendrait à résoudre les problèmes politiques, ce qui n'était évidemment pas le cas. La situation avait déjà recommencé à se tendre. Dès l'arrivée de ma compagnie, au début du mois de mai, nous avons commencé à subir des tirs nombreux et répétés sur les postes de combat et, immédiatement, nous avons eu un certain nombre de blessés graves.

Le rappel de cette première phase, caractérisée par un fort décalage entre l'objectif officiel d'une mission de « maintien de la paix », d'interposition impliquant la neutralité et la réalité, me paraît important. Il permet de bien comprendre la façon dont les choses se passent. Un tel décalage, accentué par une approche médiatique qui fonde la légitimité de la présence militaire par un refus d'utilisation de la force érigé en dogme onusien provoque le doute. Nos soldats et nous-mêmes nous posons sans cesse des questions et débattons entre nous. Nous exprimons ainsi notre incompréhension sur l'attitude des populations et des belligérants vis-à-vis de nous ; sur le fait, par exemple, que lorsque nos postes étaient pilonnés par les Serbes, dans 99 % des cas, les Bosniaques qu'objectivement nous étions en situation de protéger en profitaient également pour nous tirer dessus.

Incompréhension vis-à-vis de cette mission que nous étions venus remplir, mission de paix pour laquelle nous nous retrouvions exposés d'abord sans pouvoir agir et, surtout, sans comprendre la finalité et l'objectif militaire de cette présence qui faisait de nous, essentiellement, des cibles. Toutes ces interrogations nous étaient, de plus, renvoyées en permanence par le biais de la presse et des médias en général. Les gens écoutent la radio tous les jours en opération et regardent les journaux télévisés quand ils redescendent dans leur bunker. Nous partageons ces interrogations en permanence entre nous, sur les postes, entre officiers, sous-officiers et soldats. C'était l'occasion de discussions fréquentes, l'occasion de courriers aux familles pour expliquer, là aussi, les difficultés rencontrées et les interrogations.

La crise a continué à dégénérer de cette façon. Nous ne combattons alors pas beaucoup. Si nous étions là pour combattre pour la démocratie et les Droits de l'homme, nous avons en tout cas le sentiment d'une véritable inutilité par absence d'action. Cela a duré, jusqu'au moment où s'est déclenchée ce que l'on a appelé la « crise des otages ». Le moment où les Serbes ont pris des otages sur les postes. À ce moment-là, j'ai eu, avec ma compagnie, à reprendre un des postes qui étaient aux mains des Serbes.

Je voudrais vous faire comprendre l'extrême difficulté d'avoir été dans une situation d'interposition impliquant une impartialité théorique entre des Serbes et des Bosniaques qui, objectivement, nous manifestaient une hostilité équivalente, et d'être brutalement con-

fronté au fait que l'ennemi s'est désigné lui-même. Le Serbe, certes, puisqu'il a conduit une action hostile contre nous, est un ennemi. Tentez d'imaginer nos sentiments : il est un ennemi, mais il reste un des « belligérants ». Il va falloir que nous reprenions ce poste mais, en même temps, nous ne sommes pas là pour venger nos camarades pris en otage. Nous devons vaincre l'ennemi mais, dès l'instant où il aura été vaincu, il redeviendra une des « parties en présence » ayant droit à notre stricte impartialité puisque nous sommes là pour conduire le combat « pour la démocratie et les Droits de l'homme ».

C'est une des difficultés du sens de l'action à laquelle on est confronté tout de suite et qui se traduit dans les règles d'engagement que l'on adopte. En effet, lorsque l'on conduit un assaut d'infanterie, on commence toujours par appliquer des feux et des tirs sur l'objectif que l'on est censé reprendre. Là, il n'en était pas question parce qu'il y avait éventuellement des otages dans le poste et parce que nous étions sous le mandat ONU nous interdisant d'ouvrir le feu autrement qu'en riposte.

Nous nous sommes donc préparés à monter à l'assaut dans notre tranchée, en sachant que, au moment où nous sortirions de la tranchée, nous serions fauchés par les tirs ennemis, les tirs des Serbes, et, en même temps, sous l'interdiction d'ouvrir le feu jusqu'à cet instant-là. Même dans les conditions d'ouverture de feu, il y avait déjà incohérence entre l'action que l'on nous demandait de conduire, une action de combat extrême, et la façon et les règles d'engagement qui étaient les nôtres, la façon dont nous allions initier l'action.

En outre, le sens général était brouillé : pourquoi faire cela et jusqu'où conduire une action de combat de cette intensité face à quelqu'un qui ne doit pas être considéré comme un ennemi, mais, au pire, comme un adversaire ?

Voilà pour la préparation de l'action.

La première difficulté dans une action de combat comme celle-là, un assaut d'infanterie très classique, est en fait de vaincre sa peur. Pour vaincre sa peur, on effectue des gestes concrets, comme mettre la baïonnette au canon pour se donner confiance : on se dote de cette chose, simple et bien visible, qui est entre nos mains et va nous permettre de tuer la personne en face de nous.

Pour vaincre sa peur en réalité, on est obligé de faire appel à une espèce de violence et d'animalité que l'on a en soi. Je pense que c'est extrêmement traumatisant, en tout cas je l'ai vécu comme tel. Je me suis dégoûté moi-même en découvrant l'épouvantable bestialité qui m'habite. Cette violence croît au fur et à mesure de l'assaut parce qu'un assaut est long. Celui-ci a duré dix-huit minutes. Un premier bond rapide et c'est ensuite un travail interminable et terrible, comme dans les tranchées de la première guerre mondiale : on déloge les gens mètre après mètre.

Ce sentiment de violence que l'on a réussi à déchaîner en soi, cette animalité, ce mal que l'on possède et qui nous possède, s'accroît du fait de nos blessés et de nos tués. Nous formions un élément d'assaut de trente soldats et nous avons eu deux tués et quatorze blessés graves.

Il est extrêmement difficile ensuite, une fois que cette violence s'est accumulée (on finit même par en éprouver une sorte de jouissance, une fois la peur passée), d'arrêter ce déchaînement et de savoir stopper son assaut, quand on considère que l'objectif militaire qu'on s'était fixé – et qui doit avoir un lien direct et étroit avec le sens profond de notre action, sinon cela ne fonctionne pas –, est atteint. C'est extrêmement difficile à faire et c'est une expérience assez pénible. On est ivre, on en a honte, on tente de s'arrêter, on

veut jouir encore de cette ivresse...

Comment peut-on arrêter ? Comment cela fonctionne-t-il ? Comme le disait le général Bachelet, des liens très étonnants sont tissés tout au long d'une vie professionnelle commune en opérations : ces interrogations et ces doutes partagés sur le sens des missions ont engendré une incroyable confiance mutuelle, un partage, presque un abandon des uns aux autres. On s'en remet, collectivement, les uns aux autres et ce sentiment de dépendance mutuelle absolue fait de nous une sorte d'être unique et primaire qui ressent et réfléchit d'un bloc. Et pourtant, au sein de ce bloc, chacun continue à agir de façon individuelle, en fonction de sa place, de son rôle et de ses responsabilités. Cela se fait, donc, parce que le chef, à un moment, parvient à montrer qu'il faut arrêter le déchaînement de la violence et qu'il faut revenir sur cette espèce de jouissance qu'on sent naître en soi. Cela se fait aussi parce que le chef se sent obligé de le faire car, dans le regard de ses hommes, il voit qu'il y a cette exigence d'éthique qui est une éthique collective, une capacité à maîtriser collectivement sa propre violence et sa propre force. Parce que le sens de notre combat en dépend.

Certes, tout cela est bien loin de l'Éducation nationale. J'en retire cependant quelques enseignements. Nous avons parlé ce matin d'encadrer l'usage de la force par le droit et je constate que c'est insuffisant. L'usage de la force ne peut pas être encadré par le droit uniquement. La force, dans son emploi au niveau tactique – qui est l'exemple pour lequel j'ai témoigné, celui de beaucoup d'officiers, de sous-officiers et de soldats aujourd'hui et demain dans les opérations – est encadrée par une espèce d'éthique collective qui a été développée par la réflexion et l'interrogation communes sur le sens de la mission, par une espèce de conscience aiguë de soi-même, de sa dignité, des exigences de sa dignité aussi, en tant que soldat représentant son pays et citoyen. Cela me paraît extrêmement important.

En réalité, nous conduisons un véritable travail d'éducation au combat envers nos hommes, pour nous et entre nous, au sein de l'institution militaire, au sein des unités. Sans cette éducation au combat, il n'y a pas de combat possible qui respecte notre dignité, qui fasse qu'après on puisse encore relancer une action et, simplement, continuer à vivre.

Je crois que cela ne peut être que complémentaire d'un vrai travail d'éducation relevant de l'Éducation nationale, un travail "d'accouchement" de toute une société. Le soldat n'est, dans ce cas-là, que le complément du citoyen, le complément du travail réalisé par les éducateurs que vous êtes tous. Je crois que nous sommes infiniment dépendants, pour la réussite et l'efficacité de nos actions, de ce travail préalable. On apporte aussi, en retour, des interrogations impératives.

Nous sommes votre force, vos soldats. Nous sommes ceux que vous allez envoyer au combat, pour les motifs que vous avez jugés utiles. Quand vous nous envoyez combattre, vous devez bien comprendre que vous nous envoyez tuer, ce qui est la pire chose que l'on puisse demander à un être humain.

Voilà ce qu'évoquait le général Bachelet, cette inspiration, ce sentiment d'identité collective que notre nation ne peut pas ne pas avoir puisque nous lui posons la question : quel emploi voulez-vous faire de la force dont vous disposez ? C'est nous qui sommes votre force. Réfléchissez-y. Qu'est-ce qui fait que, vous, collectivement, vous estimez que les individus que nous sommes doivent se préparer à tuer, à aller jusqu'à ce degré de déchaînement de violence ? Comment vous, collectivement, nous inspirez-vous cette façon de déchaîner et, surtout, de maîtriser notre violence ?

Car, dans le cas contraire, nous ne serions pas dignes de vous et de notre pays. C'est tout ce que j'avais à dire.

(Applaudissements)

M. BACHELET. – À moins que Mme Dusseau ne l'interdise radicalement, j'aimerais que vous nous exposiez, le plus brièvement possible, un autre témoignage que vous m'avez livré et qui est un peu du même registre et extrêmement parlant.

Mme DUSSEAU. – Bien sûr.

M. LECOINTRE. – Juste avant d'être engagée en ex-Yougoslavie, la compagnie l'avait été – et ce rythme d'engagements est la réalité de la vie de nos unités aujourd'hui – au Rwanda, dans le cadre de l'opération Turquoise. Je vous passe le détail de cette histoire complexe de Tutsis et de Hutus. Vous devez seulement retenir que les « méchants » étaient les Hutus.

Rapidement, nous nous sommes trouvés en situation de devoir établir une zone humanitaire sûre et de devoir protéger les Hutus, les « méchants » donc, qui étaient poussés à l'exode, vers Goma, où il y avait eu une épouvantable épidémie de choléra. Nous nous sommes donc retrouvés dans cette situation paradoxale qui consistait à être à la fois ceux qui cherchaient les méchants tueurs Hutus, qui protégeaient les quelques Tutsis qui restaient en essayant de les exfiltrer et qui devaient protéger les Hutus qui refluaient et venaient mourir du choléra chez nous. Tout cela se faisait, pour une part, en liaison avec les « humanitaires » à travers des relations assez compliquées et dans un cadre général dont la compréhension était d'autant moins facile que la situation évoluait avec des changements extrêmement rapides et radicaux. Là aussi les soldats s'interrogent.

Dans cette action, nous étions sur une zone de 300 ou 400 kilomètres carrés pour une compagnie d'infanterie, c'est-à-dire 120 hommes, ce qui est très peu.

Un jour, avec l'une de mes sections, j'ai essayé de remettre en état un dispensaire et nous avons découvert un charnier de bébés de six mois que nous avons enterrés de nouveau car une trentaine de corps ressortaient du sol. Le lendemain de cette affaire, après que nous ayons enterré ces corps, la population nous a livré un des participants au massacre de ces bébés. La population voulait lyncher cette personne. J'ai donné l'ordre à la section de s'interposer, d'aller protéger cet homme qu'on leur signalait comme un des massacreurs des enfants dont ils avaient enterré les corps la veille. Je suis arrivé une heure après sur zone et là, cet homme qui avait été extrait et protégé de la foule était attaché en plein soleil, d'une certaine façon. Chaque fois qu'un de mes soldats passait à côté, il lui donnait un grand coup de pied dans les côtes. Les soldats ne lui donnaient évidemment pas à boire et n'attendaient qu'une chose : qu'il tente de s'évader pour pouvoir l'abattre. Je ne sais pas s'il était coupable et personne ne le sait. Il avait, objectivement, droit à notre protection et nous avons l'obligation de respecter ses droits d'homme, qu'il soit coupable ou non.

Là aussi, j'ai découvert et compris à quel point, rapidement, à se laisser prendre à ces passions, à cette violence que comportent la guerre, la mort et les crises, nous risquions de perdre la maîtrise de nos propres actions, de perdre le sens de notre présence et la signification de notre action sur le terrain. En particulier à cet instant, s'il n'y avait pas eu

cette possibilité de se raccrocher à une réflexion collective préalable et à un sens global de notre action, nous serions devenus des tortionnaires et des assassins. Mais vous voyez que ce sens est difficile à définir et que nos exigences sont fortes. Il ne suffit pas de nous dire : « Vous vous battez pour les Droits de l'homme ! » En l'occurrence, pour mes soldats, se battre pour les Droits de l'homme, c'était réenterrer les bébés et essayer d'éviter que d'autres soient massacrés. Ce n'était pas protéger un type dont on leur disait qu'il était un des massacreurs.

On pourrait penser qu'il suffit d'être extrêmement précis dans les ordres et les consignes de comportement. Ce n'est pas suffisant. Je sais que cela nécessite une conscience profonde du sens de nos actions et beaucoup de travail.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme DUSSEAU. – Merci au général Bachelet et au colonel Lecointre de nous avoir fait toucher du doigt, très concrètement, que la guerre et le combat, ce sont des mots, mais aussi des situations diverses et que le rapport à la violence de l'autre est bien entendu un rapport à sa propre violence : comment l'utiliser et comment la maîtriser ? Ce ne sont pas des choses faciles et, dans ce domaine, la réflexion personnelle ainsi que l'éducation reçue sont tout à fait importantes.

